



# La croissance de l'emploi salarié marchand en Belgique entre 2006 et 2007

Jury :

*Promoteur :*

Monsieur L. Artige

*Lecteurs :*

Messieurs D. Paquot & L. Van Neuss

Mémoire présenté par

**Alexandre Reginster**

En vue de l'obtention du diplôme de Master  
en Sciences Economiques

Année académique 2013/2014



*Nous remercions sincèrement les personnes qui ont participé à la réalisation de ce travail.*

*Au sein de l'Université de Liège, nous remercions particulièrement le Professeur Lionel Artige et Monsieur Leif Van Neuss pour leurs précieux conseils, leur enthousiasme et leur disponibilité.*

*Nous tenons également à adresser nos remerciements à notre famille et nos amis pour leur soutien et leurs encouragements durant ces cinq années d'études. Un merci chaleureux à Patrick, Gabrielle, Sophie, Nicolas, Mélanie, ainsi qu'à la famille Themelin. Enfin, merci à nos collègues de Sciences Economiques pour l'entraide et la bonne ambiance de groupe.*

## Executive Summary (FR)

Note: The current executive summary is followed by an English version.

Ce travail étudie la croissance de l'emploi salarié dans l'économie marchande en Belgique entre 2006 et 2007 avec un double objectif :

Il a d'abord pour objectif d'identifier les catégories d'entreprises qui génèrent le plus d'emplois, que ce soit en raison de leur performance, ou du poids qu'elles représentent dans l'emploi salarié national ou régional. L'étude vise ensuite à dégager les caractéristiques dynamiques du marché de l'emploi salarié, ainsi que la façon dont elles déterminent les taux de croissance, aux niveaux géographique et sectoriel.

En voici les principaux résultats :

### *Analyse géographique et structurelle*

- Une décomposition régionale du taux de croissance de l'emploi salarié en Belgique souligne la forte contribution de la Flandre, qui s'explique essentiellement par sa prépondérance dans l'emploi salarié national, plus que par une différence de taux de croissance par rapport à la Wallonie.
- La décomposition des taux de croissance de l'emploi salarié selon la taille des entreprises révèle que les TPE<sup>1</sup> (1-9 salariés) contribuent de façon déterminante à cette croissance, en lui apportant de l'ordre de la moitié de sa valeur, tant au niveau national que régional. Cette forte contribution des TPE s'explique par un taux de croissance important propre à cette catégorie d'entreprises, au regard du poids moyen qu'elle représente dans l'emploi salarié national ou régional.
- Le paysage de l'emploi salarié côté wallon montre une supériorité relative des TPE, de l'ordre de 6%, par rapport à la Flandre, tandis que la Flandre présente une supériorité équivalente pour ses TGE<sup>2</sup>, par rapport à la Wallonie. Cette situation bénéficie plus à la Wallonie, en termes de croissance de l'emploi salarié, ce qui laisse entendre que les TPE auraient un impact supérieur aux TGE en termes de création d'emplois.
- L'analyse sectorielle confirme la prédominance du secteur des *services marchands* dans la croissance de l'emploi salarié en Belgique et dans les trois régions. Cette supériorité s'explique à la fois par un taux de croissance élevé et par une prépondérance de ce secteur dans l'emploi salarié de chaque région. Le secteur de la *construction* connaît également un taux de croissance élevé de son emploi salarié,

---

<sup>1</sup> TPE = Très Petites Entreprises

<sup>2</sup> TGE = Très Grandes Entreprises

mais à la différence du secteur des services marchands, il voit sa contribution limitée par le poids modéré qu'il occupe dans l'emploi salarié des trois régions. Enfin, le secteur de l'*industrie* contribue fortement à diminuer le taux de croissance de l'emploi salarié bruxellois, malgré le poids limité qu'il y représente. En Flandre et en Wallonie, le secteur industriel représente un tiers de l'emploi salarié ; il contribue modérément à faire augmenter cet emploi en Wallonie, tandis qu'il contribue modérément à le faire diminuer en Flandre.

### *Analyse dynamique*

L'analyse dynamique concerne les mutations que traverse une population initiale d'entreprises entre le début et la fin d'une période de croissance étudiée. Elle nécessite de subdiviser l'échantillon en cinq groupes d'entreprises : les entreprises sortantes (G1), en contraction (G2), stables (G3), en expansion (G4) et entrantes (G5).

- L'analyse révèle qu'il serait hasardeux de vouloir prédire le taux de croissance positif ou négatif d'une région ou d'un secteur d'activité, sur base de la seule répartition numéraire de son parc d'entreprises entre les groupes G1 à G5. A titre d'exemple, l'homogénéité de *répartition* relevée entre les cinq groupes au niveau régional ou provincial, contraste avec l'hétérogénéité constatée en comparant les *taux de croissance* régionaux et provinciaux.
- Un phénomène de *compensation* s'observe entre les quantités d'entreprises *sortantes* et *entrantes*, dans toutes les régions et dans tous les secteurs d'activité. Dans un même secteur d'activité ou dans une même région, les entreprises qui disparaissent du paysage économique sont surtout de petites structures, qui sont remplacées par un nombre plus ou moins équivalent d'autres petites structures.
- Le phénomène de compensation déjà observé en ce qui concerne le *nombre d'entreprises sortantes* et *entrantes* s'observe également au niveau des *quantités d'emplois* salariés détruits et créés par ces entreprises. Le phénomène concerne tous les niveaux géographiques (national, régional, provincial) et tous les secteurs, mis à part le secteur industriel.
- La région de Bruxelles présente une dynamique de l'emploi salarié plus modérée, ainsi qu'un taux de croissance plus limité qu'en Flandre ou en Wallonie. Ce constat nous amène à postuler qu'il existerait une relation positive entre le *dynamisme* de l'emploi d'une économie et le *taux de croissance* de cet emploi. Il convient toutefois d'être prudent lorsque nous envisageons un effet bénéfique de la dynamique de l'emploi sur sa croissance. Le bénéfice potentiel est conditionné par un effet de réallocation de l'emploi, qui ne s'envisage que si la dynamique est soutenue sur le long terme.

## Executive Summary (EN)

The goal of the current study, over the growth of salaried employment in the market economy in Belgium between 2006 and 2007, is twofold:

It first aims at identifying categories of firm which are highly job-creating whether because of their great performance or because of their heavy weight in the national or regional employment. Thereafter, the study aims at identifying features of the salaried job market dynamics, and the way those dynamics contribute to the growth rates of geographical and sectorial entities.

Hereafter are listed some of the main results of the study:

### *Geographical and structural analysis*

- A regional breakdown of the growth rate of salaried employment in Belgium highlights the strong contribution of Flanders, which can be mostly explained by its preponderance in the national salaried employment, better than by a growth rate differential compared to Wallonia.
- A breakdown of the growth rates of salaried employment according to firm sizes uncovers that VSB<sup>3</sup> (1-9 employees) contribute in a decisive way to that growth, by being responsible for more or less half of the whole national and regional salaried employment growth. This strong contribution of VSB can be explained by high growth rates of that category of firms, better than by its average weight in the whole national or regional salaried employment.
- The weight differential in regional employment of VSB between Wallonia and Flanders is about 6%, in favour of Walloon VSB, whereas Flanders shows the same weight differential in favour of its VLB<sup>4</sup> (500+ employees), compared to Wallonia. Wallonia benefits more from this situation, in terms of growth of its salaried employment. This suggests that VSB have a higher impact than VLB in terms of job creation.
- The sectorial analysis confirms the predominance of the *market services sector* in the growth of salaried employment in Belgium as well as in the three regions. This superiority can be explained both by high growth rates of salaried employment in that sector, and also by its preponderance in the whole salaried employment in each of the three regions. The *construction sector* also shows high growth rates of its salaried employment, but unlike the market services sector, its contribution is limited by its small weight in the salaried employment of the three regions. Eventually, the *industry sector* strongly contributes to make Brussels employment rate go down, despite its small weight in Brussels salaried employment. In Flanders

---

<sup>3</sup> VSB = Very Small Businesses

<sup>4</sup> VLB = Very Large Businesses

and Wallonia, the industry sector weighs about one third of salaried employment; it moderately contributes to increase employment in Wallonia, whereas it moderately contributes to decrease it in Flanders.

### *Dynamic analysis*

The dynamic analysis deals with the mutations experienced by the initial cohort of firms between the beginning and the end of the considered period of growth. It calls for dividing the sample of firms into five groups: leaving (G1), declining (G2), stable (G3), expanding (G4) and entering (G5) firms.

- The analysis reveals that it would be hazardous to try to guess whether a regional or sectorial growth rate is positive or negative, on the mere basis of a breakdown of the number of firms between the groups G1 to G5. For instance, the homogeneity between the regions or provinces concerning the *breakdown* of firms between the five groups, contrasts with the heterogeneity between the different *growth rates* of those entities.
- A *compensation* phenomenon between the number of *leaving* and *entering* firms can be observed in every region and every sectors. In those entities, *leaving* firms are mostly small ones which tend to be replaced by an equivalent number of other small *entering* firms.
- The compensation phenomenon that was observed between the *number of entering* and *leaving* firms can also be witnessed when comparing the *quantity of salaried employment* destroyed and created by those two groups of firms. The phenomenon can be observed in every region and every sector, except in the industry sector.
- The region of Brussels shows a moderate level of dynamic of its salaried employment and also displays a limited growth rate of that employment, compared to Flanders and Wallonia. This observation leads us to postulate the existence of a positive relationship between the level of *dynamic* of the salaried employment within a region, and the *growth rate* of the employment of that region. However, we should remain aware that the beneficial effect of the dynamic of employment on its growth is conditional on a reallocation effect, which can only apply when the dynamic can be maintained in the long run.

## Table des matières

1	Introduction.....	2
1.1	Question de recherche .....	2
1.2	Méthodologie .....	6
1.3	Base de données utilisée.....	6
1.3.1	Présentation de la base de données .....	6
1.3.2	Construction de l'échantillon.....	8
1.3.3	Poids de l'échantillon 2006 .....	11
2	Analyse géographique et structurelle de l'emploi salarié marchand en Belgique en 2006.....	14
2.1	Répartition de l'emploi et des entreprises entre régions et secteurs d'activités : Prépondérance de la Flandre et des services marchands.....	14
2.2	Taille des entreprises : Prédominance des petites entreprises dans l'économie et supériorité de la taille des entreprises industrielles.....	16
3	Analyse de la croissance de l'emploi salarié marchand en Belgique entre 2006 et 2007.....	20
3.1	Décomposition géographique, par taille et par secteur des taux de croissance .....	20
3.1.1	Décomposition géographique .....	21
3.1.2	Décomposition par catégorie de taille d'entreprise .....	27
3.1.3	Décomposition sectorielle .....	32
3.2	Décomposition des taux de croissance entre cinq groupes d'entreprises : Sortantes, en contraction, stables, en expansion et entrantes .....	37
3.2.1	Répartition et taille des entreprises dans les cinq groupes : Faible prédicteur du taux de croissance régional et sectoriel .....	38
3.2.2	Décomposition des taux de croissance entre les cinq groupes .....	47
4	Conclusions.....	66
	Bibliographie.....	71
	Annexes .....	i
	Annexe 1 : Emploi salarié moyen et médian par secteur et par région (Belgique, 2006).....	i
	Annexe 2 : Croissance de l'emploi total et de l'emploi salarié (Données BNB) .....	ii
	Annexe 3 : Répartition des entreprises entre les groupes G1 à G5 au niveau provincial .....	iii
	Annexe 4 : Répartition des entreprises entre les groupes G1 à G5 au niveau sectoriel, pour les régions.....	iv
	Annexe 5 : Contribution à la croissance de l'emploi salarié & nombre d'entreprises, cumulés en fonction de la taille des entreprises (Belgique).....	vi
	Annexe 6 : Evolution de l'indice du prix du pétrole brut entre 1996 et 2010 .....	vii



# La croissance de l'emploi salarié marchand en Belgique entre 2006 et 2007

---

## 1 Introduction

Ce travail étudie la croissance de l'emploi salarié dans l'économie marchande en Belgique entre 2006 et 2007 avec un double objectif :

D'abord, nous mettons en évidence les catégories d'entreprises sur lesquels repose principalement la croissance de l'emploi salarié en Belgique et dans les trois régions. La méthode adoptée permet de distinguer d'une part, les groupes d'entreprises qui contribuent fortement à la croissance de l'emploi en raison de leur forte performance et d'autre part, les groupes d'entreprises qui y contribuent fortement principalement en raison de leur poids important dans l'emploi salarié national ou régional.

Ensuite, nous analysons certaines dynamiques du marché de l'emploi salarié en isolant cinq groupes d'entreprises : les entreprises sortantes, en contraction, stables, en expansion et entrantes. Nous tentons d'abord de prédire le taux de croissance positif ou négatif d'une région, d'une province ou d'un secteur d'activité en étudiant la répartition des entreprises entre ces cinq groupes. Nous analysons enfin les contributions de chacun des cinq groupes à la croissance de l'emploi salarié.

### 1.1 Question de recherche

La prépondérance des petites entreprises par rapport aux grandes structures dans une économie est un constat récurrent dans la littérature scientifique (Axtel, 2001 ; Cabral & Mata, 2003).

Partant de cette observation, Robert Gibrat (1931) élabore sa « loi de l'effet proportionnel », ou « Loi de Gibrat » qui devient un concept largement référencé dans les études traitant de la relation entre la *distribution de la taille des entreprises* et la *distribution de leurs taux de croissance* : Axtell (2001), Bottazzi & Secchi (2003), Capasso & Cefis (2012), Coad

(2007b), Ijiri & Simon (1964), Rogers, Helmers & Koch (2010), Segarra (2012), Simon & Bonnini (1958).

La « loi d'effet proportionnel » postule que la *croissance* d'une entreprise est indépendante de sa *taille* et suit un processus purement aléatoire (Axtell, 2001 ; Bottazzi, Coad, Jacoby & Secchi, 2011 ; Cabral & Mata, 2003 ; Sutton, 1997). Il en résulte que la *distribution de la taille* des entreprises, exprimée en nombre d'employés, suit une distribution de type log-normale (Axtell, 2001 ; Bottazzi et al., 2011 ; Cabral & Mata, 2003). Elle s'illustre par une courbe de distribution des tailles d'entreprises dite « asymétrique à gauche<sup>5</sup> », qui traduit la surreprésentation des petites firmes par rapport aux grandes dans une économie (Axtell, 2001 ; Cabral & Mata, 2003).

Depuis les travaux de Gibrat en 1931, des auteurs comme Hart & Prais (1956) et Hart & Oulton (1996) ont confirmé empiriquement la « loi d'effet proportionnel », tandis que d'autres auteurs comme Evans (1987) et Hall (1987) ont infirmé empiriquement cette loi en se basant sur des bases de données plus complètes. Selon ces auteurs, le concept de relation *constante* entre taille et taux de croissance doit être remplacé par celui de relation *décroissante* entre le taux de croissance et la taille de l'entreprise. Comme le soulignent Cabral & Mata (2003), la distribution des tailles d'entreprises obtenue à partir de données représentatives du parc *réel* des entreprises, ne suit pas une loi log-normale.

Ainsi, Cabral & Mata (2003) et Axtell (2001) soulignent qu'une différence significative s'observe dans un même pays, entre les distributions des tailles d'entreprises obtenues d'une part, à partir de données *publiques* partielles, et d'autre part, à partir de données *exhaustives* de l'emploi salarié déclaré. En étudiant respectivement le cas du Portugal et des Etats-Unis, ces auteurs montrent que les données *publiques* disponibles dessinent une distribution des tailles d'entreprises de type log-normale, tandis que les données *exhaustives* sur l'emploi salarié déclaré font apparaître une distribution encore plus « asymétrique à gauche » que la loi log-normale, ce qui traduit un surcroît de prédominance des petites structures. Cabral & Mata (2003) en déduisent que les données publiques relatives à l'emploi ne constituent pas un échantillon représentatif de la population complète des entreprises (voir figure 1).

---

<sup>5</sup> Traduction libre de « skewed to the right »

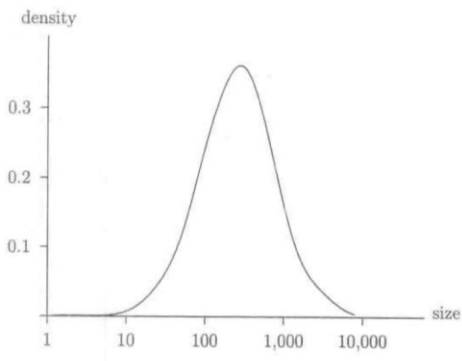


FIGURE 1. FIRM SIZE DISTRIBUTION, BASED ON EMPLOYMENT DATA FROM THE IF4 DATA SET

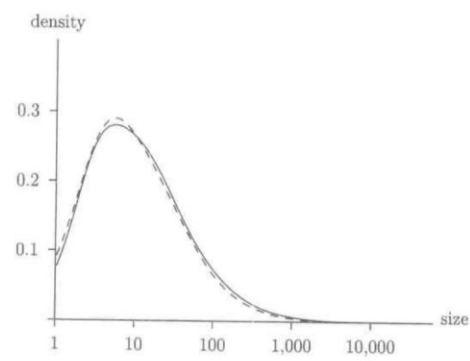
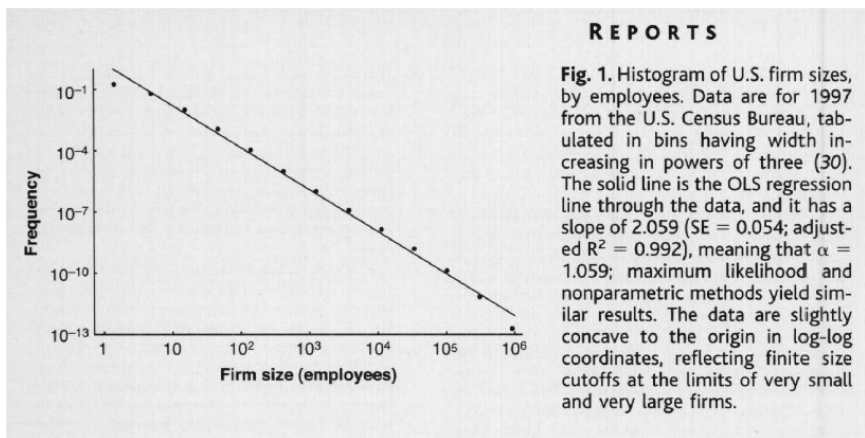


FIGURE 2. FIRM SIZE DISTRIBUTION IN 1983 (SOLID LINE) AND 1991 (DASHED LINE), BASED ON EMPLOYMENT DATA FROM THE QUADROS DO PESSOAL DATA SET

Figure 1 : Comparaison entre la distribution des taille des entreprises (gauche) à partir d'une base de données publique incomplète et (droite) à partir d'une base de données exhaustive, de l'emploi salarié industriel au Portugal en 1991 (Cabral & Mata, 2003)

Dans le cas des USA, l'examen des données complètes sur l'emploi salarié conduit Axtell (2001) à montrer que la distribution de la taille de l'ensemble des entreprises suit une loi encore plus « asymétrique à gauche », de type « power law ». Le nombre d'entreprises diminue de manière monotone avec la taille, de sorte que la distribution des tailles suit une loi de type « Zipf law », qui constitue un cas particulier du type « power law » (voir figure 2).



**REPORTS**  
**Fig. 1.** Histogram of U.S. firm sizes, by employees. Data are for 1997 from the U.S. Census Bureau, tabulated in bins having width increasing in powers of three (30). The solid line is the OLS regression line through the data, and it has a slope of 2.059 (SE = 0.054; adjusted  $R^2 = 0.992$ ), meaning that  $\alpha = 1.059$ ; maximum likelihood and nonparametric methods yield similar results. The data are slightly concave to the origin in log-log coordinates, reflecting finite size cutoffs at the limits of very small and very large firms.

Figure 2 : Distribution de type Zipf de la taille des entreprises à partir d'une base de données exhaustive de l'emploi salarié aux Etats-Unis en 1997 (Axtell, 2001).. Notez les axes des ordonnées et des abscisses en échelles logarithmiques.

L'étude des théories sur la distribution de la taille des entreprises confirme donc une prédominance d'entreprises de petite taille, d'autant plus marquée que les données utilisées sont exhaustives. Notre étude confirmera cette tendance.

Pour ce qui concerne la *distribution des taux de croissance*, la littérature récente s'accorde, selon Coad (2007b), sur une distribution « en forme de tente<sup>6</sup> » lorsque des échelles logarithmiques sont adoptées pour l'axe des abscisses et des ordonnées.

Plus précisément, Coad (2007a), Bottazzi, Dosi, Lippi, Pammolli & Riccaboni (2001) et Stanley M., Amaral, Buldyrev, Halvin, Leschhorn, Maass, Salinger & Stanley H. (1996) apparentent cette distribution symétrique et exponentielle à une distribution de type « Laplace » ou à une famille plus large de type « Subbotin » (Bottazzi, Cefis & Dosi, 2002).

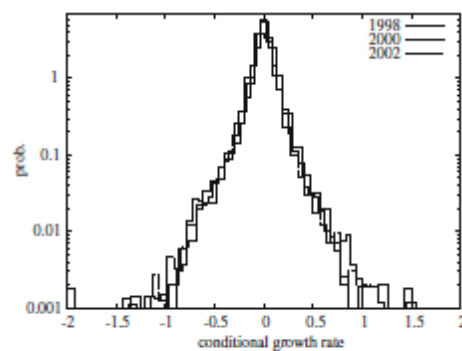


Figure 3 : Distribution des taux de croissance « conditionnels » de l'emploi industriel, en France, en 1998, 2000 et 2002 (source : Coad, 2007a). Par taux de croissance « conditionnels », l'auteur parle de taux « nettoyés de l'effet taille, de l'autocorrélation et de l'hétéroscédasticité suivant la procédure décrite dans Bottazzi, Coad, Jacoby & Secchi (2005) » (Coad, 2007a, p. 72). Notez l'axe des ordonnées en échelle logarithmique.

La courbe de distribution des taux de croissance représentée à la figure 3 est de type « Laplace » (Coad, 2007a). Comme l'auteur le souligne, cette forme de distribution suggère qu'il est récurrent d'observer des taux de croissance particulièrement importants dans une économie. Il montre aussi que l'hypothèse de la normalité des résidus n'est pas valide dans le cadre d'estimations statistiques relatives aux taux de croissance des entreprises.

Enfin, ce qui est remarquable avec la distribution de type « Laplace », c'est qu'elle convient à la représentation des *distributions de taux de croissance*, tant au niveau agrégé qu'à plusieurs niveaux de désagrégation sectoriels (Bottazzi et al., 2011). Cette robustesse ne se retrouve pas pour les lois qui décrivent la distribution des tailles des entreprises (Coad, 2007b).

---

<sup>6</sup> Traduction libre de 'tent-shaped'

## 1.2 Méthodologie

Nous étudions la croissance de l'emploi salarié marchand en Belgique entre 2006 et 2007 en quatre étapes.

En section 1.3, nous présentons la base de données utilisée dans cette étude et isolons un échantillon d'entreprises sur lequel porteront nos analyses. Nous calculons le poids de cet échantillon dans la population totale d'emplois et d'entreprises en 2006.

En section 2, avant d'aborder la croissance de l'emploi, nous analysons la physionomie du marché de l'emploi en 2006, année de départ de notre analyse sur la croissance. Plus précisément, nous menons une analyse géographique et structurelle de l'emploi salarié marchand en 2006.

En section 3, nous entamons l'analyse de la croissance de l'emploi salarié marchand entre 2006 et 2007. Nous décomposons d'abord la croissance agrégée de l'emploi de manière géographique et structurelle. Ensuite, nous intégrons les dynamiques d'entrée et de sortie des entreprises à notre analyse en décomposant l'emploi salarié entre cinq groupes d'entreprises ; sortantes, en contraction, stables, en expansion et entrantes.

La section 4 présente les conclusions de ce travail.

## 1.3 Base de données utilisée

### 1.3.1 Présentation de la base de données

La base de données utilisée dans cette étude provient de l'*Office National de Sécurité Sociale* (ONSS) de Belgique. Celle-ci comprend les données sur l'emploi salarié de l'ensemble des travailleurs déclarés par les employeurs à l'ONSS. Le principal intérêt de la base de données de l'ONSS est son exhaustivité en matière d'emploi salarié déclaré en Belgique. Il n'existe pas, à notre connaissance, de base de données aussi complète concernant l'emploi salarié en Belgique.

Gardons tout de même en mémoire que la base de données de l'ONSS ne comprend pas les travailleurs indépendants. Précisons également que les travailleurs occupés par les pouvoirs publics locaux, qui sont déclarés à l'ONSSALP, ainsi que les marins de la marine

marchande, qui dépendent de la CSPM, ne sont pas intégrés dans la base de données de l'ONSS (ONSS, 2013).

En plus de l'emploi salarié de chaque employeur pour les années 2006 et 2007, la base de données de l'ONSS nous donne également accès aux informations suivantes concernant chaque entreprise :

- Numéro BCE
- Adresse
- Secteur d'activité

Précisons que le nombre d'*emplois salariés* déclaré par un employeur correspond au nombre de travailleurs effectivement occupés par celui-ci et non pas au nombre de travailleurs estimé en « équivalents temps plein ». Dès lors, un travailleur salarié travaillant à temps plein sera comptabilisé de la même manière qu'un autre travailleur salarié travaillant à temps partiel. Il en découle qu'un travailleur qui serait employé par plusieurs employeurs sera comptabilisé plusieurs fois, alors qu'un même travailleur accomplissant plusieurs fonctions pour un même employeur ne sera comptabilisé qu'une seule fois dans la base de données (ONSS, 2013).

Par *employeur* ou *entreprise*, la base de données de l'ONSS considère toute personne physique ou morale ayant déclaré occuper des « travailleurs assujettis à la sécurité sociale » au cours d'un trimestre donné (ONSS, 2013, p. 9).

Notons que les chiffres de l'ONSS sont calculés au niveau du siège social de chaque entreprise, et non par établissements locaux (ONSS, 2013). Cette méthode de calcul est d'ailleurs celle recommandée par l'OCDE (2008) lors de l'analyse de la dynamique des entreprises. Nous serons toutefois attentifs à relativiser certains chiffres, notamment ceux concernant l'emploi salarié recensé en région de Bruxelles-Capitale : cette région compte de nombreuses entreprises qui y établissent leur siège social, tout en gardant d'autres établissements locaux actifs ailleurs en Belgique.

Enfin, nous concentrons notre étude sur la période 2006-2007 afin d'analyser une période récente qui n'est pas encore impactée par la crise économique de 2009. De cette manière, nous laissons à une étude ultérieure la possibilité soit de prolonger l'analyse jusqu'en 2008, ou de comparer notre analyse avec celle d'une période affectée par la crise.

### 1.3.2 Construction de l'échantillon

Nos analyses porteront sur un échantillon d'entreprises que nous isolons de la base de données de l'ONSS en appliquant quatre critères (voir tableau 1). Plus précisément, l'échantillon retenu comprend les *employeurs privés domiciliés en Belgique, possédant un numéro BCE et opérant dans les secteurs des services marchands, de l'industrie et de la construction*<sup>7</sup> en 2006 et/ou en 2007.

Tableau 1: Les quatre critères d'appartenance à l'échantillon

Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4
Entreprise privée,	... domiciliée en Belgique,	... opérant dans le secteur des services marchands, de l'industrie et de la construction <sup>7</sup>	... & possédant un numéro d'identification unique BCE

Nous parlerons d'*échantillon 2006* afin de désigner les entreprises actives en 2006 répondant aux quatre critères du tableau 1. Lorsque nous parlerons d'*échantillon 2006-2007*, nous considérerons l'ensemble des entreprises de l'*échantillon 2006* auxquelles nous ajoutons les entreprises qui *entrent* dans la base de données en 2007 et qui répondent également aux quatre critères du tableau 1.

Après une justification de chacun de ces quatre critères d'appartenance à l'échantillon, nous montrerons l'impact de leurs applications respectives, ainsi que l'importance de l'échantillon retenu par rapport aux populations totales d'emplois et d'employeurs.

- *Critères 1 & 2 : Entreprises privées, domiciliées en Belgique*

Nous décidons de restreindre notre échantillon aux entreprises *privées* car comme l'affirment Stan, Peng & Bruton (2014), les entreprises privées et publiques poursuivent des objectifs différents, en termes de niveau d'emploi.

<sup>7</sup> Les secteurs de l'*industrie*, de la *construction* et des *services marchands* correspondent respectivement aux sections B, C ; F ; G, H, I, J, K, L, M, N dans la nomenclature NACE 2008.

De plus, étant donné que le but de notre étude est notamment de faire une comparaison inter-régionale de la croissance de l'emploi en Belgique, nous excluons de l'échantillon les entreprises qui affichent uniquement une adresse officielle à l'étranger car il est impossible de leur attribuer une région de Belgique à partir de nos données.

- *Critère 3 : Secteurs des services marchands, de l'industrie et de la construction*

Nous décidons de concentrer notre analyse sur les trois secteurs d'activité les plus importants de l'économie marchande en Belgique ; à savoir, les *services marchands*, l'*industrie* et la *construction*. Notons que les deux autres secteurs de l'économie marchande ainsi exclus, à savoir, le secteur *primaire* et celui de l'*énergie*, ne représentent ensemble que 4.010 entreprises, soit 2,26% des entreprises (données: DynaM<sup>8</sup>) et 114.318 emplois (salariés et indépendants), soit 2,65% de l'emploi total en Belgique en 2006 (données BNB<sup>9</sup>).

- *Critère 4 : Entreprises avec un numéro BCE*

Nous excluons de notre échantillon les entreprises qui existent, mais qui n'affichent pourtant pas de *numéro BCE* en 2006 et/ou en 2007 dans notre base de données. En effet, sans ce numéro d'identification propre à chaque entreprise, il est impossible de lier les informations relatives à l'emploi d'une entreprise entre deux années successives. Il n'est alors ni possible de calculer le taux de croissance d'une entreprise entre deux années, ni de la classer comme *survivante*, *entrante* ou *sortante* selon son évolution. Nous verrons ultérieurement que ce critère exclut peu d'entreprises et d'emplois par rapport à l'ensemble de l'échantillon (voir tableaux 2 et 3).

- *Croissance organique vs croissance externe*

A ce stade, il est important d'éclairer le lecteur par rapport à deux concepts relatifs à la croissance d'une entreprise ; la croissance *organique* et la croissance *externe*.

---

<sup>8</sup> « DynaM » est un projet scientifique issu d'une collaboration entre trois partenaires ; l'ONSS, la KU Leuven et la Federgon (fédération des partenaires de l'emploi). Le but du projet est d'améliorer les statistiques utilisées dans les études sur le marché de l'emploi en Belgique (DynaM, s.d.). Données DynaM disponibles sur le site web : <http://www.dynam-belgium.org/site2/fr/chiffres/dynamique-de-l-emploi.html>

<sup>9</sup> Données BNB disponibles sur le site web : <http://www.nbb.be/pub/stats/stats.htm?l=fr&tab=Figures>



Selon Janssen (2011), la croissance d'une entreprise peut se faire soit de manière organique, soit de manière externe. La croissance *organique* est le résultat de l'activité et des ressources internes à l'entreprise. La croissance *externe* résulte quant à elle du « regroupement des ressources et activités de plusieurs entreprises, par voie d'acquisition par exemple » (Janssen, 2011, p.28).

Les activités de croissance externes sont susceptibles de créer des « chaînons manquants » dans les bases de données, ce qui peut exagérer les dynamiques d'entrée, de sortie et de croissance sur le marché de l'emploi (Geurts & Vets, 2013). En effet, si une *entreprise X* achète une *entreprise Y* en 2007, une lecture des données administratives de l'ONSS suggèrera que l'entreprise Y meurt en 2007 et que l'entreprise X grandit en 2007. Ceci est cependant loin de la réalité économique.

Il existe plusieurs méthodes pour coupler les données des entreprises qui sont liées lors d'activités de croissance externe. Selon Geurts & Vets (2013), les méthodes classiques de couplage entre entreprises qui connaissent des activités de fusion ou de scission ne permettent de relier ces entreprises que de manière imparfaite. Les auteurs développent une méthode innovante qui consiste à lier deux entreprises si au moins cinq salariés passent d'une entreprise à l'autre au cours d'une année. Les couplages entre entreprises peuvent ensuite être analysés et classés. Grâce à ce critère de détection du couplage entre entreprises, les changements purement administratifs n'influencent plus la réallocation d'emploi entre les entreprises.

Cette méthode intéressante de détection du couplage entre entreprises liées par des activités de croissance externes ne s'applique malheureusement pas à la présente étude car nous ne disposons pas du niveau de détail nécessaire en matière de données. Nous devons donc nous contenter d'analyser les dynamiques sur le marché du travail en restant prudent dans l'interprétation des résultats obtenus. Nous pourrions néanmoins comparer certains résultats obtenus dans cette étude avec les chiffres du site du projet DynaM qui corrige les données biaisés par les activités de croissance externes, grâce à la méthode de Geurts & Vets (2013). Nous montrerons ultérieurement que même s'il existe un biais dans notre étude à cause des activités de croissance externes, celui-ci reste limité (voir encadré 1, p.40).

### 1.3.3 Poids de l'échantillon 2006

Dans une économie, l'*emploi total* se divise entre d'une part, les travailleurs *salariés* et d'autre part, les travailleurs *indépendants*. Comme dit précédemment, notre *échantillon 2006* concerne une partie des travailleurs salariés. Plus précisément, l'*échantillon 2006* reprend les emplois salariés employés par les *employeurs privés, domiciliés en Belgique, possédant un numéro BCE et opérant dans les secteurs des services marchands, de l'industrie et de la construction en 2006*.

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous rendent compte de l'impact des restrictions consécutives à l'application de chaque critère d'appartenance à l'échantillon. De plus, ils quantifient la part occupée par notre échantillon dans l'*emploi total* et dans le nombre total d'*employeurs* en Belgique.

Tableau 2: Restrictions consécutives appliquées à l'emploi total pour générer l'échantillon 2006 (Belgique, 2006 – Cases bleues : données BNB<sup>10</sup> ; Cases vertes : données ONSS)

Emplois (Belgique – 2006)							
Données	Critères appliqués		#	%	%	%	%
<b>BNB</b>		<u>Emploi total</u>	4.311.437	100%	-	-	-
		Emploi <u>salarié</u>	3.612.376	84%	100%	-	-
		Emploi salarié (éco. marchande <sup>11</sup> )	2.290.509	53%	63%	100%	-
<b>ONSS</b>		Emploi salarié (éco. marchande)	2.230.405	52%	62%	97%	100%
– Calculs personnels	1	Emploi salarié <u>privé</u> (éco. marchande)	2.083.942	48%	58%	91%	93%
	1 & 2	Emploi salarié privé <u>domicilié en Belgique</u> (éco. marchande)	2.081.028	48%	58%	91%	93%
	1 & 2 & 3	Emploi salarié privé domicilié en Belgique (secteurs de l' <u>industrie</u> , de la <u>construction</u> et des <u>services marchands</u> )	2.041.880	47%	57%	89%	92%
	1 & 2 & 3 & 4 <b>(Echantillon 2006)</b>	<b>Emploi salarié privé domicilié en Belgique (secteurs de l'industrie, de la construction et des services marchands) (avec <u>numéro BCE</u>)</b>	<b>2.038.666</b>	<b>47%</b>	<b>56%</b>	<b>89%</b>	<b>91%</b>

<sup>10</sup> Données BNB disponibles sur le site web : <http://www.nbb.be/pub/stats/stats.htm?l=fr&tab=Figures>

<sup>11</sup> L'« économie marchande » reprend les secteurs primaire, de l'industrie, de l'énergie, de la construction et des services marchands (c'est-à-dire les sections A à N selon la nomenclature NACE 2008).

Tableau 3: Restrictions consécutives appliquées à la population totale d'entreprises pour générer l'échantillon 2006 (Belgique, 2006 – Cases oranges : données DynaM<sup>12</sup>; Cases vertes : données ONSS)

Employeurs (Belgique – 2006)						
Données	Critères appliqués		#	%	%	%
<b>DynaM</b>		<u>Employeurs</u>	217.237	100%	-	-
		Employeurs (éco. marchande)	179.018	82%	100%	-
<b>ONSS</b>		Employeurs (éco. marchande)	175.585	81%	98%	100%
-	1	Employeurs <u>privés</u> (éco. marchande)	175.444	81%	98%	100%
Calculs personnels	1 & 2	Employeurs <u>privés domiciliés en Belgique</u> (éco. marchande)	174.520	80%	97%	99%
	1 & 2 & 3	Employeurs <u>privés domiciliés en Belgique</u> (secteurs de l' <u>industrie</u> , de la <u>construction</u> et des <u>services marchands</u> )	170.891	79%	95%	97%
	1 & 2 & 3 & 4	<b>Employeurs <u>privés domiciliés en Belgique</u></b> <b>(secteurs de l'<u>industrie</u>, de la <u>construction</u></b> <b>et des <u>services marchands</u>) (<u>avec un</u></b> <b><u>numéro BCE</u>)</b>	<b>169.757</b>	<b>78%</b>	<b>95%</b>	<b>97%</b>
	<b>(Echantillon 2006)</b>					

Des tableaux 2 et 3 ci-dessus, il ressort que, pour l'année 2006, les entreprises retenues dans notre échantillon totalisent 2.038.666 employés, soit 47% de l'emploi total, 56% de l'emploi salarié et 89% de l'emploi salarié marchand en Belgique. En termes d'entreprises, notre échantillon reprend 169.757 entreprises, soit 78% de l'ensemble des entreprises en Belgique et 95% de celles opérant dans l'économie marchande.

En termes de restrictions relatives à l'application des quatre critères d'appartenance à l'échantillon, nous constatons que peu d'entreprises sont écartées de l'économie marchande (à peine 3%) et également peu d'emplois (9%).

Pour conclure cette section, nous rappelons d'abord que le but de ce travail est d'analyser la croissance de l'emploi salarié dans l'économie marchande. Pour ce faire, nous avons construit un échantillon à partir de la base de données de l'ONSS, qui est à notre connaissance la plus exhaustive en matière d'emplois salarié en Belgique. Nous avons calculé que l'échantillon retenu écarte peu d'entreprises et d'emplois salariés par rapport à l'ensemble de l'économie marchande en 2006. Par contre, nous avons aussi attiré l'attention sur le fait que les activités de croissance externes et organiques des entreprises ne peuvent

<sup>12</sup> Données DynaM disponibles sur le site web : <http://www.dynam-belgium.org/site2/fr/chiffres/dynamique-de-l-emploi.html>

être dissociées à partir de nos données. Ceci impliquera de relativiser certains résultats obtenus dans cette étude.

## 2 Analyse géographique et structurelle de l'emploi salarié marchand en Belgique en 2006

Avant d'étudier la croissance de l'emploi salarié entre 2006 et 2007 à la section 3, nous analysons d'abord les caractéristiques des entreprises existantes au point de départ de cette période, c'est-à-dire en 2006. Plus précisément, l'objet de cette section est d'analyser géographiquement et structurellement l'emploi et les entreprises qui forment l'*échantillon 2006*.

### 2.1 Répartition de l'emploi et des entreprises entre régions et secteurs d'activités : Prépondérance de la Flandre et des services marchands

A la fois en termes de nombre d'entreprises que d'emplois salariés, la prépondérance de l'économie flamande est incontestable en Belgique. En effet, de notre *échantillon 2006*, il ressort qu'en 2006, 60% des entreprises belges sont situées en Flandre et emploient 57% des salariés belges (voir figure 4). La Wallonie possède pour sa part 28% des entreprises belges, soit plus du double des entreprises situées à Bruxelles (12%). Par contre, en termes d'emploi, ce sont les entreprises bruxelloises qui emploient plus de salariés que les entreprises wallonnes. En effet, 24% des salariés de l'échantillon travaillent à Bruxelles, contre à peine 20% en Wallonie.

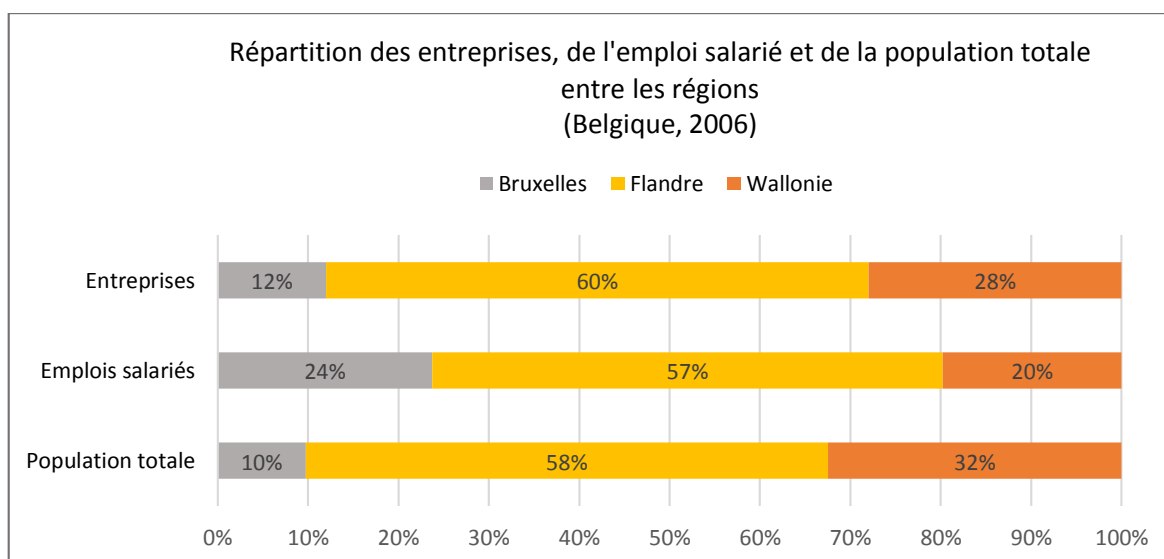


Figure 4 : Répartition des entreprises, de l'emploi salarié et de la population totale entre les trois régions (Belgique, 2006 ; calculs à partir de l'échantillon 2006 pour les répartitions des entreprises et de l'emploi salarié ; données BNB pour la répartition de la population totale)

Comme nous l'avions mentionné à la section 1.3.1, il convient de relativiser l'importance de la région bruxelloise en termes d'emploi salarié en Belgique. En effet, de nombreuses entreprises établissent leur siège social à Bruxelles, mais opèrent via des établissements locaux situés ailleurs en Belgique.

L'examen du poids de chaque région dans la *population totale* de Belgique relativise le poids important de la Flandre dans le parc d'entreprises formant l'échantillon. La répartition des *entreprises* entre les régions est *grosso modo* équivalente au poids de ces régions dans la *population totale*, avec un léger déficit d'entreprises en Wallonie (voir figure 4).

De manière similaire, les graphes à la figure 5 ci-dessous montrent, pour l'année 2006, la répartition des entreprises et de l'emploi par secteur d'activité, pour les trois secteurs ciblés par l'étude, à savoir l'industrie, la construction et les services marchands.

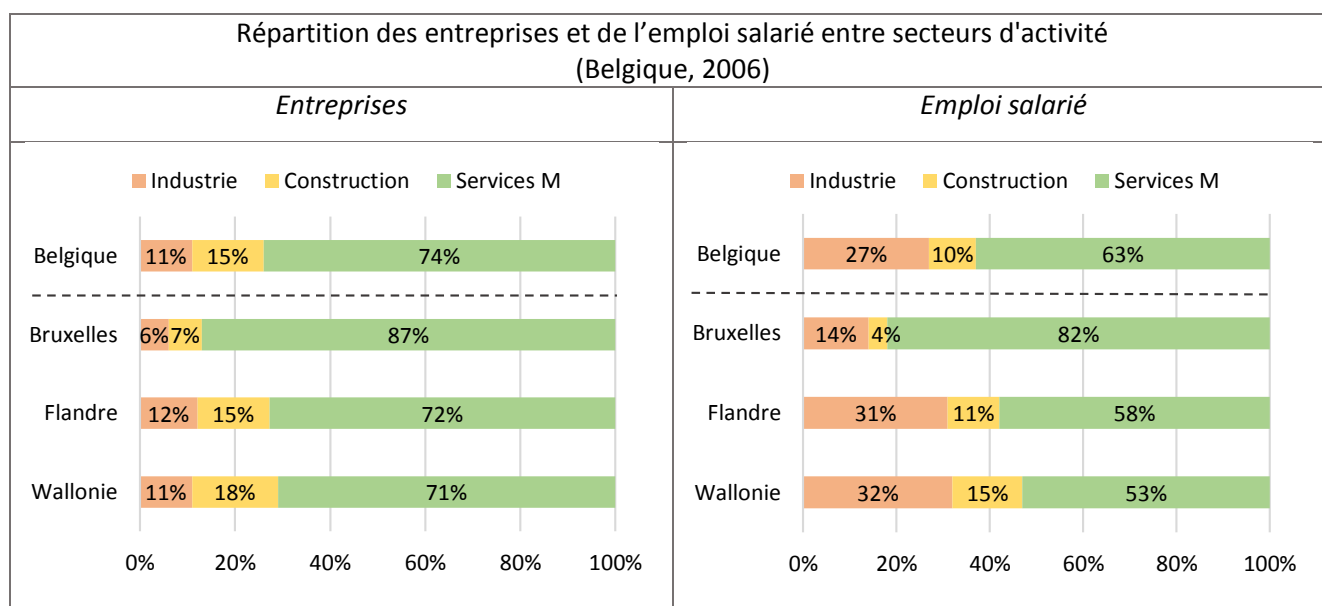


Figure 5: Répartition des entreprises (gauche) et des emplois salariés (droite) entre les secteurs de l'industrie, de la construction et des services marchands en Belgique et dans les trois régions (Belgique, 2006 - calculs à partir de l'échantillon 2006)

Le secteur des *services marchands* est incontestablement le plus important dans les trois régions, surtout à Bruxelles où il concentre 87% des entreprises et 82% de l'emploi salarié. En Flandre et en Wallonie, les services marchands concernent plus de 70% des entreprises et emploient entre 50 et 60% des travailleurs salariés.

Le secteur de la *construction* est le deuxième secteur en termes d'entreprises, et ce dans les trois régions: il concerne entre 15 et 20% des entreprises en Flandre et en Wallonie, et seulement 7% des entreprises bruxelloises.

Par contre, en termes d'emploi salarié, le secteur de l'*industrie* supprime celui de la construction, se classant deuxième après le secteur des services marchands. En effet, alors qu'il concerne relativement peu d'entreprises dans les trois régions, le secteur de l'industrie emploie plus de 30% des travailleurs en Flandre et en Wallonie, ainsi que 14% des travailleurs à Bruxelles.

## 2.2 Taille des entreprises : Prédominance des petites entreprises dans l'économie et supériorité de la taille des entreprises industrielles

Après avoir analysé la répartition des entreprises et de l'emploi salarié entre régions et secteurs d'activité, nous étudions les entreprises de l'échantillon 2006 en termes de taille.

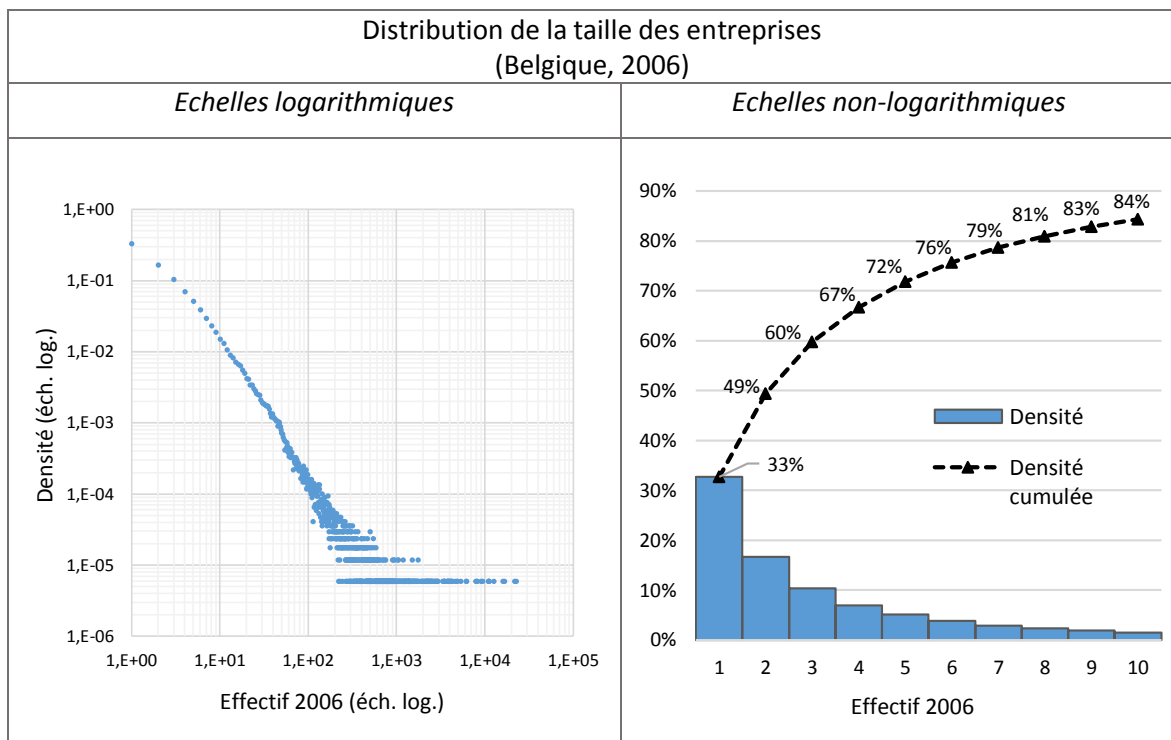


Figure 6 : Distribution de la taille des entreprises. A gauche : axes des ordonnées et des abscisses en échelles logarithmiques. A droite : la distribution se limite aux effectifs allant de 1 à 10. (Belgique, 2006 - calculs à partir de l'échantillon 2006)

Les deux graphes à la figure 6 ci-dessus dessinent la distribution des tailles des entreprises formant notre échantillon. La différence d'allure entre les deux graphiques vient d'une part, de l'échelle logarithmique appliquée aux deux axes du graphique de gauche et d'autre part, du fait que celui de droite se concentre uniquement sur la distribution des 10 premières tailles d'entreprises.

De ces deux graphiques, il ressort une prédominance du nombre de petites entreprises dans notre échantillon. L'emploi médian s'élève à 3. Par ailleurs, 33% des entreprises de l'échantillon 2006 sont des entreprises unipersonnelles et 83% emploient moins de 10 salariés. Le graphique en échelle logarithmique de la figure 6 est semblable à celui de la figure 2, p.4. Ceci suggère que la distribution des tailles des entreprises de l'économie marchande en Belgique s'apparente à une loi de type « Zipf ».

Tableau 4: Distribution des entreprises en fonction de leur taille pour les dix premières tailles d'entreprises en Belgique et dans les secteurs d'activités étudiés (Belgique, 2006 - calculs à partir de l'échantillon 2006)

Effectif 2006	Part des entreprises (% cumulés)				Part de l'emploi salarié (% cumulés)			
	Belgique	IND*	CST*	SRV*	Belgique	IND*	CST*	SRV*
1	33%	18%	31%	35%	3%	1%	4%	3%
2	49%	30%	47%	<b>53%**</b>	5%	1%	8%	7%
3	<b>60%**</b>	39%	<b>58%**</b>	63%	8%	2%	12%	10%
4	67%	46%	66%	70%	10%	3%	16%	13%
5	72%	<b>51%**</b>	71%	75%	13%	4%	19%	15%
6	76%	56%	75%	79%	14%	5%	22%	17%
7	79%	60%	79%	82%	16%	6%	25%	19%
8	81%	63%	81%	84%	18%	7%	28%	21%
9	83%	65%	83%	85%	19%	8%	30%	22%
10	84%	68%	85%	87%	20%	8%	32%	24%
...	...	...	...	...	...	...	...	...

\* : IND = Industrie ; CST = Construction ; SRV = Services marchands

\*\* : Situe l'emploi médian

Le tableau 4 ci-dessus relativise la prépondérance du nombre de petites structures dans l'économie marchande. En effet, les entreprises unipersonnelles (33%) emploient à peine 3% de l'emploi salarié total et les entreprises de moins de 10 salariés (83%) en emploient 19%. Ceci montre que même si le nombre d'entreprises de petite taille est impressionnant dans notre échantillon, leur poids dans l'emploi salarié est nettement plus limité.

Un autre constat concerne la distribution des entreprises en termes de taille, qui est nettement moins biaisée vers les petites structures dans le secteur *industriel*, par comparaison avec les secteurs de la *construction* et des *services marchands* (voir tableau 4). Le secteur industriel



compte seulement 18% d'entreprises unipersonnelles et 65% d'entreprises de moins de 10 salariés, ce qui est peu par rapport aux autres secteurs. De plus, comme le suggère le tableau 4, l'emploi salarié médian se situe à 5 dans le secteur industriel, alors qu'il se situe à 3 dans le secteur de la construction et à 2 dans celui des services marchands. Ceci suggère l'existence d'économies d'échelles plus importantes dans les entreprises industrielles, qui les inciteraient à grandir d'avantage par rapport aux entreprises opérant dans d'autres secteurs d'activité.

Ces deux constats, à savoir d'une part, la prédominance des entreprises de petites tailles dans une économie et d'autre part, un biais vers les petites structures moins marqué dans le secteur industriel, sont habituels dans la littérature scientifique (Axtell (2001) ; Bartelsman, Scarpetta & Schivardi, 2005 ; Cabral & Mata, 2003).

Complétons cette analyse relative à la taille des entreprises de l'échantillon avec l'observation de la figure 7 ci-dessous qui montre la taille *moyenne* des entreprises par région et par secteur d'activité, en 2006 (un graphe similaire pour l'emploi médian se trouve en annexe 1).

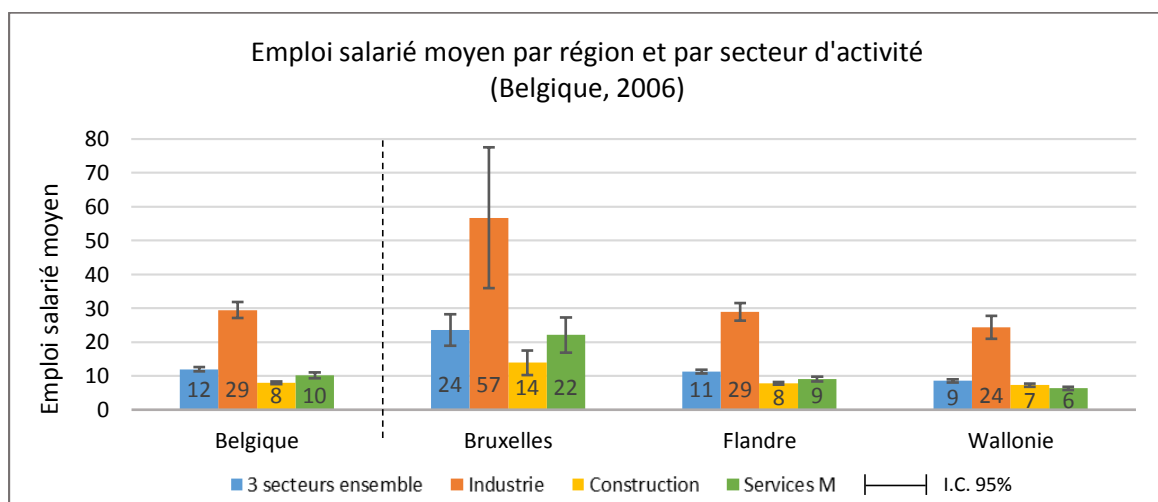


Figure 7: Emploi salarié moyen en Belgique, par région et par secteur d'activité (Belgique, 2006 - calculs à partir de l'échantillon 2006)

A nouveau, nous observons à la figure 7 que les entreprises du secteur de l'industrie ont tendance à être de plus grandes structures, avec une taille moyenne significativement supérieure aux entreprises des deux autres secteurs, quelle que soit la région considérée.

Notons enfin que l'emploi salarié moyen est de 12 en Belgique. Au niveau régional, l'emploi salarié moyen est supérieur en Flandre par rapport à la Wallonie, tandis que Bruxelles se distingue par un emploi salarié moyen nettement supérieur à celui de la Flandre et de la Wallonie. Ces constats valent pour les trois secteurs considérés.

Comme dit précédemment, il convient de relativiser l'emploi salarié moyen élevé à Bruxelles en rappelant que de nombreuses entreprises belges possèdent leur siège social dans la capitale, alors qu'elles opèrent également ailleurs en Belgique via des établissements locaux. Comme l'affirme Savoye (1994), le facteur *densité de population* participe aussi à expliquer les différences de taille moyenne des entreprises entre régions. Selon l'auteur, la taille des entreprises au sein d'une région est positivement corrélée à la densité de sa population. En Belgique, les chiffres reflètent cette logique, puisque la région de Bruxelles enregistre une densité de population de 6.312 habitants/km<sup>2</sup> en 2006, alors que la Flandre et la Wallonie voient leur densité s'élever à 449 et 202 habitants/km<sup>2</sup>, respectivement (SPF Economie, 2008).

### 3 Analyse de la croissance de l'emploi salarié marchand en Belgique entre 2006 et 2007

A la section précédente, nous avons analysé géographiquement et structurellement les entreprises existantes au point de départ de la période couverte par notre étude, c'est-à-dire en 2006. Notre analyse a donc porté sur l'*échantillon 2006* reprenant les entreprises qui respectent les quatre critères du tableau 1 en 2006.

A la différence de la section précédente, qui étudiait les entreprises à un moment fixe dans temps, la présente section analyse la *croissance* de l'emploi salarié entre 2006 et 2007. Il est important de réaliser que lorsque l'on parle de croissance, l'échantillon initial d'entreprises connaît des mutations. En effet, une partie des entreprises existantes en 2006 va survivre en 2007, tandis que l'autre partie va disparaître. De plus, d'autres entreprises qui n'existaient pas encore en 2006 vont apparaître en 2007. Ces dynamiques de disparition et d'apparition d'entreprises impliquent que notre analyse porte désormais sur les entreprises de l'*échantillon 2006-2007* qui, rappelons-le, ajoute à l'*échantillon 2006* les entreprises qui apparaissent en 2007 et qui respectent les quatre critères du tableau 1.

Dans cette section, l'analyse de la croissance de l'emploi salarié se fait en deux étapes. En section 3.1, nous analysons et dissociions la croissance de l'emploi salarié selon trois critères : la localisation, la taille et le secteur d'activité. En section 3.2, nous analysons certaines dynamiques du marché de l'emploi en décomposant les taux de croissance de l'emploi salarié entre cinq groupes d'entreprises ; à savoir, les entreprises *sortantes (G1)*, en *contraction (G2)*, *stables (G3)*, en *expansion (G4)* et *entrantes (G5)*.

#### 3.1 Décomposition géographique, par taille et par secteur des taux de croissance

Avant de commencer l'analyse du taux de croissance de l'emploi salarié des entreprises formant l'*échantillon 2006-2007*, le lecteur désireux de connaître les taux de croissance agrégés de l'emploi *total* et *salarié* calculés à partir des données de la BNB entre 2006 et 2007, est invité à parcourir l'annexe 2.

### 3.1.1 Décomposition géographique

Le tableau 5 ci-dessous rassemble les informations relatives à la croissance de l'emploi salarié en Belgique, dans ses régions et dans ses provinces. Il montre que 47.006 emplois salariés ont été créés en Belgique, entre 2006 et 2007 dans notre échantillon, soit une croissance de 2,31%. La Flandre et la Wallonie connaissent des taux supérieurs à la croissance nationale, avec des taux de croissance de 2,82% et de 2,53%, respectivement. La région bruxelloise tire la croissance nationale vers le bas, avec un taux de croissance de l'emploi de 0,88%.

Tableau 5: Croissance de l'emploi salarié entre 2006 et 2007, en Belgique, dans les régions et provinces (calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

		Emploi salarié en 2006	Emploi salarié en 2007	Croissance absolue	Taux de croissance
Belgique		2.038.666	2.085.672	47.006	2,31%
Régions	Bruxelles	481.587	485.821	4.234	0,88%
	Flandre	1.156.664	1.189.324	32.660	2,82%
	Wallonie	400.415	410.527	10.112	2,53%
Provinces flamandes	Limbourg	136.695	141.404	4.709	3,44%
	Flandre Orientale	206.452	212.962	6.510	3,15%
	Flandre Occidentale	211.638	218.000	6.362	3,01%
	Anvers	385.339	395.684	10.345	2,68%
	Brabant Flamand	216.540	221.274	4.734	2,19%
Provinces wallonnes	Brabant Wallon	58.019	60.225	2.206	3,80%
	Liège	127.432	130.911	3.479	2,73%
	Luxembourg	25.509	26.172	663	2,60%
	Hainaut	147.821	150.900	3.079	2,08%
	Namur	41.634	42.319	685	1,65%

Nous commençons par décomposer le taux de croissance national entre les trois régions, ce qui rendra compte de la contribution de chacune d'elles à la croissance nationale de l'emploi. De manière similaire, nous décomposerons ensuite les taux de croissance régionaux entre leurs provinces respectives.

L'équation 1 ci-dessous permet de quantifier la *contribution* d'une sous-région à la croissance d'une autre région plus vaste dont elle fait partie.

Équation 1 : Contribution de la sous-région  $i$  à la croissance de l'emploi salarié de la région  $J$  ( $i \in J$ ) :

$$\underbrace{\frac{E_{t+1}^i - E_t^i}{E_t^i}}_{\text{Taux de croissance de l'emploi salarié de la sous-région } i \text{ entre } t \text{ et } t+1} \times \underbrace{\frac{E_t^i}{E_t^J}}_{\text{Part de l'emploi salarié de la sous-région } i \text{ dans l'emploi salarié de la région } J}$$

$$= \frac{E_{t+1}^i - E_t^i}{E_t^J}$$

avec,

$E_t^i$  = emploi salarié de la sous-région  $i$  à la période  $t$

$E_t^J$  = emploi salarié de la région  $J$  à la période  $t$

Les contributions des trois régions belges à la croissance nationale de l'emploi salarié sont exposées au tableau 6 et représentées graphiquement de manière cumulée à la figure 8. Nous y constatons que l'augmentation du nombre d'emplois salariés en Flandre a contribué à faire croître l'emploi salarié à hauteur de 1,60% au niveau national. La Wallonie a quant à elle été responsable d'une augmentation de 0,50% du taux de croissance nationale. Enfin, la région de Bruxelles est responsable des 0,21% restants.

Tableau 6: Décomposition régionale de la croissance de l'emploi salarié en Belgique (Belgique, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

		Part dans l'emploi salarié en 2006 (1)	Taux de croissance (2)	Contribution à la croissance nationale (1)×(2)
Belgique		100%	2,31%	2,31%
Régions	Bruxelles	24%	0,88%	0,21%
	Flandre	57%	2,82%	1,60%
	Wallonie	20%	2,53%	0,50%

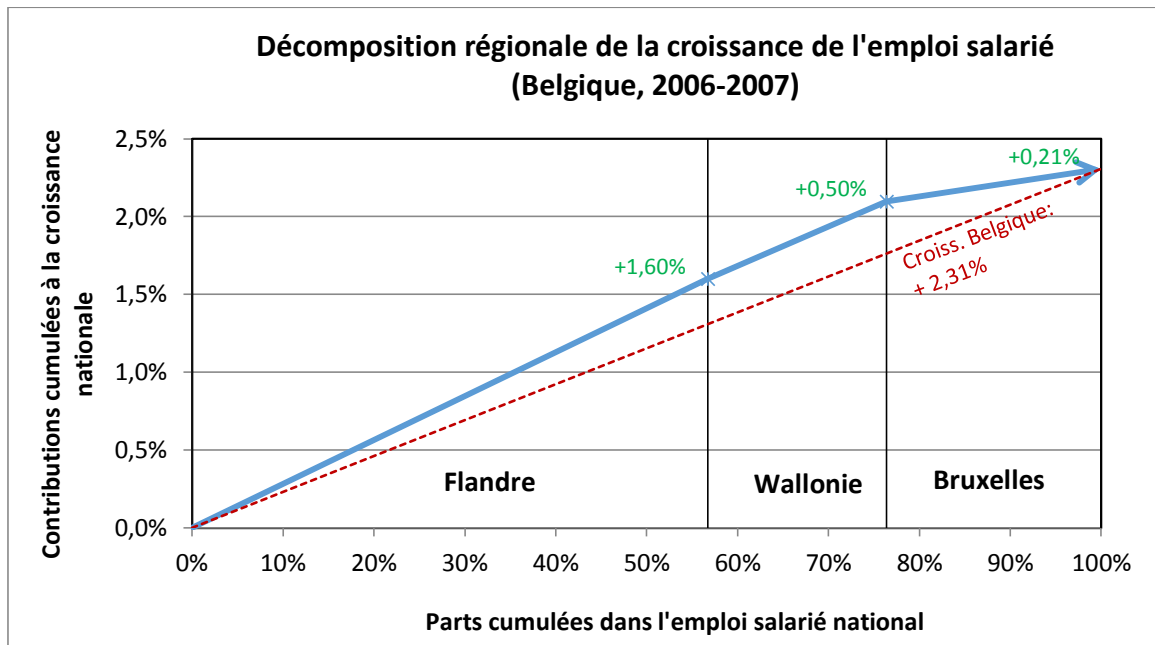


Figure 8: Décomposition régionale de la croissance de l'emploi salarié en Belgique (Belgique, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

De l'équation 1, il ressort que la contribution d'une région à la croissance nationale est d'autant plus élevée que son poids dans l'emploi salarié national est important. La figure 8 ci-dessus présente la contribution de chaque région de manière cumulée, en fonction de son poids dans l'emploi salarié national. Nous y observons que la différence importante entre la contribution de la région flamande et celle de la région wallonne s'explique essentiellement par le poids de la Flandre dans l'emploi salarié national qui est beaucoup plus important que celui de la Wallonie, plutôt que par une différence importante entre les taux de croissance de l'emploi salarié des deux régions. En effet, les pentes de la ligne brisée bleue, qui représentent les taux de croissance respectifs de ces deux régions, diffèrent peu, alors que leurs parts respectives dans l'emploi salarié national, représentées sur l'axe des abscisses, diffèrent clairement. Au final, la contribution de la Flandre (+1,60%) est donc nettement supérieure à celle de la Wallonie (+0,50%) essentiellement grâce au poids plus important de l'emploi salarié flamand en Belgique, par comparaison avec celui de la Wallonie.

La région de Bruxelles-Capitale connaît quant à elle un taux de croissance plus faible que les deux autres régions, repérable sur la figure 8 par une pente inférieure à celle des deux autres régions. La contribution de la région de Bruxelles est donc tirée vers le bas par un taux de croissance plus faible que celui des deux autres régions.

Une décomposition des taux de croissance régionaux peut s'effectuer par province afin d'analyser la contribution de chacune d'elles à la croissance de l'emploi régional. Les résultats sont exposés au tableau 7 et illustrés aux figures 9 et 11 de manière cumulée en fonction de la part de l'emploi salarié de chaque province dans sa région.

Tableau 7 : Décomposition provinciale de la croissance de l'emploi salarié en Flandre et en Wallonie (Belgique, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

	Part dans l'emploi salarié régional en 2006 (1)	Taux de croissance (2)	Contribution à la croissance régionale (1)×(2)
Flandre	100%	2,82%	2,82%
Limbourg	12%	3,44%	0,41%
Flandre Orientale	18%	3,15%	0,56%
Flandre Occidentale	18%	3,01%	0,55%
Anvers	33%	2,68%	0,89%
Brabant Flamand	19%	2,19%	0,41%
Wallonie	100%	2,53%	2,53%
Brabant Wallon	14%	3,80%	0,55%
Liège	32%	2,73%	0,87%
Luxembourg	6%	2,60%	0,17%
Hainaut	37%	2,08%	0,77%
Namur	10%	1,65%	0,17%

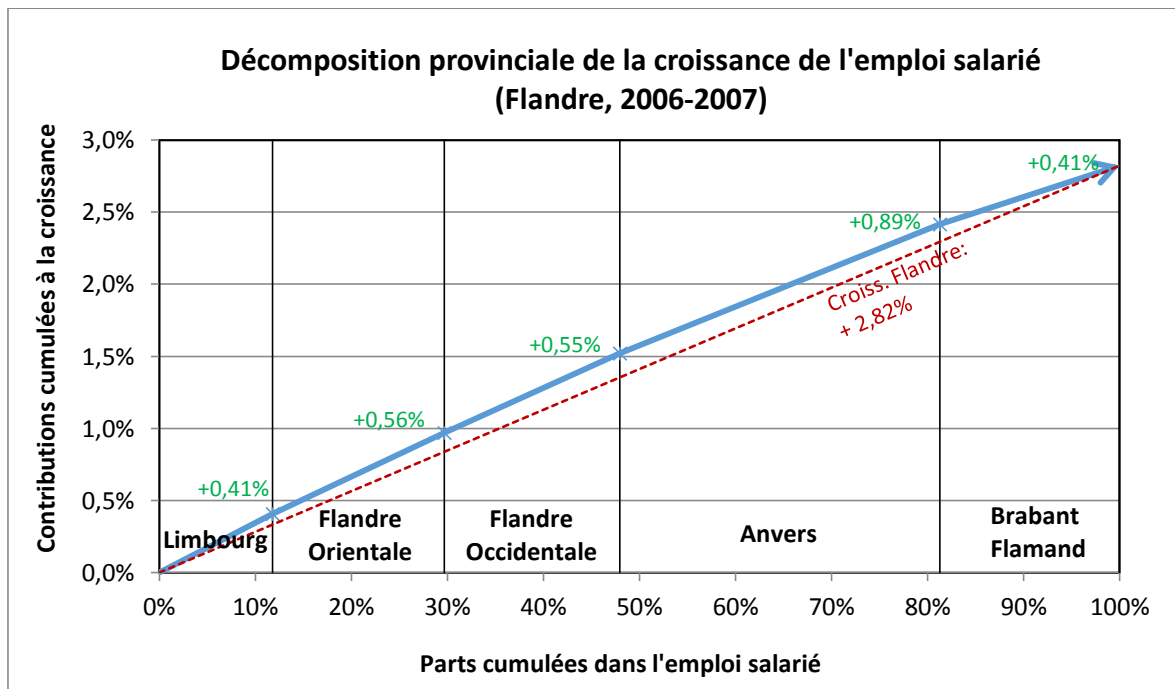


Figure 9 : Décomposition provinciale du taux de croissance de l'emploi salarié flamand (Flandre, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

Le taux de croissance de 2,82% de l'emploi salarié flamand se décompose en contributions émanant des cinq provinces flamandes. La croissance de l'emploi salarié en province d'Anvers a contribué à faire augmenter ce taux de croissance à hauteur de 0,89%. Les provinces de Flandre Orientale et de Flandre Occidentale ont respectivement contribué à 0,56% et 0,55%. Enfin, les provinces du Limbourg et du Brabant Flamand ont chacune apporté 0,41% à la croissance régionale de l'emploi salarié flamand.

A nouveau, les différences de contributions entre les provinces flamandes peuvent s'expliquer d'une part, par des taux de croissance différents et d'autre part, par un poids différent dans l'emploi salarié flamand.

A la figure 10 ci-dessous, nous distinguons trois groupes de provinces. Premièrement, les provinces du Limbourg (LM), de Flandre Orientale (FOR) et de Flandre Occidentale (FOCC ; cadran Nord-Ouest) connaissent un taux de croissance supérieur à celui de la Flandre, mais voient leurs contributions limitées du fait de leur importance modérée dans l'emploi salarié flamand. Deuxièmement, la province d'Anvers (A ; cadran Sud-Est) connaît un taux de croissance légèrement inférieur au taux de croissance de la Flandre, mais voit sa contribution tirée vers le haut en raison de son poids important dans l'emploi salarié flamand. Troisièmement, la province du Brabant Flamand (BF ; cadran Sud-Ouest) pèse un poids moyen dans l'emploi salarié flamand, mais voit sa contribution pénalisée par un taux de croissance nettement inférieur au taux de croissance de la région flamande.

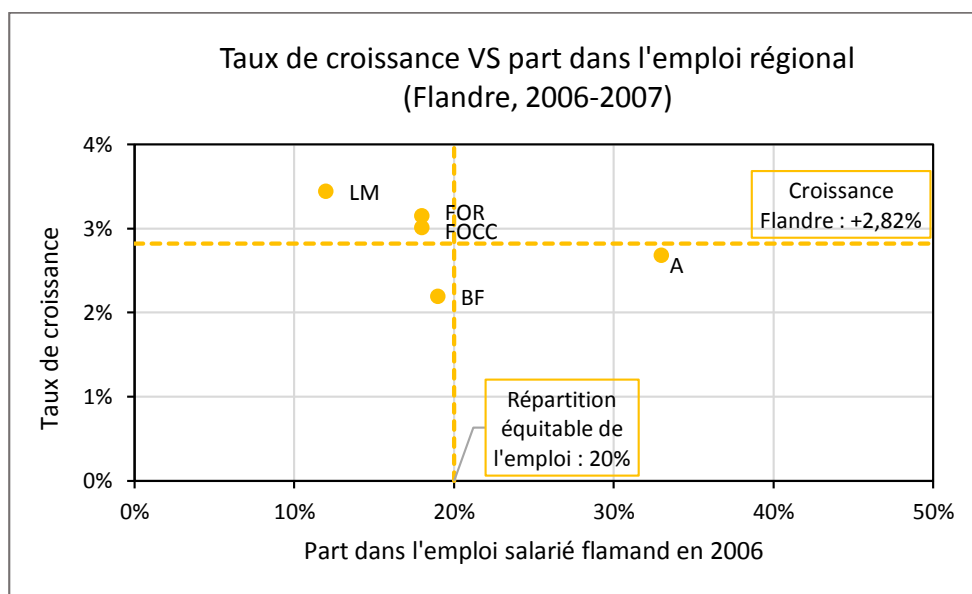


Figure 10 : Taux de croissance provincial versus part dans l'emploi salarié flamand en 2006 (Flandre, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007). Les lignes pointillées représentent la moyenne de la part régionale d'emploi salarié (verticale) et le taux de croissance régional (horizontale).



De manière similaire, le taux de croissance de 2,53% de l'emploi salarié wallon se décompose comme suit entre ses provinces (voir tableau 7 et figure 11). La province de Liège a le plus contribué à la croissance de l'emploi régional, en lui ajoutant 0,87%. La province du Hainaut lui a apporté 0,77%. Vient ensuite la province du Brabant Wallon, qui a contribué pour 0,55% au taux de croissance régional. Les provinces du Luxembourg et de Namur ont chacune amené 0,17% à leur région.

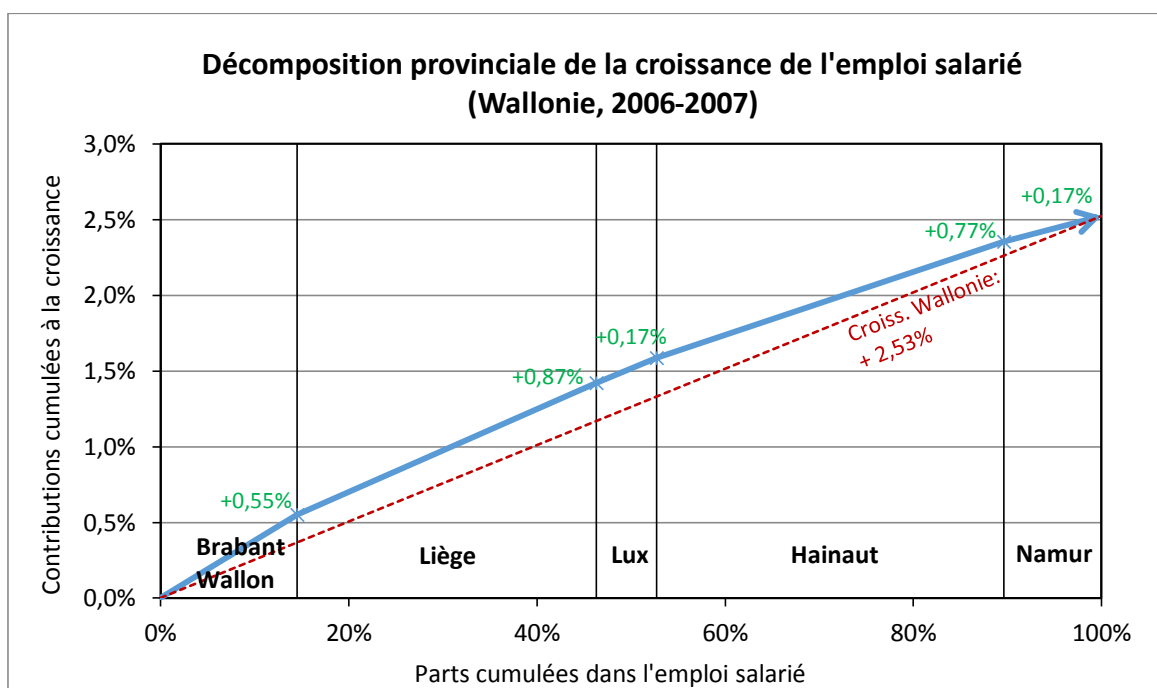


Figure 11: Décomposition provinciale du taux de croissance de l'emploi salarié wallon (Wallonie, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

Nous distinguons quatre groupes de provinces wallonnes à partir de la figure 12 ci-dessous.

Premièrement, les provinces du Brabant Wallon (BW) et du Luxembourg (LUX ; cadran Nord-Ouest) connaissent des taux de croissance supérieurs à la croissance wallonne, mais pèsent peu dans l'emploi salarié wallon, ce qui pénalise leurs contributions à la croissance de la région. Notons que le taux de croissance particulièrement élevé dans la province du Brabant Wallon s'explique par des taux de croissance supérieurs à la croissance wallonne à la fois dans le secteur des services marchands (+4,36%) et dans celui de l'industrie (+3,17%). L'industrie pharmaceutique est souvent citée comme un des secteurs clefs dans l'économie du Brabant Wallon.

Deuxièmement, la province de Liège (LG ; cadran Nord-Est) voit sa contribution tirée vers le haut, à la fois par un taux de croissance de l'emploi salarié supérieur à celui de la région wallonne, et par un poids important dans l'emploi salarié wallon.

Troisièmement, la province du Hainaut (H ; cadran Sud-Est) représente une part importante de l'emploi salarié wallon, mais connaît malheureusement un taux de croissance inférieur à celui de la Wallonie, ce qui diminue un peu sa contribution par rapport aux autres provinces.

Quatrièmement, la province de Namur (N ; cadran Sud-Ouest) se distingue des autres, d'une part par un taux de croissance de l'emploi salarié nettement inférieur à celui de la Wallonie, et d'autre part par un faible poids dans l'emploi salarié wallon. De ceci, il découle que la province de Namur contribue peu à la croissance de l'emploi salarié de sa région.

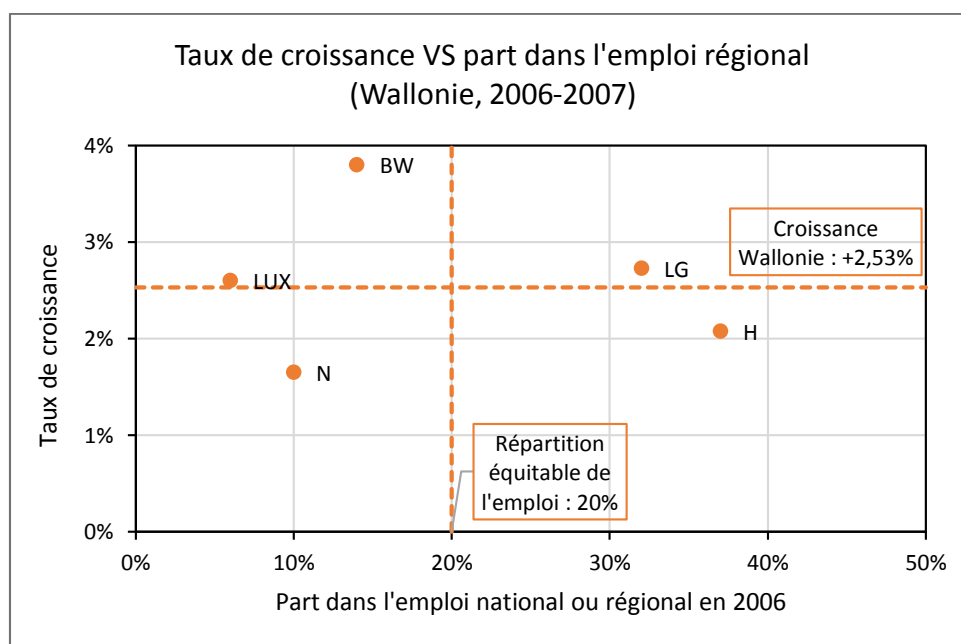


Figure 12 : Taux de croissance provincial versus part dans l'emploi salarié wallon en 2006 (Wallonie, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007). Les lignes pointillées représentent la moyenne de la part régionale d'emploi salarié (verticale) et le taux de croissance régional (horizontale).

### 3.1.2 Décomposition par catégorie de taille d'entreprise

Après avoir décomposé le taux de croissance de l'emploi salarié de la Belgique entre ses régions et celui de la Flandre et de la Wallonie entre leurs provinces respectives, nous procédons à une décomposition des taux de croissance en fonction de la taille des entreprises. Plus précisément, nous calculons au tableau 8 les contributions des cinq

catégories de taille d'entreprise suivantes ; TPE (1-9 salariés), PE (10-49 salariés), ME (50-249 salariés), GE (250-499 salariés) et TGE (500+ salariés)<sup>13</sup>.

Tableau 8 : Décomposition de la croissance de l'emploi salarié par catégorie de taille d'entreprise ; TPE (1-9 salariés), PE (10-49 salariés), ME (50-249 salariés), GE (250-499 salariés), TGE (500+ salariés) (Belgique, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

Contributions à la croissance de l'emploi salarié, par catégorie de taille d'entreprises							
		TPE (1 - 9)	PE (10 - 49)	ME (50 - 249)	GE (250 - 499)	TGE (500 +)	Total
Belgique	Contribution	1,27%	0,38%	0,37%	0,24%	0,05%	2,31%
	Part dans l'emploi 2006	19%	24%	19%	8%	29%	100%
	Taux de croissance	6,64%	1,56%	1,92%	2,93%	0,16%	2,31%
Bruxelles	Contribution	0,68%	0,20%	-0,17%	0,36%	-0,18%	0,88%
	Part dans l'emploi 2006	9%	13%	13%	8%	57%	100%
	Taux de croissance	7,54%	1,51%	-1,26%	4,40%	-0,33%	0,88%
Flandre	Contribution	1,32%	0,48%	0,57%	0,32%	0,13%	2,82%
	Part dans l'emploi 2006	21%	27%	21%	9%	22%	100%
	Taux de croissance	6,43%	1,80%	2,67%	3,67%	0,57%	2,82%
Wallonie	Contribution	1,84%	0,29%	0,42%	-0,12%	0,09%	2,53%
	Part dans l'emploi 2006	27%	30%	20%	7%	16%	100%
	Taux de croissance	6,74%	0,97%	2,16%	-1,61%	0,58%	2,53%

La figure 13 ci-dessous illustre la décomposition du taux de croissance de l'emploi salarié belge entre les cinq catégories de taille d'entreprises étudiées, à partir des données du tableau 8. Rappelons que la contribution d'un groupe d'entreprises est le produit de sa part dans l'emploi salarié et de son taux de croissance. De manière similaire à l'analyse précédente, l'axe des abscisses de la figure 13 représente la part cumulée dans l'emploi salarié, tandis que l'axe des ordonnées représente la contribution cumulée à la croissance de l'emploi. De ceci, il découle que les pentes de la ligne brisée bleue représentent successivement les taux de croissance de l'emploi salarié de chaque catégorie de taille étudiée.

<sup>13</sup> TPE = Très petites entreprises ; PE = Petites entreprises ; ME = Moyennes entreprises ; GE = Grandes entreprises ; TGE = Très grandes entreprises

Nous constatons à la figure 13 que toutes les catégories de taille d'entreprise contribuent positivement à la croissance de l'emploi salarié au niveau de la Belgique. La catégorie des TPE est de loin celle qui contribue le plus à la croissance de l'emploi salarié national : à elle seule, elle apporte une contribution de 1,27%, soit une contribution supérieure à celle de toutes les autres catégories réunies. Il convient de relativiser cette constatation au regard de la durabilité des emplois créés au sein des TPE (Coad, 2007b). Bien que les PE, ME et GE présentent des taux de croissance de l'emploi salarié relativement similaires entre eux et même légèrement croissants en fonction de la taille, la contribution plus faible des GE à la croissance nationale de l'emploi s'explique par un poids plus faible de cette catégorie dans l'emploi salarié de 2006. Enfin, les TGE emploient près de 30% des salariés belges, mais ne contribuent qu'à hauteur de 0,05% à la croissance de l'emploi salarié national, en affichant un taux de croissance de l'emploi salarié proche de zéro.

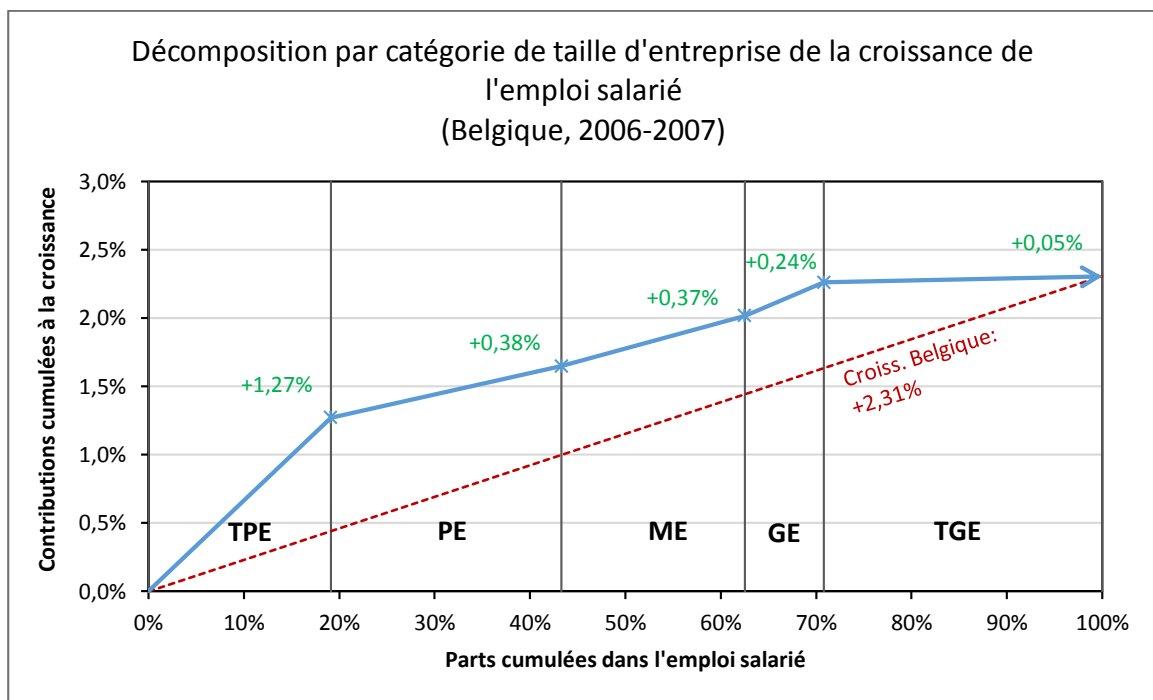


Figure 13 : Décomposition du taux de croissance de l'emploi salarié national entre les cinq catégories de taille d'entreprise ; TPE (1-9 salariés), PE (10-49 salariés), ME (50-249 salariés), GE (250-499 salariés), TGE (500+ salariés) (Belgique, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

De l'analyse des contributions des cinq catégories de taille d'entreprises au niveau de la Belgique, il ressort que chaque groupe contribue positivement à la croissance de l'emploi salarié et que cette contribution diminue lorsque la taille des entreprises croît, avec une nette prédominance de la contribution émanant des TPE. Voyons si cette tendance s'observe encore au niveau régional.

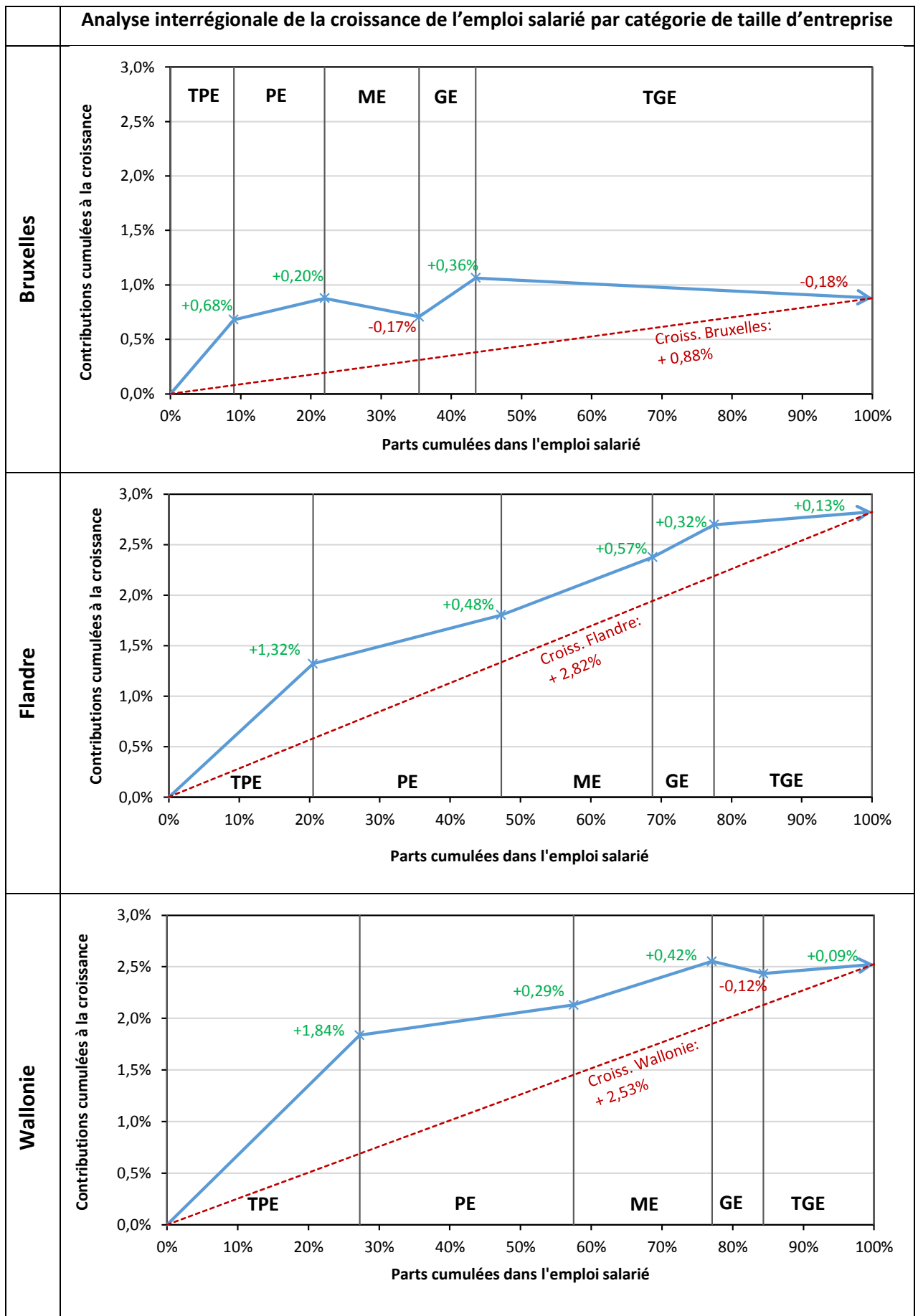


Figure 14 : Décomposition des taux de croissance de l'emploi salarié des trois régions entre les cinq catégories de taille d'entreprise ; TPE (1-9 salariés), PE (10-49 salariés), ME (50-249 salariés), GE (250-499 salariés), TGE (500+ salariés) (Belgique, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

Quatre constatations s'imposent à la lecture des trois graphiques à la figure 14 ci-dessus :

**Premièrement**, la catégorie des TPE est celle qui contribue le plus à la croissance de l'emploi salarié, et ce dans les trois régions. Cette supériorité s'explique par des taux de croissance supérieurs aux autres catégories d'entreprises : à elles seules, les TPE fournissent plus de la moitié de la croissance de l'emploi en Wallonie et à Bruxelles, tandis qu'en Flandre, elles ne sont pas loin d'atteindre ce quota. Les taux de croissance systématiquement plus importants enregistrés par les TPE par rapport aux TGE semblent infirmer la « loi de l'effet proportionnel » de Gibrat (1931), qui stipule que la croissance d'une entreprise est indépendante de sa taille. Les contributions sont plus faibles pour les catégories de taille supérieures aux TPE, mais cette diminution n'est pas nécessairement progressive en fonction de la taille, comme nous l'avons observé au niveau belge. Cette diminution s'accompagne aussi de contributions négatives à Bruxelles et en Wallonie, plus précisément au niveau des GE wallonnes ainsi que des ME et TGE bruxelloises, alors que le niveau national n'affichait que des contributions positives pour toutes les catégories.

**Deuxièmement**, les TPE ajoutent 0,68% à la croissance de l'emploi salarié bruxellois, 1,32% en Flandre et 1,84% en Wallonie. Ces chiffres laissent à penser que les TPE wallonnes seraient particulièrement performantes en matière de création d'emploi, par rapport aux TPE dans les autres régions. En réalité, les taux de croissances des TPE dans chaque région sont semblables (voir tableau 8). La forte contribution des TPE wallonnes s'explique par un poids supérieur dans la part d'emploi salarié de leur région : les TPE wallonnes pèsent 6% plus lourd que les TPE flamandes dans leur emploi salarié régional, ce qui relève de 0,52% (1,84% - 1,32%) leur contribution à la croissance de l'emploi salarié wallon par comparaison avec leurs homologues flamandes.

**Troisièmement**, à la différence des TPE, les TGE contribuent peu à faire varier le taux de croissance de l'emploi salarié dans les trois régions, et ce malgré leur poids important surtout à Bruxelles, ainsi qu'en Flandre dans une moindre mesure. La faible contribution des TGE s'explique par des taux de croissance proche de zéro dans les trois régions. La Flandre et la Wallonie se différencient en matière de poids des TGE dans leur emploi : si les TGE représentent 22% de l'emploi salarié en Flandre, elles ne représentent que 16% de cet emploi en Wallonie, soit un surplus de 6% en faveur de la Flandre. Même si les TGE contribuent plus à la croissance de l'emploi salarié en Flandre (+0,13%) qu'en Wallonie (+0,09%), la supériorité de cette contribution tient plus au poids de cette catégorie d'entreprise dans

l'emploi régional, plutôt qu'à sa croissance propre ; ce taux de croissance propre est en effet similaire dans ces deux régions : il s'élève à 0,58% en Wallonie et à 0,57% en Flandre. Il est intéressant de noter que le surplus de 6% de TPE en Wallonie contribue à augmenter le taux de croissance régional de 0,52% par rapport à la Flandre, alors que le surplus de 6% de TGE en Flandre ne contribue à lui apporter qu'un surcroît de croissance de 0,04% par rapport à la Wallonie. Le poids supérieur des TPE en Wallonie par rapport à la Flandre bénéficie plus à l'emploi salarié wallon, que ne le fait le poids supérieur des TGE observé en Flandre

**Quatrièmement**, relativisons le bénéfice en matière d'emploi que tire la Wallonie grâce au poids important de ses TPE, en précisant que les catégories des PE, ME et GE contribuent systématiquement plus fortement en Flandre qu'en Wallonie, à faire augmenter le taux de croissance de l'emploi salarié régional, ce qui au final se traduit par un taux de croissance supérieur de l'emploi salarié flamand (2,82%) par rapport à celui en Wallonie (2,53%). Précisons que les PE, ME et GE ont une part dans l'emploi salarié similaire en Flandre et en Wallonie. Les contributions supérieures de ces trois catégories d'entreprises en Flandre par rapport à la Wallonie sont donc essentiellement dues à un taux de croissance supérieur en Flandre. Le climat économique flamand semble d'avantage propice au développement des PE, ME et GE que le climat économique wallon.

### 3.1.3 Décomposition sectorielle

Nous poursuivons la décomposition du taux de croissance de l'emploi salarié de la Belgique et de ses régions en procédant à une décomposition sectorielle des taux de croissance.

Nous calculons au tableau 9 la *contribution* de chaque secteur d'activité à la croissance de l'emploi salarié au niveau de la Belgique et des trois régions. La figure 15 illustre cette décomposition sectorielle pour la Belgique.

Premièrement, l'emploi aurait progressé de 2,23% en Belgique si seul le secteur des services marchands avait connu une croissance nette différente de zéro. Deuxièmement, le secteur de la construction a ajouté 0,31% au taux de croissance de l'emploi en Belgique. Comme le montrent le tableau 9 et la figure 15, les secteurs des services marchands et de la construction ont connu des taux de croissance semblables. L'essentiel de la différence entre les contributions de ces deux secteurs s'explique donc par le fait que le premier secteur pèse plus de six fois plus lourd que le second dans l'emploi salarié belge. Troisièmement, le

secteur de l'industrie pèse près d'un tiers de l'emploi salarié belge et a contribué à *diminuer* le taux de croissance belge de 0,24%.

Tableau 9 : Décomposition sectorielle de la croissance de l'emploi salarié en Belgique et dans les trois régions (Belgique, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

	Part dans l'emploi salarié en 2006 (1)	Taux de croissance (2)	Contribution à la croissance nationale (1)×(2)
<b>Belgique</b>	100%	2,31%	2,31%
Industrie	27%	-0,87%	-0,24%
Construction	10%	3,13%	0,31%
Services M	63%	3,56%	2,23%
<b>Bruxelles</b>	100%	0,88%	0,88%
Industrie	14%	-7,34%	-1,04%
Construction	4%	5,01%	0,21%
Services M	82%	2,09%	1,71%
<b>Flandre</b>	100%	2,82%	2,82%
Industrie	31%	-0,42%	-0,13%
Construction	11%	2,75%	0,29%
Services M	58%	4,58%	2,66%
<b>Wallonie</b>	100%	2,53%	2,53%
Industrie	32%	1,29%	0,42%
Construction	15%	3,29%	0,50%
Services M	53%	3,06%	1,61%

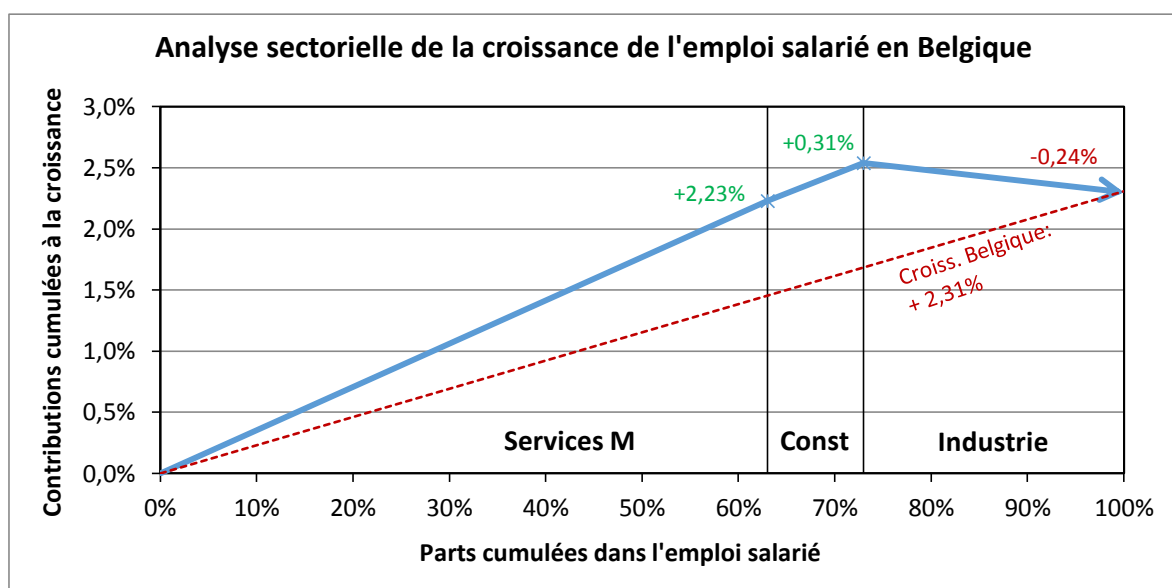


Figure 15 : Décomposition du taux de croissance de l'emploi salarié national entre les trois secteurs d'activité étudiés (Belgique, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)



De manière similaire, le taux de croissance de l'emploi salarié des trois régions est décomposé entre les trois secteurs d'activité étudiés au tableau 9. La figure 16 ci-dessous montre clairement que le secteur des *services marchands* est celui qui contribue le plus fortement à la croissance de chaque région. Plus précisément, ce secteur tire vers le haut le taux de croissance régional de l'emploi à hauteur de 1,71% à Bruxelles, 2,66% en Flandre et 1,61% en Wallonie. Notons la contribution particulièrement forte de ce secteur en Flandre, alors qu'il n'y représente que 58% de l'emploi salarié, contre 82% à Bruxelles. Ceci s'explique par un taux de croissance des services marchands qui s'élève à 4,58% en Flandre, alors qu'il ne s'élève qu'à 2,09% à Bruxelles.

Ensuite, le secteur de la *construction* contribue positivement, mais plus timidement à augmenter le taux de croissance dans les trois régions. Plus précisément, le secteur de la construction augmente le taux de croissance régional de l'emploi de 0,21% à Bruxelles, 0,29% en Flandre et 0,50% en Wallonie. Il faut relativiser la faible contribution du secteur de la construction dans les trois régions en précisant que ce secteur emploie une faible part de l'emploi salarié dans chacune des régions. Cette faible représentation tire la contribution vers le bas, alors que ce secteur a le vent en poupe à Bruxelles et en Wallonie, où il enregistre des taux de croissance intrinsèques de 5,01% et 3,06% respectivement. Le secteur de la construction connaît également une croissance raisonnable en Flandre, avec un taux de 2,09%.

Enfin, le secteur de l'*industrie* contribue à faire *diminuer* le taux de croissance de l'emploi salarié à hauteur de 1,04% à Bruxelles et plus faiblement en Flandre avec une diminution de 0,13%. En Wallonie, par contre, le secteur de l'industrie a contribué à faire *augmenter* le taux de croissance de l'emploi salarié à hauteur de 0,42%. Il est intéressant de remarquer que, malgré le poids nettement plus important du secteur industriel en Flandre et en Wallonie, la contribution négative enregistrée par ce secteur est d'une forte ampleur à Bruxelles, par comparaison aux deux autres régions. A ce sujet, notons qu'une entreprise<sup>14</sup> appartenant à l'industrie automobile est responsable à elle seule d'une diminution de 0,65% de l'emploi salarié bruxellois.

---

<sup>14</sup> AUDI BRUSSELS SA (Bruxelles) : 3.128 emplois salariés supprimés entre 2006 et 2007 (Ancien « VW Forest »)

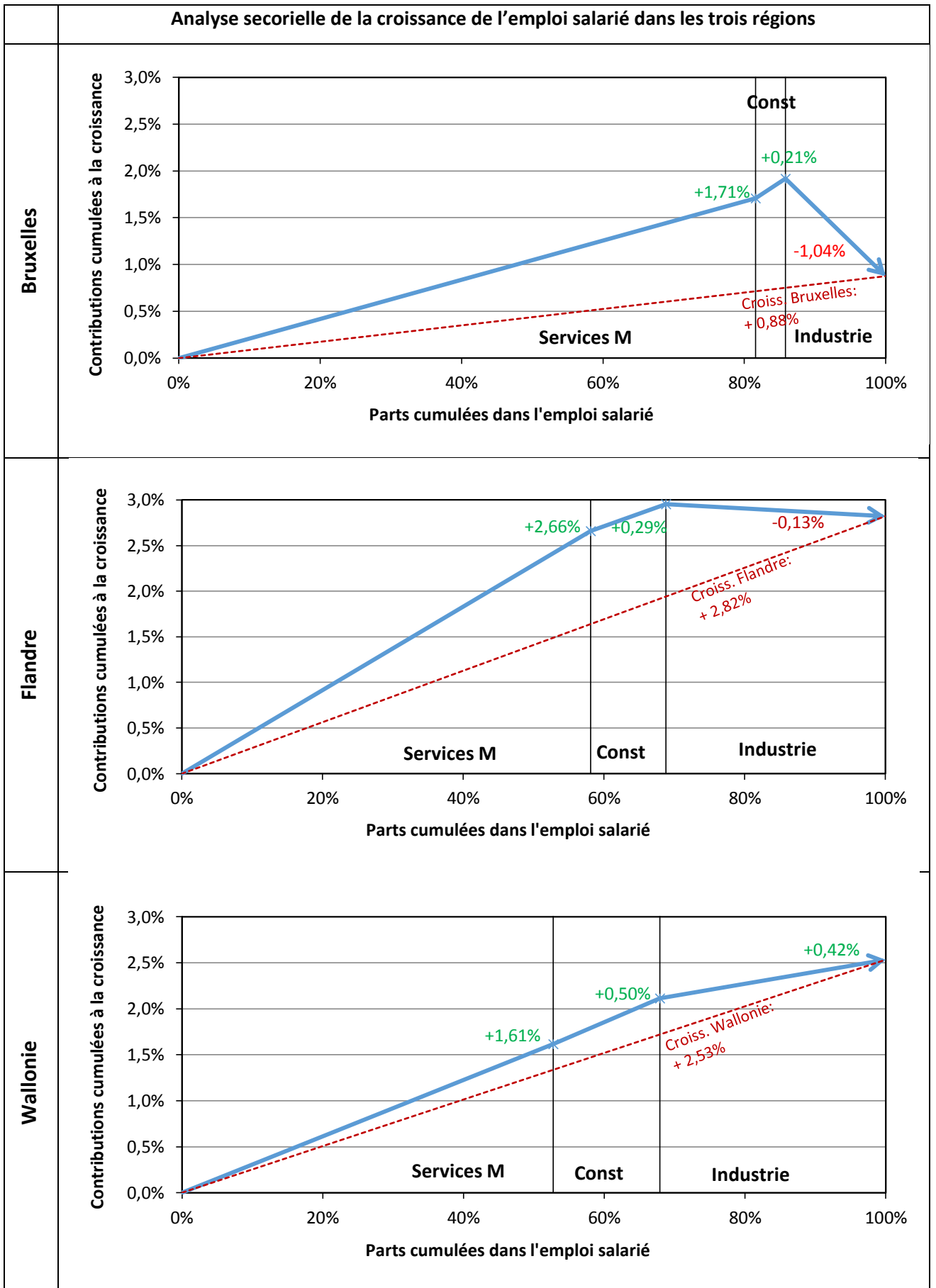


Figure 16 : Décomposition des taux de croissance de l'emploi salarié des trois régions entre les trois secteurs d'activité étudiés (Belgique, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

Pour conclure cette section 3.1, une décomposition régionale du taux de croissance de l'emploi salarié en Belgique a mis en évidence la forte contribution de la région flamande à la croissance nationale par rapport aux deux autres régions. La contribution supérieure de la Flandre par rapport à celle de la Wallonie s'explique essentiellement par la supériorité de son poids dans l'emploi salarié national, plutôt que par la différence des taux de croissance observés dans les deux régions. La région Bruxelloise se distingue des deux autres régions par un taux de croissance plus modéré de son emploi salarié.

La décomposition par province des taux de croissance de l'emploi salarié flamand et wallon a montré que les différences entre les contributions des provinces d'une même région résultent d'une hétérogénéité soit au niveau des taux de croissance provinciaux, soit dans le poids que représente chaque province au niveau de l'emploi salarié de sa région.

Une décomposition supplémentaire par catégorie de taille d'entreprise révèle qu'en Belgique et dans les trois régions, ce sont les TPE qui contribuent le plus à la croissance de l'emploi salarié, en apportant quasi partout une contribution équivalente à celles des quatre autres catégories de taille d'entreprises. La contribution supérieure des TPE à l'emploi salarié s'explique essentiellement par un taux de croissance supérieur de l'emploi salarié dans cette catégorie d'entreprise, plus que par un poids supérieur dans l'emploi régional ou national. Les PE, ME et GE contribuent plus modérément à la croissance régionale ou nationale, avec des contributions souvent positives, mais pas toujours. Enfin, les TGE contribuent très peu à la croissance de l'emploi salarié malgré leur part non négligeable dans l'emploi salarié régional ou national. Ceci s'explique par un taux de croissance de l'emploi salarié proche de zéro pour cette catégorie d'entreprises.

Une comparaison entre la Flandre et la Wallonie montre que les TPE représentent une part plus importante de l'emploi salarié en Wallonie, tandis que les TGE emploient une plus grande part de l'emploi salarié en Flandre. La spécificité de la Wallonie en matière de TPE lui apporte une croissance en termes d'emploi supérieure à celle observée en Flandre pour une spécificité équivalente de la Flandre en matière de TGE. Par contre, les PE, ME et GE contribuent plus fortement à la croissance de l'emploi salarié régional en Flandre, alors qu'elles représentent une part dans l'emploi salarié régional similaire à celle observée en Wallonie.

Enfin, une décomposition sectorielle du taux de croissance de l'emploi salarié en Belgique, ainsi que dans les trois régions, a mis en évidence l'importance du secteur des services marchands dans la croissance de l'emploi de chacune des régions. Cette importance s'explique à la fois par le taux de croissance élevé du secteur, ainsi que par sa prépondérance en matière d'emploi dans chacune des régions. Le secteur de la construction connaît aussi un taux de croissance important de son emploi salarié, mais le poids modéré qu'il représente dans les trois régions limite sa contribution. Enfin, le secteur industriel contribue négativement à la croissance de l'emploi salarié à Bruxelles et dans une moindre mesure en Flandre. En Wallonie, le secteur industriel contribue positivement, mais modérément à la croissance régionale, alors qu'il y représente le tiers de l'emploi salarié.

### 3.2 Décomposition des taux de croissance entre cinq groupes d'entreprises : Sortantes, en contraction, stables, en expansion et entrantes

Après avoir décomposé les taux de croissance de l'emploi salarié entre 2006 et 2007 par région, par province, par taille et par secteur d'activité, nous décomposons les taux de croissances de l'emploi salarié des entreprises de l'*échantillon 2006-2007* entre cinq groupes d'entreprises ; à savoir, les entreprises *sortantes* (G1), *en contraction* (G2), *stables* (G3), *en expansion* (G4) et *entrantes* (G5). L'ensemble des entreprises constituant l'*échantillon 2006-2007* peuvent être classées dans un de ces cinq groupes.

Les entreprises *entrantes* (G5) sont celles qui n'existent pas en 2006, mais qui apparaissent dans la base de données en 2007. Au contraire, les entreprises *sortantes* (G1) sont celles qui existent au début de la période observée, c'est-à-dire en 2006, mais qui disparaissent en 2007. Les trois autres groupes concernent l'ensemble des entreprises qui ont survécu entre 2006 et 2007. Les entreprises *en contraction* (G2) ont connu une croissance négative de leurs effectifs durant cette période. Les entreprises *stables* (G3) ont gardé leurs effectifs inchangés. Enfin, les entreprises *en expansion* (G4) ont connu une croissance positive de leurs effectifs entre 2006 et 2007.

### 3.2.1 Répartition et taille des entreprises dans les cinq groupes : Faible prédicteur du taux de croissance régional et sectoriel

Avant de décomposer la croissance de l'emploi salarié entre les cinq groupes G1 à G5, nous analysons l'importance de chacun de ces groupes en termes de *nombre* d'entreprises. Nous commençons par une analyse de la répartition des entreprises, d'abord d'un point de vue géographique, ensuite d'un point de vue sectoriel. Enfin, la taille des entreprises dans chacun des cinq groupes sera examinée.

- Répartition des entreprises entre les cinq groupes G1 à G5

La répartition des entreprises de l'échantillon 2006-2007 entre les cinq groupes G1 à G5 est illustrée par la figure 17 ci-dessous au niveau de la Belgique.

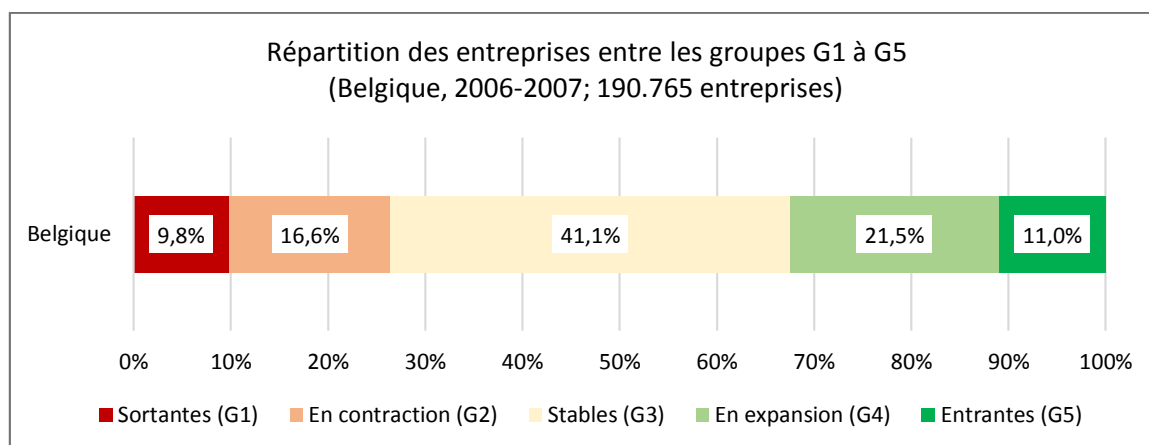


Figure 17: Répartition des entreprises belges entre les cinq groupes d'entreprises G1 à G5 (Belgique, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

Nous y constatons qu'en Belgique, même si une part importante des entreprises (9,8%) a disparu entre 2006 et 2007, cette perte a été plus que compensée par le groupe des entreprises nouvellement créées en 2007 (11,0%). De manière similaire, le groupe des entreprises *en expansion* (21,5%) a été nettement plus important que le groupe des entreprises *en contraction* (16,6%). Notons également que le groupe des entreprises *stables* (41,1%) est de loin le groupe qui rassemble le plus d'entreprises.

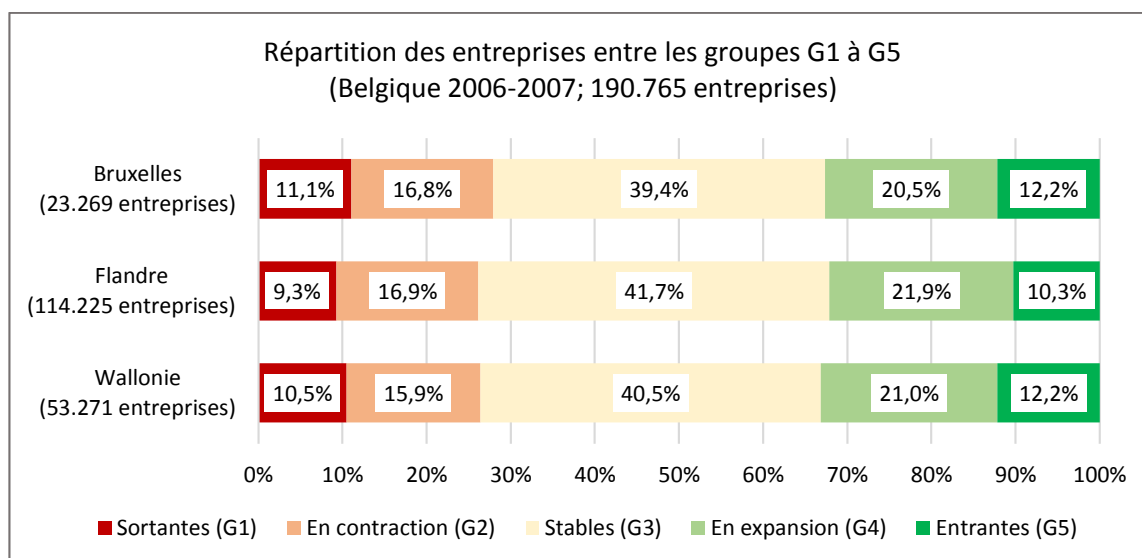


Figure 18: Répartition des entreprises entre les cinq groupes d'entreprises G1 à G5, par région (Belgique, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

A la figure 18 ci-dessus, nous constatons une symétrie entre l'importance du groupe des entreprises *sortantes* (G1) et *entrantes* (G5) dans les trois régions. Plus précisément, il y a environ 10% des entreprises de l'échantillon 2006-2007 qui disparaissent et 10% qui sont créées en 2007.

La figure 18 montre aussi une forte homogénéité pour les trois régions en termes de répartition des entreprises entre les cinq groupes. Les pourcentages décrivant la répartition des entreprises entre ces cinq groupes varient au maximum de 2,3% d'une région à l'autre, ce qui est faible. Cette homogénéité structurelle surprend pour deux raisons. Premièrement, la région de Bruxelles est une ville, contrairement aux deux autres régions. Deuxièmement, comme nous l'avons constaté dans les analyses précédentes, la région de Bruxelles a connu une croissance de son emploi salarié (+0,88%) plus faible que dans les autres régions (+2,82% en Flandre et +2,53% en Wallonie). Autrement dit, la répartition des entreprises entre les cinq groupes G1 à G5 n'est pas un bon prédicteur des différences observées entre les taux de croissance régionaux.

Notons que l'homogénéité apparente relevée entre les trois régions du pays se retrouve également au niveau provincial (voir annexe 3). Comme pour les régions, l'homogénéité dans la répartition des entreprises entre les cinq groupes par province semble contredire l'hétérogénéité constatée entre les taux de croissance des différentes provinces (voir tableau 5, p.21).

*Les activités de croissance externes créent-elles un biais important dans notre échantillon ?*

En section 1.3.2, nous avons expliqué que les données à notre disposition ne nous permettent malheureusement pas de lier les entreprises connaissant des activités de croissance externe (de fusions et d'acquisitions) entre elles. Ceci crée un biais dans notre analyse en exagérant les dynamiques d'entrée et de sortie des entreprises d'une année à l'autre. Est-il possible d'évaluer l'importance de ce biais ?

Nous évoquons également l'existence du projet de recherche DynaM qui publie des chiffres<sup>15</sup> agrégés sur la croissance des entreprises, non-biaisés par les activités de croissance externe. Les chiffres du site DynaM suggèrent la répartition suivante pour l'ensemble des entreprises des secteurs des services marchands, de la construction et de l'industrie, entre 2006 et 2007 :

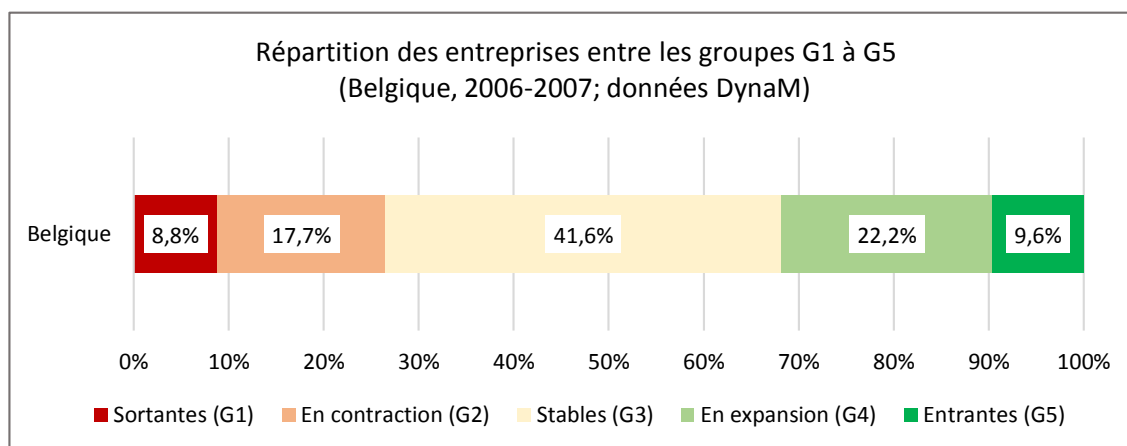


Figure 19 : Répartition des entreprises belges des secteurs des services marchands, de la construction et de l'industrie, entre les cinq groupes d'entreprises G1 à G5 (Belgique 2006-2007 - calculs à partir des données DynaM)

Il est intéressant de noter que même si le biais existe dans notre échantillon 2006-2007, celui-ci est limité puisque les pourcentages calculés à partir des chiffres disponibles sur le site du projet DynaM (figure 19) montrent peu de différence avec ceux calculés à partir de l'échantillon 2006-2007 (figure 17).

<sup>15</sup> Chiffres DynaM disponibles sur le site web : <http://www.dynam-belgium.org/site2/fr/chiffres/dynamique-de-l-emploi.html>

Contrairement à l'analyse géographique qui vient d'être menée, une analyse *sectorielle* montre une plus grande hétérogénéité dans la répartition des entreprises entre les cinq groupes G1 à G5 (voir figure 20 ci-dessous). Voyons si l'analyse de cette hétérogénéité intersectorielle dans la répartition des entreprises entre les groupes G1 à G5 permet d'expliquer les différences de taux de croissance de l'emploi salarié entre les secteurs.

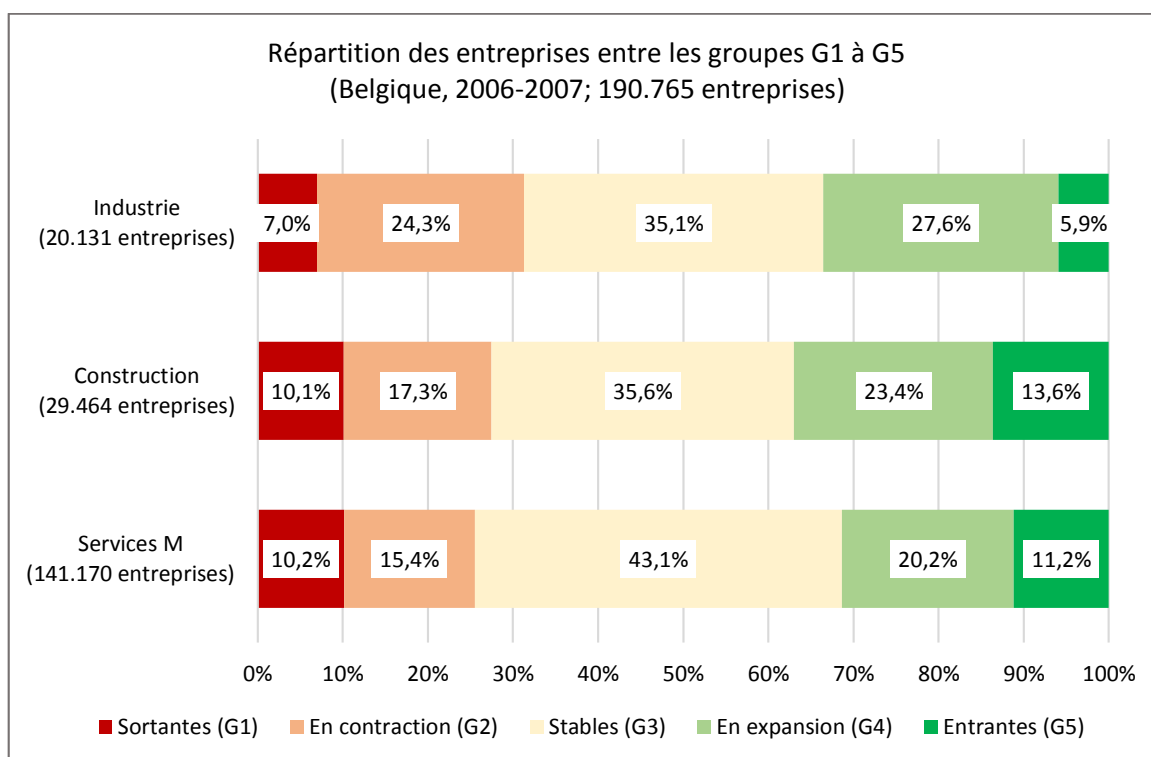


Figure 20: Répartition des entreprises belges entre les cinq groupes d'entreprises G1 à G5, par secteur d'activité (Belgique, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

A la figure 20, nous constatons que l'importance du groupe des entreprises *sortantes* (G1) semble se corrélérer avec l'importance du groupe des entreprises *entrantes* (G5) du même secteur. Autrement dit, un secteur d'activité qui voit une part importante (faible) de ses entreprises disparaître lors d'une année peut également s'attendre à voir une part importante (faible) de nouvelles entreprises apparaître lors de la même année. Cela dit, il ne faut pas toujours s'attendre à une compensation parfaitement équivalente. En effet, le secteur de l'*industrie* a vu apparaître moins de nouvelles entreprises en 2007 que d'entreprises qui ont disparu lors de cette année. Par contre, les secteurs de la *construction* et des *services marchands* ont connu plus d'entreprises *entrantes* que d'entreprises *sortantes* lors de cette



année. Ces deux secteurs ont d'ailleurs connu des taux de croissance de l'emploi salarié supérieurs à celui de l'industrie dans les trois régions du pays.

Cependant, il serait maladroit de se prononcer sur la santé d'un secteur d'activité en ne regardant que l'importance des groupes d'entreprises *entrantes* ou *sortantes*. Alternativement, en combinant d'une part les entreprises *sortantes et en contraction (G1 et G2)*, et d'autre part les entreprises *entrantes et en expansion (G4 et G5)*, nous constatons qu'en Belgique, les trois secteurs d'activité considérés ont chacun compté, en 2007, plus d'entreprises qui ont contribué à faire augmenter l'emploi salarié, que d'entreprises qui ont contribué à le faire diminuer. Rappelons néanmoins que le secteur de l'industrie a connu une croissance négative de son emploi salarié en 2007, égale à -0,87%, et ce malgré les 33,5% d'entreprises *entrantes ou en expansion*, contre 31,3% d'entreprises *sortantes ou en contraction*. Une analyse du nombre d'entreprises qui créent de l'emploi (G4 et G5) versus celles qui en détruisent (G1 et G2) semble donc ici encore insuffisante pour prédire un taux de croissance positif ou négatif dans un secteur d'activité. Le profil des entreprises dans chacun des cinq groupes doit également être analysé. Nous passons donc à l'analyse de la taille des entreprises dans chacun des cinq groupes.

Le lecteur désireux de connaître la répartition des entreprises entre les cinq groupes par secteur, au niveau de chaque région est invité à consulter l'annexe 4.

- *Taille des entreprises dans les cinq groupes G1 à G5*

Les figures 21 et 22 (p.45 et 46) permettent l'analyse de la taille moyenne et médiane des entreprises des groupes G1 à G5 dans notre échantillon. La figure 21 montre les tailles moyennes et médianes en Belgique et dans les trois régions, tandis que la figure 22 montre les tailles moyennes et médianes par secteur d'activité.

Les figures 21 et 22 montrent clairement que tant la taille *moyenne* que la taille *médiane* varient entre les cinq groupes d'entreprises étudiés. Plus précisément, nous pouvons distinguer deux tendances.

La *première tendance* concerne les groupes des entreprises *sortantes (G1)*, *stables (G3)* et *entrantes (G5)* qui ont chacun une taille moyenne et médiane faible par comparaison avec

les *deux autres groupes (G2 et G4)*. Ces deux tendances s'observent tant au niveau régional que sectoriel.

L'analyse précédente a montré que l'on peut s'attendre à voir un nombre équivalent d'entreprises *sortantes (G1)* et d'entreprises *entrantes (G5)* dans une région ou dans un secteur d'activité. L'analyse de la taille moyenne et médiane de ces entreprises va plus loin en précisant que les entreprises qui *sortent (G1)* du paysage économique sont surtout des petites structures, qui sont remplacées par d'autres structures *entrantes (G5)* qui ont *grosso modo* la même taille. Ceci s'observe tant au niveau des régions qu'au niveau des secteurs d'activité.

Par ailleurs, la petite taille des entreprises *stables (G3)* s'expliquerait en partie par le fait que de nombreuses entreprises unipersonnelles n'ont pas pour vocation de croître. En effet, de nombreuses SPRLU<sup>16</sup> sont créées par des indépendants souhaitant bénéficier de la responsabilité limitée et du régime fiscal des sociétés, tout en gardant l'intérêt de l'entreprise personnelle (BeCompta, s.d.). De plus, au vu de l'importance du nombre d'entreprises unipersonnelles dans notre échantillon déjà soulevée à la section 2.2, cette hypothèse expliquerait également l'importance du groupe des entreprises *stables (G3)* qui avoisine les 40% dans les trois régions, ainsi que dans les trois secteurs d'activités étudiés (voir figures 17, 18 et 20).

La *deuxième tendance* observée à la figure 21 concerne les groupes des entreprises *en contraction (G2)* et *en expansion (G4)* qui ont chacun une taille moyenne et médiane significativement plus élevée que les *groupes G1, G3 et G5*. De nouveau, ceci s'observe tant au niveau régional que sectoriel. Notons l'importance de l'emploi salarié moyen dans la région de Bruxelles dans les groupes G2 et G4, par rapport aux deux autres régions. Par contre, contrairement à l'emploi salarié moyen, l'emploi salarié médian de Bruxelles pour les groupes G2 et G4 ne se démarque pas de celui observé dans les deux autres régions. Précisons aussi que les entreprises du secteur industriel ont un emploi moyen et médian supérieurs aux deux autres secteurs dans les cinq groupes d'entreprises étudiés, à l'exception de l'emploi médian dans le G5 qui est identique dans les trois secteurs.

---

<sup>16</sup> SPRLU : « Société Privée à Responsabilité Limitée Unipersonnelle »

Nous observons également aux figures 21 et 22 que l'emploi salarié moyen des entreprises *en expansion* (G4) est systématiquement légèrement inférieur à celui des entreprises *en contraction* (G2). Nous posons deux hypothèses afin d'expliquer ce constat.

Premièrement, Almus (2002) et Coad (2007b) soutiennent qu'une entreprise de petite taille devra grandir relativement plus vite par rapport aux grandes entreprises jusqu'à ce qu'elle atteigne sa « taille minimale d'efficience de production<sup>17</sup> », propre à son secteur d'activité, qui lui permettra d'y survivre. Selon cette théorie, il ne serait donc pas étonnant d'observer une taille moyenne et médiane plus faible dans le groupe des entreprises *en expansion* par comparaison à celui des entreprises *en contraction*.

Deuxièmement, il existe une façon plus pragmatique d'expliquer un emploi salarié moyen et médian légèrement plus faible dans le groupe des entreprises *en expansion* par rapport à celui des entreprises *en contraction*. En section 2.2, nous avons souligné l'importance des entreprises unipersonnelles dans notre échantillon. Or, par définition, si ces entreprises sont susceptibles de passer dans le groupe des entreprises *en expansion*, elles ne peuvent en aucun cas faire partie du groupe des entreprises *en contraction*. En effet, une entreprise unipersonnelle en 2006 qui verrait son niveau d'emploi diminuer pour atteindre le seuil plancher de zéro en 2007 sera répertoriée comme une entreprise *sortante*, et non comme *en contraction*. Vu qu'un grand nombre d'entreprises de l'échantillon sont de type unipersonnel et ne peuvent donc pas appartenir au groupe des entreprises *en contraction*, il semble logique de calculer un emploi moyen et médian légèrement plus élevé pour ce groupe d'entreprises par rapport à celui des entreprises *en expansion*.

---

<sup>17</sup> Traduction libre de « minimum efficient size of production »

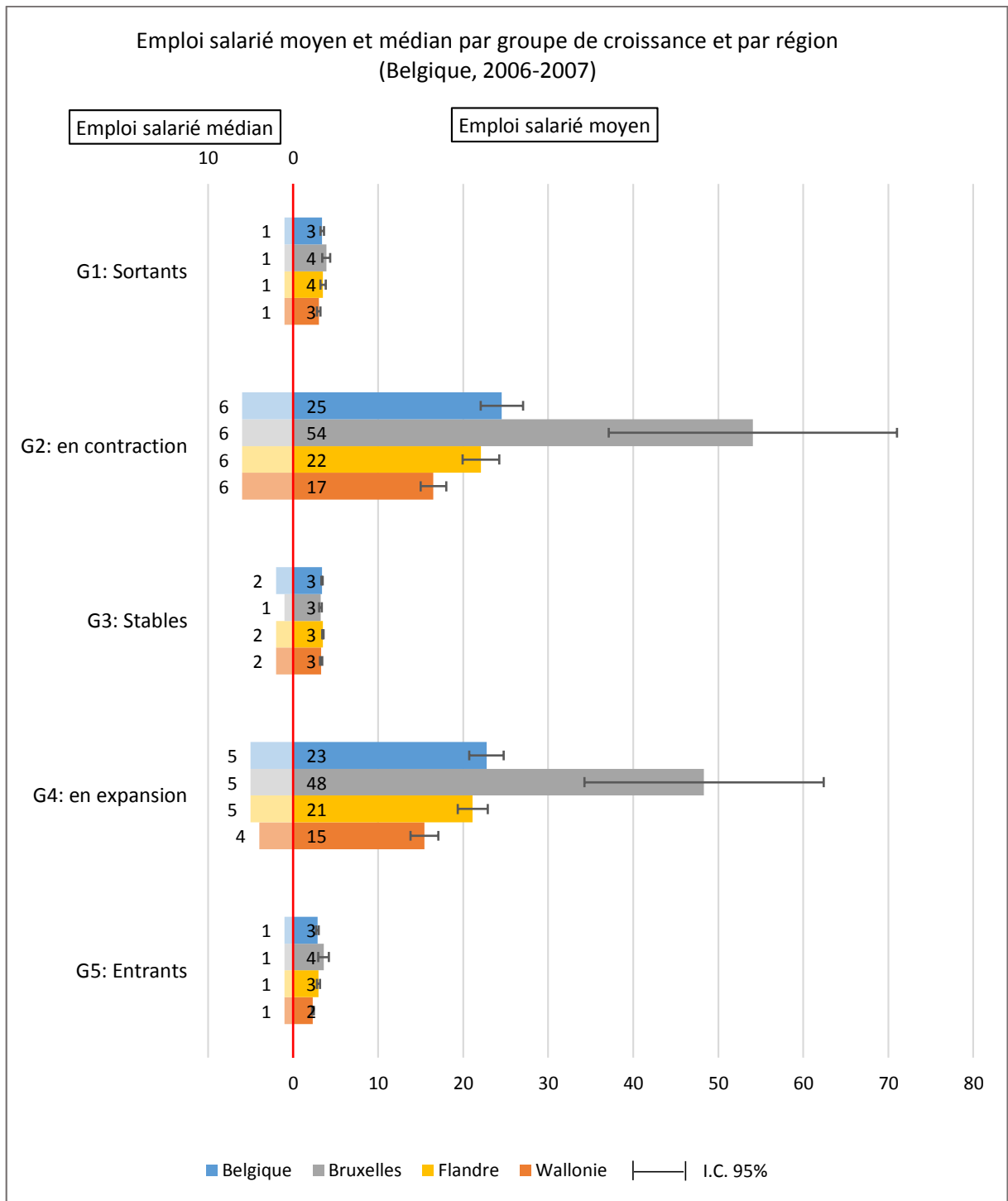


Figure 21: Emploi salarié moyen et médian pour chacun des cinq groupes d'entreprises G1 à G5, par région (Belgique, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

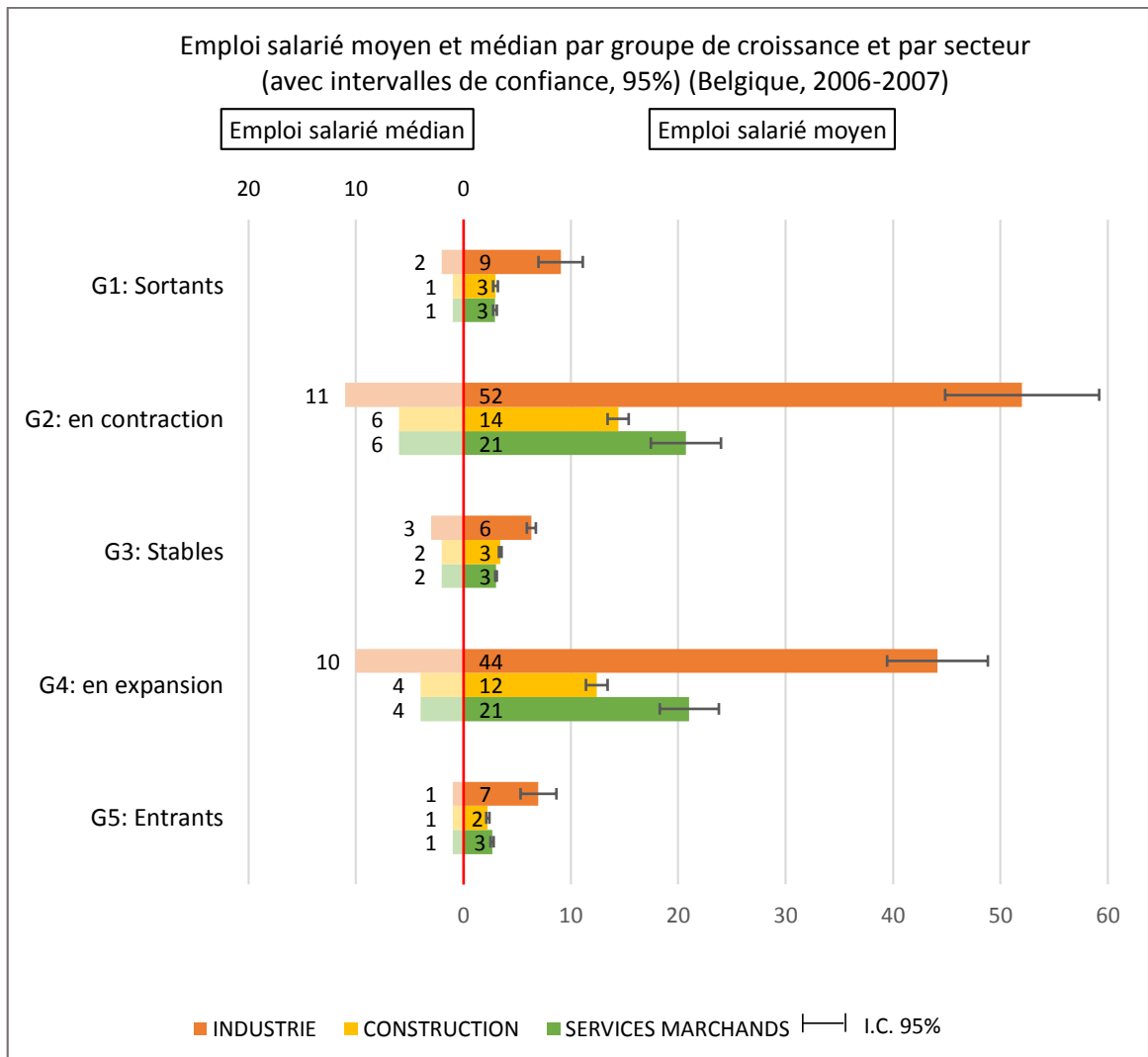


Figure 22: Emploi salarié moyen et médian pour chacun des cinq groupes d'entreprises G1 à G5, par secteur d'activité (Belgique, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

Pour conclure cette section, une analyse inter-régionale de la répartition des entreprises de l'échantillon 2006-2007 entre les cinq groupes G1 à G5 a posé deux résultats importants : D'une part, le nombre d'entreprises *sortantes* est équivalent au nombre d'entreprises *entrantes* dans les trois régions. D'autre part, une forte homogénéité dans la répartition des entreprises apparaît entre les trois régions étudiées. Cette homogénéité structurelle surprend pour deux raisons : D'une part, la région de Bruxelles est une ville, contrairement à la Flandre et la Wallonie. D'autre part, l'emploi salarié de Bruxelles a enregistré un taux croissance plus faible que celui des deux autres régions. La répartition des entreprises entre les cinq groupes ne suffit donc pas à expliquer les différences observées entre les taux de croissance des trois régions.

Une analyse sectorielle de la répartition des entreprises entre les cinq groupes G1 à G5 fait apparaître une hétérogénéité entre les trois secteurs étudiés. Une forme de corrélation entre l'importance du groupe des entreprises *sortantes* et *entrantes* au sein d'un même secteur se confirme au niveau sectoriel. Par ailleurs, une comparaison entre d'une part, l'importance jointe des groupes G1 et G2 et d'autre part, l'importance jointe des groupes G4 et G5 ne suffit pas à prédire un taux de croissance positif ou négatif de l'emploi salarié dans un secteur d'activité considéré.

Enfin, de l'analyse de la taille des entreprises dans chacun des cinq groupes G1 à G5, il ressort que les entreprises *sortantes* (G1), *stables* (G3) et *entrantes* (G5) sont des structures plus petites que celle des entreprises qui connaissent *une contraction* (G2) ou *une expansion* (G4) de leur emploi salarié. Ceci s'observe tant au niveau régional que sectoriel.

L'analyse de la répartition des entreprises entre les cinq groupes (G1 à G5) s'avère globalement insuffisante pour expliquer les différences de taux de croissance entre régions, provinces ou secteurs d'activité. Ceci suggère soit qu'une poignée d'entreprises suffisent à créer des différences entre les taux de croissance régionaux, soit que l'ampleur des variations de l'emploi salarié diffère dans chacun des cinq groupes considérés. Dans la section suivante, nous analysons l'importance de la variation de l'emploi salarié au sein de chacun des cinq groupes.

### 3.2.2 Décomposition des taux de croissance entre les cinq groupes

L'analyse de la répartition des entreprises de l'échantillon 2006-2007 selon les cinq groupes de croissance G1 à G5 s'avère insuffisante pour expliquer les différences de taux de croissance de l'emploi salarié entre les régions et entre les secteurs d'activité. L'objet de cette section sera d'analyser les *contributions* de chaque groupe à la croissance de l'emploi salarié au niveau national, régional et sectoriel. Notons que le groupe des entreprises *stables* n'est pas analysé puisque, par définition, ces entreprises ont connu une croissance de leur emploi salarié égale à 0% en 2007, ce qui implique automatiquement une contribution nulle de la part de ce groupe, à la croissance. Nous analysons donc les contributions des quatre groupes qui restent, c'est-à-dire les entreprises *sortantes* (G1), *en contraction* (G2), *en expansion* (G4) et *entrantes* (G5).

### 3.2.2.1 Analyse régionale et provinciale

Nous commençons par décomposer les taux de croissances nationaux et régionaux selon les contributions des groupes d'entreprises *G1 à G5*.

Les taux affichés sur les bâtonnets de la figure 23 ci-dessous montrent la *contribution* de chaque groupe à la croissance de l'emploi salarié en Belgique et dans les trois régions. Le taux de croissance national ou régional global est le résidu qui s'obtient en additionnant les contributions à la croissance de chacun des quatre groupes d'entreprises. Par exemple, le taux de croissance de 2,31% de l'emploi salarié en Belgique s'obtient en additionnant les contributions des entreprises *en expansion* (+7,3%), *entrantes* (+2,9%), *sortantes* (-3,1%) et *en contraction* (-4,8%).

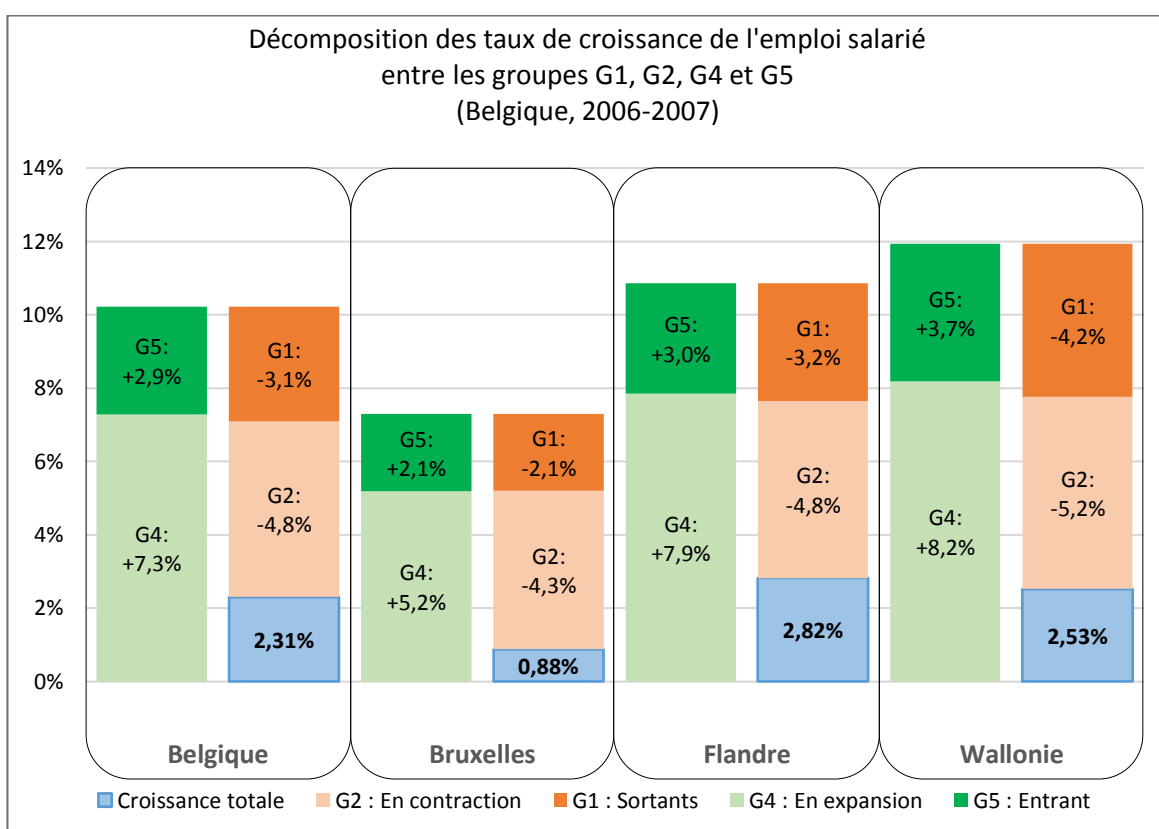


Figure 23: Décomposition des taux de croissance de l'emploi salarié entre 2006 et 2007, en Belgique et dans les trois régions, entre les quatre groupes d'entreprises *G1, G2, G4 et G5* (Calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

Définissons deux concepts qui serviront dans la suite de l'analyse. Par *réallocation nette* d'emplois, nous considérons « la **différence** entre la création d'emplois et la destruction d'emplois » (Heylen, Vandekerckhove, Vets & Struyven, 2013, p. 8). Par ailleurs, nous

parlons de *réallocation brute* d'emplois ou bien de *dynamique de l'emploi* pour désigner « la **somme** de la création d'emplois et de la destruction d'emplois » (Heylen et al., 2013, p. 8).

En section 3.2.1, nous avons observé une symétrie entre le *nombre* d'entreprises *entrantes* (G5) et *sortantes* (G1) dans chaque région. Ici, nous constatons de nouveau une symétrie entre ces deux groupes d'entreprises en termes de *contribution* à la croissance de l'emploi. Malgré de légères différences, cette symétrie entre les contributions des groupes G1 et G5 s'observe tant en Belgique que dans les trois régions. Ceci suggère que l'essentiel de la *réallocation nette* d'emplois salariés dans une économie ne s'explique pas par les entreprises *entrantes et sortantes* (G1 et G5) dont les contributions respectives ont tendance à s'annuler, mais bien par les entreprises survivantes *en expansion et en contraction* (G2 et G4).

Nous constatons également que le groupe des entreprises *en contraction* (G2) a toujours contribué à faire décroître davantage l'emploi salarié, que le groupe des entreprises *sortantes* (G1). De manière similaire, le groupe des entreprises *en expansion* (G4) a toujours contribué à créer plus d'emploi salarié que le groupe des entreprises *entrantes* (G5). L'essentiel de la *réallocation brute* d'emplois salariés entre les entreprises se fait donc par des mouvements de création et de destruction d'emplois au sein des entreprises survivantes *en expansion et en contraction*, plutôt que via les entreprises qui *entrent* et qui *sortent* du paysage économique.

Une différence notable entre les trois régions concerne l'amplitude des *réallocations brutes* d'emplois salariés. En comparant, à la figure 23, l'amplitude combinée des mouvements de création (G4 et G5) et de destruction (G1 et G2) d'emplois salariés dans chaque région, il est évident que la *dynamique de l'emploi* a été relativement plus accentuée en Wallonie et en Flandre par comparaison avec Bruxelles. Afin de rendre compte du *dynamisme de l'emploi salarié* en Belgique et dans chacune des régions, le tableau 10 ci-dessous affiche deux indicateurs. Premièrement, le *taux de destruction* de l'emploi salarié est le ratio entre d'une part, le nombre d'emplois salariés détruits par des entreprises *sortantes ou en contraction* (G1 et G2) et d'autre part, l'emploi salarié total en 2006. Deuxièmement, le *taux de création* de l'emploi salarié est le ratio entre d'une part, le nombre d'emplois salariés créés par des entreprises *entrantes ou en expansion* (G5 et G4) et d'autre part, l'emploi salarié total en 2007.



Tableau 10 : Taux de destruction et taux de création de l'emploi salarié en Belgique et dans les trois régions entre 2006 et 2007 (Calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

	Taux de destruction de l'emploi salarié <sup>i</sup>	Taux de création de l'emploi salarié <sup>ii</sup>
Belgique	8%	10%
Bruxelles	6%	7%
Flandre	8%	11%
Wallonie	9%	12%

<sup>i</sup>: Emplois salariés détruits par les entreprises *sortantes ou en contraction* (G1 et G2) divisés par l'emploi salarié total en 2006

<sup>ii</sup>: Emplois salariés créés par les entreprises *entrantes ou en expansion* (G5 et G4) divisés par l'emploi salarié total en 2007

Au tableau 10, la région de Bruxelles présente à la fois un *taux de destruction* et un *taux de création* de l'emploi salarié plus faible que dans les deux autres régions. En effet, 6% des emplois salarié actifs en 2006 à Bruxelles sont détruits en 2007, contre 8% et 9% en Flandre et en Wallonie respectivement. En termes de création d'emplois, 7% des emplois salariés de 2007 sont des emplois nouvellement créés à Bruxelles, contre 11% et 12% en Flandre et en Wallonie respectivement. Ces observations confirment le dynamisme de l'emploi salarié plus modéré à Bruxelles, par comparaison avec les deux autres régions.

Etant donné que la région de Bruxelles connaît à la fois un *dynamisme* et un *taux de croissance* de l'emploi salarié inférieurs à ceux de la Flandre et de la Wallonie, nous avançons l'hypothèse selon laquelle l'amplitude des *réallocations brutes* d'emplois salariés influencerait positivement le taux de croissance global de l'emploi d'une région. Cahuc & Zylberberg (2004) s'inspirent du concept de *destruction créatrice* avancé par Joseph Schumpeter pour expliquer que les réallocations d'emplois inter- et intra- entreprises garantissent la prospérité d'une économie. Les auteurs soutiennent que dans un contexte compétitif, les entreprises sont sans cesse poussées à innover afin de garantir leur rentabilité. Les innovations fructueuses permettent une réallocation plus efficiente des emplois qui améliorent leur productivité et *in fine* le développement de l'économie.

Il est évident que le bénéfice potentiel de l'effet de *réallocation brute* de l'emploi ne s'envisage que si la dynamique est soutenue sur le long terme. Etant donné la courte période analysée par cette étude, il convient de rester prudent dans la généralisation des résultats relatifs au dynamisme de l'emploi d'une région.

Nous complétons l'analyse interrégionale des contributions des groupes G1 à G5 en étudiant l'évolution de ces contributions en fonction de la *taille* des entreprises.

**Contribution à la croissance de l'emploi salarié & nombre d'entreprises, cumulés en fonction de la taille des entreprises  
(Belgique, 2006-2007)**

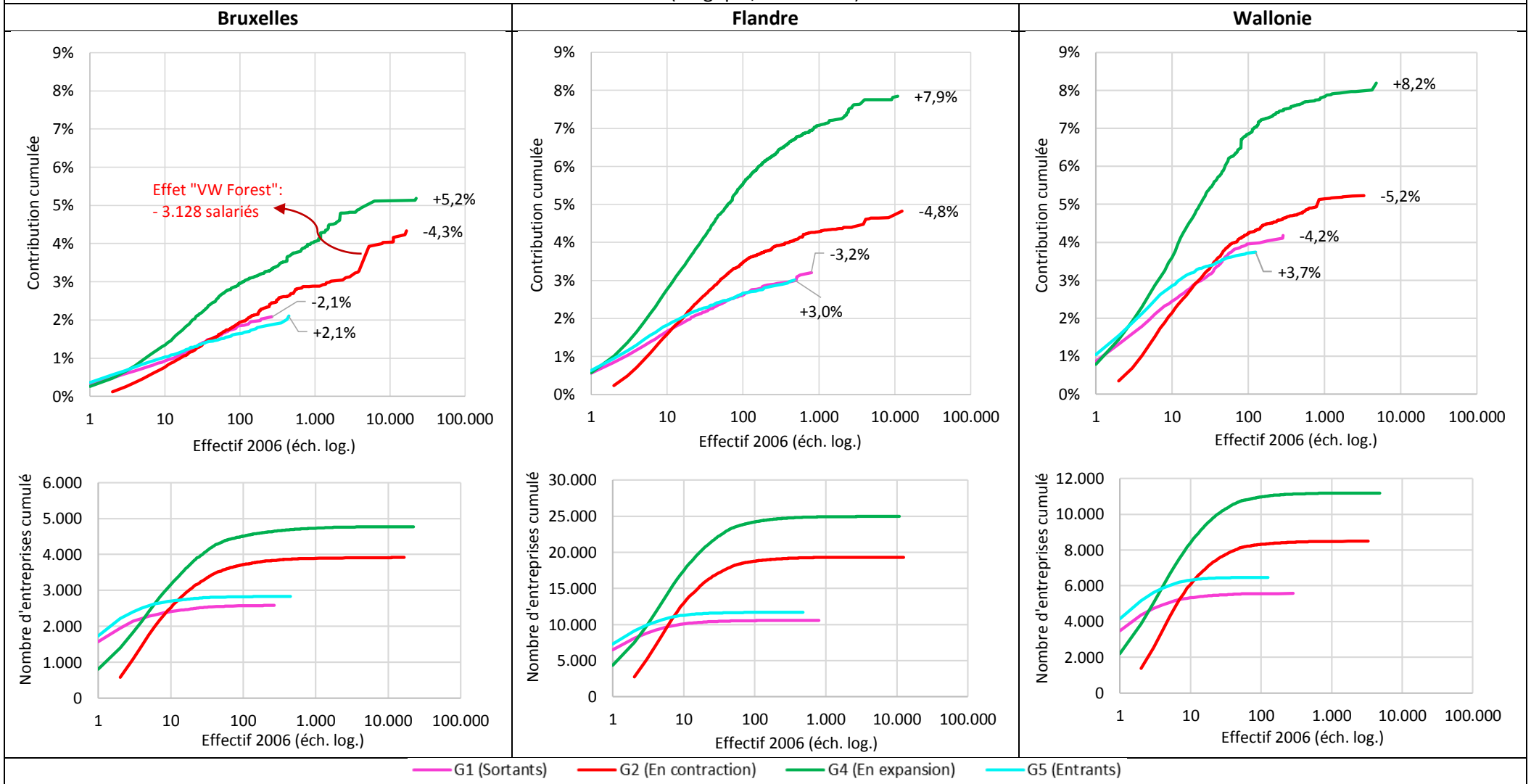


Figure 24 : Contribution des entreprises des groupes G1, G2, G4 et G5 à la croissance de l'emploi salarié (haut) & nombre d'entreprises (bas), cumulés en fonction de la taille des entreprises en 2006 pour le G1, G2 et G4, et en fonction de la taille des entreprises en 2007 pour le G5 (Belgique, 2006-2007 ; axe des x en échelle logarithmique en base 10 ; calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

La figure 24 montre, pour chaque région, l'évolution de la contribution cumulée à la croissance de l'emploi, pour chacun des groupes G1 à G5, en fonction de la taille des entreprises. L'axe des abscisses est en échelle logarithmique et représente la taille des entreprises en 2006 pour les groupes des entreprises *sortantes* (G1), *en contraction* (G2) et *en expansion* (G4), tandis que pour les entreprises *entrantes* (G5), c'est leur taille lors de l'année 2007 qui est reprise en abscisse. Sous chaque graphique cumulatif des contributions à la croissance de l'emploi, un autre graphe cumule le nombre d'entreprises en fonction de leur taille. Ceci nous permet de contrôler l'effet *nombre d'entreprises* qui influence aussi les contributions de chaque groupe. Un graphique similaire concernant la Belgique se trouve à l'annexe 5.

De la figure 24, nous faisons trois constats :

**Premièrement**, nous avons remarqué précédemment à la figure 23 que les contributions des entreprises *entrantes* (G5) et *sortantes* (G1) se compensent presque entièrement dans les trois régions. En figure 24, nous constatons que cette compensation s'observe encore à Bruxelles et en Flandre quelle que soit la taille de l'entreprise. En Wallonie, les entreprises *entrantes* de moins de cinquante salariés contribuent à créer une quantité d'emploi légèrement supérieure à celle détruite par les entreprises *sortantes*. Au-delà de cinquante salariés, ce sont les entreprises *sortantes* qui prennent légèrement le dessus.

**Deuxièmement**, nous observons une divergence entre les contributions cumulées des entreprises *en expansion* (G4) et celles *en contraction* (G2) en Flandre et en Wallonie. Cette divergence entre les contributions cumulées de ces deux groupes suggère que les entreprises *en expansion* continuent à créer une quantité d'emploi supérieure à celle détruite par les entreprises *en contraction*, même pour des tailles d'entreprise de plus en plus élevées. Précisons que les divergences observées ici concernent bien les contributions *cumulées* des groupes G2 et G4. Il ne faut pas confondre ceci avec une divergence entre les contributions *marginales* de ces deux groupes, qui suggérerait que les entreprises contribuent de plus en plus fortement à la croissance nette de l'emploi quand la taille considérée augmente.

**Troisièmement**, la divergence observée en Flandre et en Wallonie entre les contributions cumulées des groupes G2 et G4 ne s'observe pas à Bruxelles. En cause, une poignée de grandes entreprises<sup>18</sup> du groupe des entreprises *en contraction* (G2) qui créent une

---

<sup>18</sup> Dont AUDI BRUSSELS SA (Bruxelles) : 3.128 emplois salariés supprimés entre 2006 et 2007 (Ancien « VW Forest »)

« cassure » importante dans la courbe de la contribution cumulée de ce groupe, ce qui contribue à rapprocher la courbe de contribution cumulée du groupe G2 de celle du groupe G4, au-delà d'un certain seuil. Cette cassure tire clairement le taux de croissance de l'emploi salarié bruxellois d'environ 1% vers le bas. Le graphe inférieur de la figure 24, qui représente le *nombre* d'entreprises bruxelloises cumulé en fonction de leur taille, informe que cette *cassure* n'est en aucune manière due à une augmentation brusque du *nombre* d'entreprises du G2, mais bien le résultat d'une poignée d'entreprises qui connaissent une forte contraction de leur emploi. En section 3.2.1, nous avons constaté un paradoxe entre d'une part, la forte homogénéité entre les trois régions concernant la répartition des entreprises entre les cinq groupes G1 à G5 et d'autre part, l'hétérogénéité constatée entre les taux de croissance régionaux. Afin d'expliquer ce paradoxe, nous avons notamment émis l'hypothèse selon laquelle seule une poignée d'entreprises pourrait suffire à expliquer des taux de croissance différents entre les régions. La présentation des contributions cumulées des groupes G1 à G5 en fonction de la taille des entreprises, comme à la figure 24, permet de détecter des *cassures* dans les courbes de contributions cumulées qui résultent de l'influence de quelques entreprises qui affectent fortement le taux de croissance global d'une région. Nous concluons que le taux de croissance de l'emploi salarié bruxellois est effectivement tiré vers le bas par une poignée d'entreprises en contraction. Ceci explique les différences de taux de croissance entre Bruxelles et les autres régions, que la simple répartition des entreprises entre groupes G1 à G5 ne suffit pas à expliquer, et tempère par la même occasion l'hypothèse selon laquelle le taux de croissance modéré à Bruxelles s'expliquerait par un dynamisme plus limité de son emploi salarié.

Passons maintenant à une analyse provinciale des contributions des groupes G1 à G5 en Flandre et en Wallonie (voir figure 25 ci-dessous).

Comme nous l'avons observé pour les régions, les *contributions* des quatre groupes d'entreprises étudiés sont assez semblables pour les différentes provinces du pays. La symétrie entre les contributions des entreprises *entrantes* et *sortantes* s'observe à nouveau dans le contexte provincial, ce qui veut dire que les taux de croissance provinciaux positifs observés sont principalement le résultat d'entreprises *en expansion* qui créent une quantité d'emplois salariés supérieure à celle détruite par les entreprises *en contraction*.

Décomposition des taux de croissance de l'emploi salarié entre les groupes G1, G2, G4 et G5  
(Provinces flamandes & wallonnes, 2006-2007)

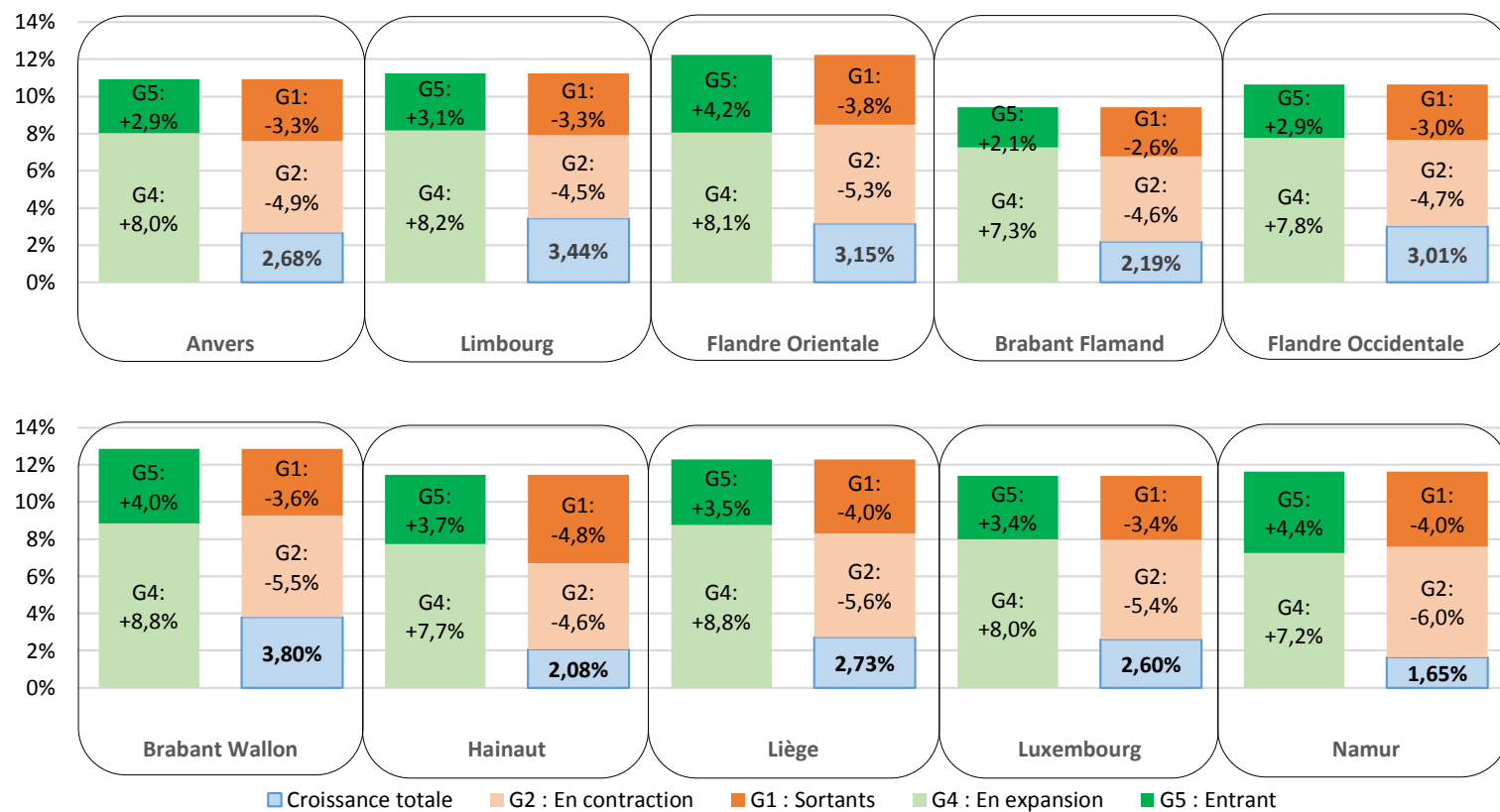


Figure 25 : Décomposition des taux de croissance de l'emploi salarié entre 2006 et 2007 dans les cinq provinces flamandes et wallonne entre les quatre groupes d'entreprises G1, G2, G4 et G5 (Calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

Notons cependant qu'une province se démarque légèrement des autres : La province du Hainaut a vu ses entreprises *sortantes* détruire une quantité d'emploi salarié sensiblement supérieure à celle créée par ses entreprises *entrantes*. De plus, le Hainaut est la seule province du pays à avoir perdu plus d'emploi par des *sorties* d'entreprises (*G1*), que par des entreprises *en contraction* (*G2*).

Au niveau régional, nous avons constaté que la *réallocation brute* d'emplois salariés n'était pas identique entre les régions. Au niveau des provinces, nous constatons au tableau 11 que les taux de destruction et de création de l'emploi salarié sont très semblables entre les provinces, surtout entre les provinces wallonnes. Il est dès lors difficile de chercher une relation entre le degré de *dynamisme de l'emploi salarié* d'une province et son taux de croissance. Nous constatons tout de même que la province du Brabant Flamand, qui est la province flamande qui connaît le plus faible taux de croissance de son emploi salarié est également la province qui connaît la *dynamique d'emplois* la plus limitée. En effet, nous observons au tableau 11 que cette province connaît à la fois le plus faible taux de sortie et le plus faible taux d'entrée de son emploi salarié.

Tableau 11 : Taux de destruction et taux de création de l'emploi salarié dans les provinces flamandes et wallonnes entre 2006 et 2007 (Calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

	Taux de destruction de l'emploi salarié <sup>i</sup>	Taux de création de l'emploi salarié <sup>ii</sup>
Anvers	8%	11%
Limbourg	8%	11%
Flandre Orientale	9%	12%
Brabant Flamand	7%	9%
Flandre Occidentale	8%	10%
Brabant Wallon	9%	12%
Hainaut	9%	11%
Liège	10%	12%
Luxembourg	9%	11%
Namur	10%	11%

<sup>i</sup>: Emplois salariés détruits par les entreprises *sortantes* ou *en contraction* (*G1* et *G2*) divisés par l'emploi salarié total en 2006

<sup>ii</sup>: Emplois salariés créés par les entreprises *entrantes* ou *en expansion* (*G5* et *G4*) divisés par l'emploi salarié total en 2007

De cette section, nous retenons que les mouvements de création et de destructions d'emplois salariés dans les entreprises *entrantes* et *sortantes* ont tendance à se compenser au niveau de la Belgique, de ses régions et de ses provinces. La Wallonie et la Flandre connaissent un *dynamisme* de leur emploi salarié relativement supérieur à celui de la région de Bruxelles, ce qui pourrait influencer positivement leur taux de croissance régional. La section suivante tentera de valider ces constatations au niveau des trois secteurs d'activités étudiés.

### 3.2.2.2 Analyse sectorielle

Après avoir analysé géographiquement les contributions des groupes G1, G2, G4 et G5 en agrégeant les trois secteurs d'activités étudiés, nous menons une analyse similaire par secteur. Nous vérifions si les tendances constatées au niveau agrégé valent également pour chacun des trois secteurs étudiés séparément.

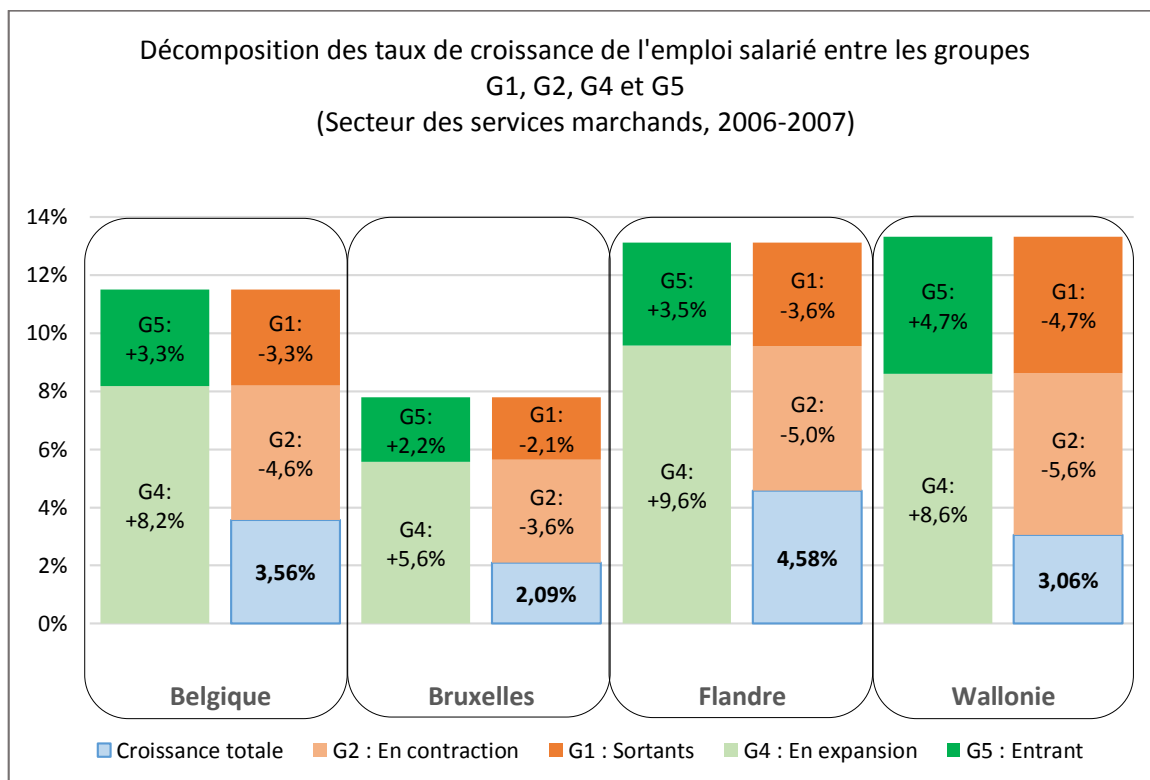


Figure 26: Décomposition des taux de croissance de l'emploi salarié entre 2006 et 2007, en Belgique et dans les trois régions, entre les quatre groupes de croissance G1, G2, G4 et G5 (Secteur des services marchands - Calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

**Premièrement**, la figure 26 ci-dessus montre les contributions des groupes G1 à G5 à la croissance de l'emploi salarié dans le secteur des *services marchands*. Rappelons que ce secteur est de loin prépondérant en termes d'entreprise et d'emploi salarié en Belgique et dans les trois régions (voir figure 5, p.15). De ce fait, en étudiant le secteur des services marchands, nous nous attendons à retrouver des tendances similaires à celles observées à la section précédente qui agrégeait les trois secteurs d'activités.

Effectivement, nous observons que l'emploi salarié détruit par les entreprises *sortantes* (G1) se voit presque entièrement compensé par l'emploi salarié créé au niveau des entreprises

*entrantes (G5)*. Ceci s’observe tant en Belgique que dans les trois régions. De nouveau, l’essentiel de l’emploi salarié qui se crée dans le secteur des services marchands est dû aux entreprises *en expansion (G4)* qui engendrent une quantité d’emploi nettement supérieure à celle détruite par les entreprises *en contraction (G2)*.

De plus, comme nous l’avions également observé quand nous agrégions les trois secteurs d’activité ensemble, la *dynamique* de l’emploi salarié est plus limitée dans le secteur des services marchands à Bruxelles par comparaison avec la Flandre et la Wallonie. En effet, les taux de destruction et de création de l’emploi salarié sont plus faibles à Bruxelles que dans les deux autres régions (voir tableau 12). D’ailleurs, l’emploi salarié du secteur des services marchands a connu une croissance plus modérée à Bruxelles, par comparaison avec les deux autres régions. Ceci affermit notre hypothèse selon laquelle le dynamisme de l’emploi influencerait positivement son taux de croissance.

Tableau 12 : Taux de destruction et taux de création de l’emploi salarié de le secteur des services marchands, en Belgique et dans les trois régions, entre 2006 et 2007 (Calculs à partir de l’échantillon 2006-2007)

	Services marchands	
	Taux de destruction de l’emploi salarié <sup>i</sup>	Taux de création de l’emploi salarié <sup>ii</sup>
Belgique	8%	11%
Bruxelles	6%	8%
Flandre	9%	13%
Wallonie	10%	13%

<sup>i</sup>: Emplois salariés détruits par les entreprises *sortantes ou en contraction (G1 et G2)* divisés par l’emploi salarié total en 2006

<sup>ii</sup>: Emplois salariés créés par les entreprises *entrantes ou en expansion (G5 et G4)* divisés par l’emploi salarié total en 2007



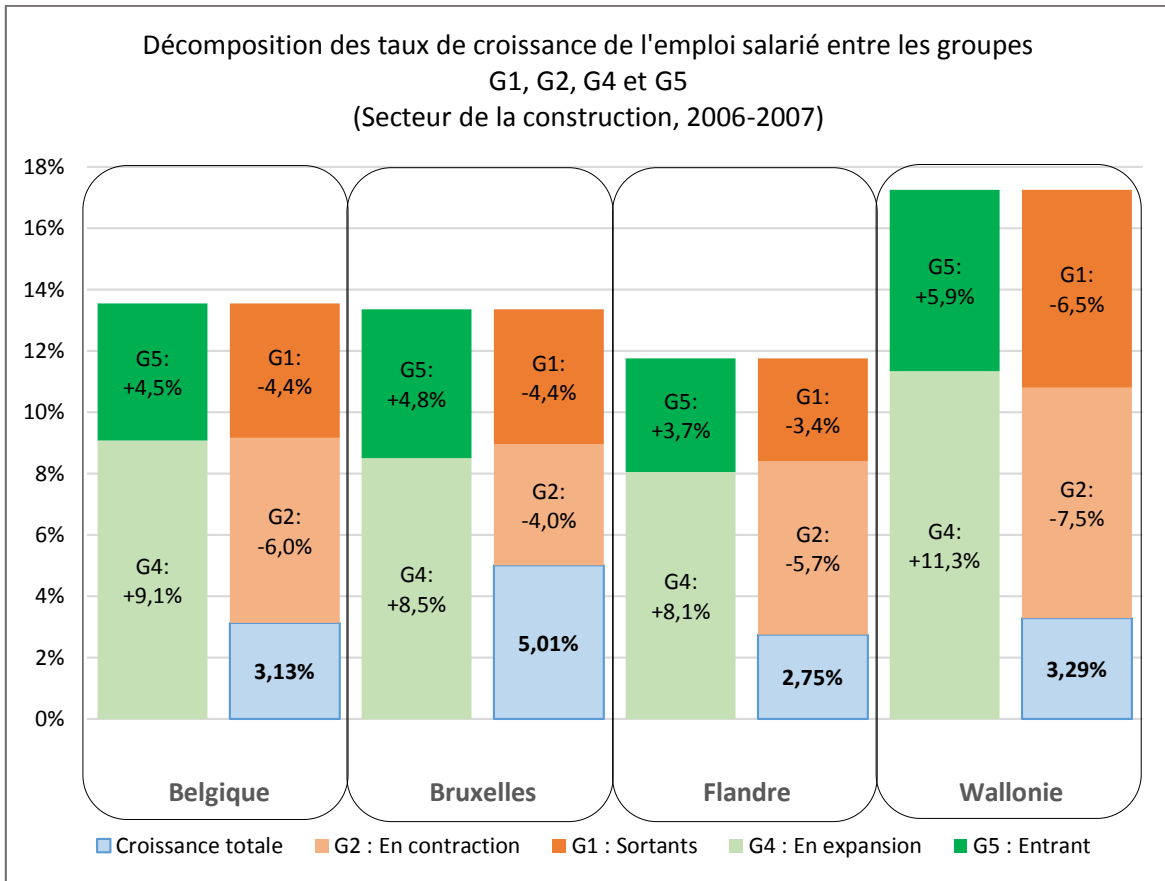


Figure 27: Décomposition des taux de croissance de l'emploi salarié entre 2006 et 2007, en Belgique et dans les trois régions, entre les quatre groupes d'entreprises G1, G2, G4 et G5 (Secteur de la construction - Calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

**Deuxièmement**, les contributions des cinq catégories d'entreprises à la croissance de l'emploi salarié dans le secteur de la *construction*, s'illustrent en figure 27 ci-dessus.

Malgré le poids limité de ce secteur à la fois dans l'économie belge, et dans l'économie des trois régions (voir figure 5, p.15), nous constatons des similarités entre les tendances qui le concernent et celles relevées lors de l'analyse précédente pour les trois secteurs agrégés.

Au niveau de la Belgique, nous observons que les emplois salariés perdus pour cause de fermeture d'entreprises (*G1*) sont presque parfaitement compensés par les emplois nouveaux créés par des entreprises *entrantes* (*G5*). En Belgique, le taux de croissance positif de +3,13% de l'emploi salarié dans le secteur de la construction s'explique essentiellement par une quantité supérieure d'emplois salariés créée dans les entreprises *en expansion* (*G4*), dépassant la destruction observée pour les entreprises *en contraction* (*G2*). Au niveau régional, les contributions des entreprises *entrantes* sont de nouveau plus ou moins compensées par celles des entreprises *sortantes*. Notons tout de même un léger déficit de

l'emploi salarié créé par les entreprises *entrantes*, par rapport aux entreprises *sortantes* en Wallonie.

Tableau 13 : Taux de destruction et taux de création de l'emploi salarié dans le secteur de la construction, en Belgique et dans les trois régions, entre 2006 et 2007 (Calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

	<b>Construction</b>	
	Taux de destruction de l'emploi salarié <sup>i</sup>	Taux de création de l'emploi salarié <sup>ii</sup>
Belgique	10%	13%
Bruxelles	8%	13%
Flandre	9%	11%
Wallonie	14%	17%

<sup>i</sup>: Emplois salariés détruits par les entreprises *sortantes* ou *en contraction* (G1 et G2) divisés par l'emploi salarié total en 2006

<sup>ii</sup>: Emplois salariés créés par les entreprises *entrantes* ou *en expansion* (G5 et G4) divisés par l'emploi salarié total en 2007

La *dynamique* de l'emploi salarié dans le secteur de la construction est clairement plus importante en région wallonne que dans les deux autres régions. Nous constatons que 14% des emplois salariés de 2006 y sont détruits en 2007, alors que 17% d'emplois salariés y sont nouvellement créés en 2007. Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer un degré élevé de dynamisme au niveau de l'emploi salarié wallon dans le secteur de la construction entre 2006 et 2007. Premièrement, selon le site de l'Association de la Promotion des Energies Renouvelables (APERRE, 2006), la région wallonne propose 18 primes énergies en 2006. Ces primes encouragent « les domaines de l'isolation, du chauffage, de la ventilation, de la thermographie et de l'audit énergétique » (APERRE, 2006, p.1). De plus, d'autres investissements économiseurs d'énergie, tels que l'installation de chauffe-eaux solaires donnent droit à des primes régionales ou à des réductions d'impôts (APERRE, 2006). Deuxièmement, en mars 2006, un décret wallon impose un quota de production d'électricité verte aux fournisseurs d'électricité (Commission Wallonne pour l'Energie [CWAPE], s.d.). Il est possible que ce décret ait eu pour effet de booster la construction d'éoliennes en Wallonie entre 2006 et 2007. Troisièmement, l'effet incitatif des aides financières accordées par la région wallonne pour réaliser des investissements économiseurs d'énergie s'est probablement vu renforcé par la hausse significative du prix du pétrole entre décembre 2004 et juillet 2008 (voir annexe 6).

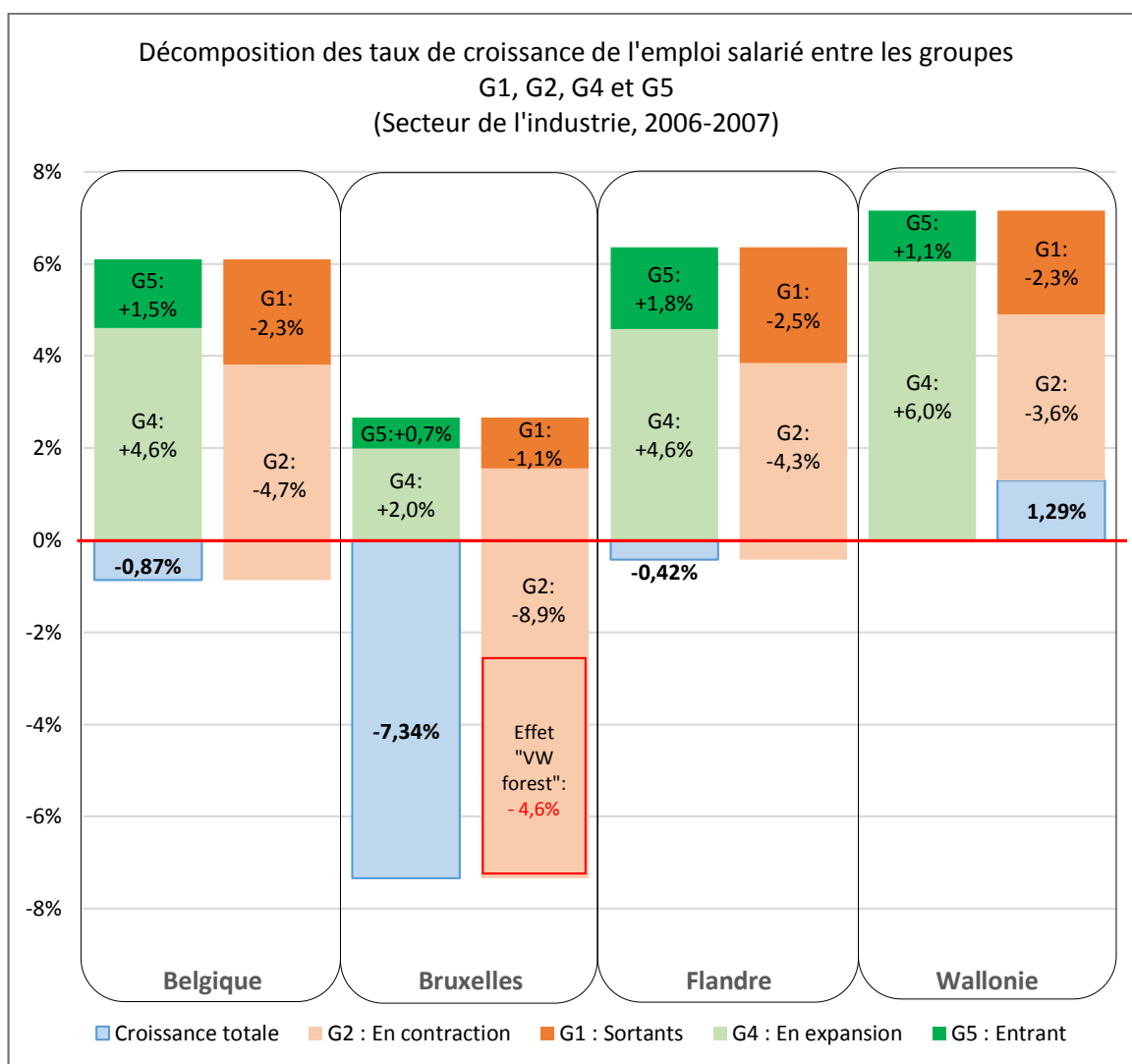


Figure 28: Décomposition des taux de croissance de l'emploi salarié entre 2006 et 2007, en Belgique et dans les trois régions, entre les quatre groupes d'entreprises G1, G2, G4 et G5 (Secteur de l'industrie - Calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

**Troisièmement**, la figure 28 ci-dessus concentre l'analyse des contributions des groupes G1 à G5 au secteur de l'industrie. Nous observons que les tendances de ce secteur se distinguent clairement des tendances observées au niveau agrégé.

Alors que l'analyse agrégée a montré un phénomène de compensation entre les emplois salariés détruits par les entreprises *sortantes* et ceux créés par les entreprises *entrantes*, ce phénomène de compensation ne s'observe pas dans le secteur des entreprises industrielles. En effet, tant en Belgique que dans les trois régions, les entreprises *sortantes* détruisent une quantité d'emploi supérieure à celle créée par les entreprises *entrantes*. Vu la forte dépendance du secteur industriel au prix de l'énergie, il est possible que l'augmentation

significative du prix du pétrole entre décembre 2004 et juillet 2008 ait freiné les investissements dans ce secteur (voir annexe 6). Une diminution des investissements dans le secteur de l'industrie peut notamment entraîner un déficit d'emplois salariés créés par les entreprises *entrantes*, par rapport aux entreprises *sortantes*.

Nous avons observé que la *réallocation nette* de l'emploi salarié dans les secteurs des services marchands et de la construction est *grosso modo* équivalente au surplus d'emplois salariés créés par les entreprises *en expansion* par rapport à celles *en contraction*, puisque les contributions des entreprises *sortantes* et *entrantes* se compensent. Le secteur industriel *en Belgique* se démarque des deux autres secteurs par le fait que les mouvements des groupes d'entreprises *en contraction (G2)* et *en expansion (G4)* se compensent presque parfaitement. En Belgique, le taux de croissance négatif de l'emploi salarié industriel, qui égale -0,87%, est donc essentiellement la conséquence d'entreprises *sortantes (G1)* qui ont détruit une quantité d'emploi salarié supérieure à celle créée par les entreprises *entrantes (G5)*.

A *Bruxelles*, le taux de croissance négatif de l'emploi industriel est essentiellement dû aux pertes d'emplois dans les entreprises *en contraction (G2)*, plus qu'aux fermetures d'entreprises (*G1*). Notons qu'une entreprise, *Audi Brussels SA*, anciennement connue sous le nom de *VW Forest*, est responsable à elle seule de 4,6% de la décroissance de l'emploi salarié industriel bruxellois, puisqu'elle a procédé au licenciement de plus de 3.000 salariés entre 2006 et 2007. En *Wallonie*, les groupes d'entreprises *sortantes (G1)* et *en contraction (G2)* ont relativement moins supprimé d'emplois qu'en Flandre. De plus, les entreprises *en expansion (G4)* en Wallonie ont clairement contribué à augmenter l'emploi wallon, plus fortement que ce groupe d'entreprises en Flandre. Ces éléments expliquent un taux de croissance de l'emploi industriel wallon supérieur au taux de croissance du même secteur en Flandre. Le seul groupe qui crée relativement plus d'emploi en Flandre qu'en Wallonie est le groupe des entreprises *entrantes (G5)*.

En termes de *dynamisme* de l'emploi salarié dans le secteur de l'industrie, la Flandre et la Wallonie connaissent des taux de destruction et de création de l'emploi salarié similaires (voir tableau 14). Malgré cette similarité, le taux de croissance de l'emploi salarié industriel diffère entre les deux régions : Il est positif en Wallonie et négatif en Flandre.

Tableau 14 : Taux de destruction et taux de création de l'emploi salarié dans le secteur de l'industrie, en Belgique et dans les trois régions, entre 2006 et 2007 (Calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

	Industrie	
	Taux de destruction de l'emploi salarié <sup>i</sup>	Taux de création d'emploi salarié <sup>ii</sup>
Belgique	7%	6%
Bruxelles	10%	3%
Flandre	7%	6%
Wallonie	6%	7%

<sup>i</sup>: Emplois salariés détruits par les entreprises *sortantes ou en contraction* (G1 et G2) divisés par l'emploi salarié total en 2006

<sup>ii</sup>: Emplois salariés créés par les entreprises *entrantes ou en expansion* (G5 et G4) divisés par l'emploi salarié total en 2007

Comme nous l'avons fait lors de l'analyse interrégionale, nous complétons l'analyse intersectorielle des contributions des groupes G1 à G5 en étudiant leurs évolutions en fonction de la *taille* des entreprises.

La figure 29 (p.64) montre, pour chaque secteur, l'évolution de la contribution cumulée de chacun des groupes G1 à G5 en fonction de la taille des entreprises. Les graphes présentés ici sont analogues à ceux présentés lors de l'analyse interrégionale et les références adoptées sont similaires à celles énoncées pour la figure 24.

Voici deux constatations tirées de l'analyse des graphes de la figure 29 :

**Premièrement**, nous avons constaté aux figures 26 et 27 qu'au niveau de la Belgique, les contributions des entreprises *entrantes* et *sortantes* se compensent presque parfaitement dans les secteurs des services marchands et de la construction. A la figure 29, nous constatons que cette compensation vaut encore quelle que soit la taille des entreprises dans le secteur des services marchands. En effet, les courbes des contributions cumulées du G1 et du G5 se compensent presque parfaitement, quel que soit la taille des entreprises étudiées. Par contre, la compensation enregistrée dans le secteur de la construction est le résultat d'une convergence des courbes de contributions cumulées du G1 et du G5. Plus précisément, dans le secteur de la construction, les entreprises unipersonnelles du G5 créent une quantité d'emplois salariés supérieure à celle détruite par les entreprises unipersonnelles du G1. Par contre, l'effet inverse s'observe lorsque la taille d'entreprise considérée passe au-delà de 10 salariés : les entreprises du G1 commencent alors à détruire une quantité d'emplois salariés supérieure à celle créée par les entreprises du G5. Au final, la compensation entre les deux groupes est presque complète. Le secteur industriel se distingue des autres par le fait que les contributions cumulées des entreprises *entrantes* et *sortantes* divergent quand la taille des entreprises augmente. Ceci signifie que les entreprises industrielles *sortantes* continuent à

détruire plus d'emplois que les entreprises *entrantes*, quel que soit la taille d'entreprise considérée.

**Deuxièmement**, l'évolution des contributions cumulées des groupes d'entreprises *en expansion* et *en contraction* en fonction de la taille met en lumière les constats suivants. Au niveau des secteurs des *services marchands* et de la *construction*, les contributions cumulées des entreprises des groupes G2 et G4 divergent en fonction de la taille de l'entreprise. Les entreprises du G4 contribuent à créer une quantité de nouveaux emplois systématiquement supérieure à celle détruite par les entreprises du G2. Au niveau du secteur *industriel*, les contributions cumulées des deux groupes d'entreprises semblent évoluer de manière plus ou moins parallèle jusqu'à la taille critique de 3.740 salariés. Au-delà de ce seuil, la contribution cumulée négative des entreprises *en contraction* rejoint brusquement les taux de contribution des entreprises *en expansion*, ce qui au final, compense les créations d'emplois des entreprises industrielles en expansion. Ce brusque mouvement est la conséquence d'une poignée de grandes entreprises industrielles qui ont connu des pertes d'emplois importantes cette année-là. Plus précisément, sept entreprises industrielles<sup>19</sup> ont suffi à faire passer la contribution de leur groupe d'entreprises *en contraction* de  $-3,6\%$  à  $-4,7\%$ . La contribution négative de cette poignée d'entreprises est d'ailleurs presque égale au taux de croissance global négatif de  $-0,87\%$  enregistré pour l'emploi salarié du secteur industriel, au niveau de la Belgique. En section 3.2.1, nous remarquons qu'une analyse du nombre d'entreprises qui créent de l'emploi (G4 et G5) versus celles qui en détruisent (G1 et G2) s'avérait insuffisante pour prédire le taux de croissance négatif du secteur industriel. La figure 29 atteste qu'il était logique de ne pas pouvoir prédire ce taux de croissance négatif, que l'effet d'une poignée d'entreprises suffit à expliquer.

---

<sup>19</sup> Dont trois entreprises qui connaissent des pertes d'emplois salariés particulièrement fortes :  
AUDI BRUSSELS SA (Bruxelles) : perte de 3.128 salariés (Ancien « VW Forest »);  
AGFA GEVAERT NV (Anvers): perte de 1.516 salariés ;  
GENERAL MOTORS BELGIUM NV (Anvers): perte de 843 salariés.

Contribution à la croissance de l'emploi salarié & nombre d'entreprises, cumulés en fonction de la taille des entreprises  
(Belgique, 2006-2007)

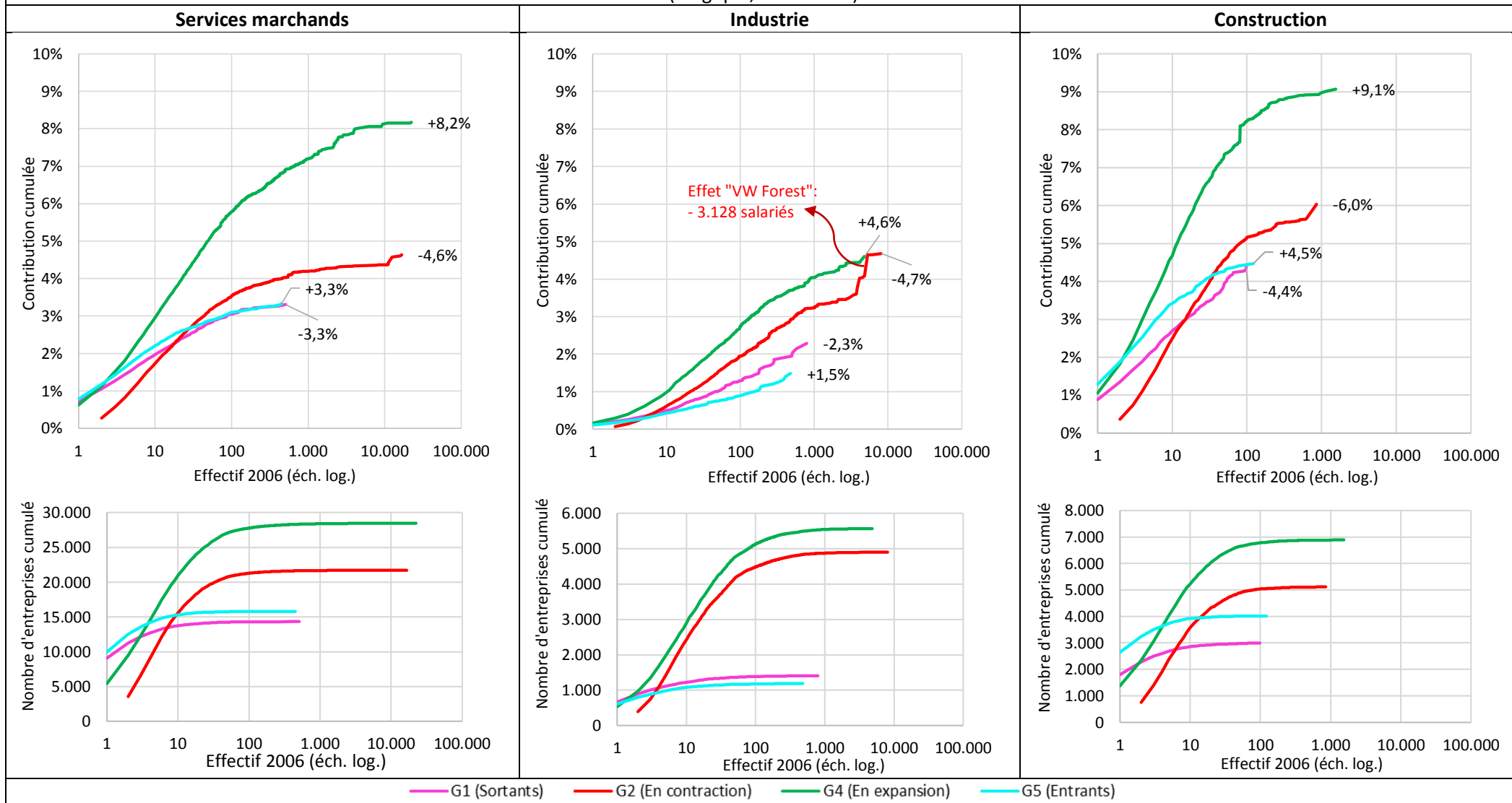


Figure 29 : Contribution des entreprises des groupes G1, G2, G4 et G5 à la croissance de l'emploi salarié (haut) & nombre d'entreprises (bas), cumulés en fonction de la taille des entreprises en 2006 pour le G1, G2 et G4, et en fonction de la taille des entreprises en 2007 pour le G5 (Belgique, 2006-2007 ; axe des x en échelle logarithmique en base 10 ; calculs à partir de l'échantillon 2006-2007) .

Pour conclure cette section, un phénomène de compensation entre les emplois salariés détruits et créés par les entreprises *sortantes* et *entrantes* s'observe en agrégeant les trois secteurs d'activité, tant au niveau national qu'au niveau des régions. En analysant les contributions par secteur d'activité, nous constatons que ce phénomène de compensation des contributions des entreprises *entrantes* et *sortantes* s'observe également dans les secteurs de la *construction* et des *services marchands*. Dans ces deux secteurs d'activité, la croissance globale de l'emploi salarié correspond donc *grosso modo* à la différence entre la croissance générée par les entreprises *en expansion* et la destruction causée par les entreprises *en contraction*. Par contre, le secteur de l'*industrie* se distingue des deux autres secteurs par le fait que la quantité d'emplois salariés détruits par les entreprises *sortantes* dépasse la quantité d'emplois créés par les entreprises *entrantes*, et ce dans les trois régions du pays.

Une analyse de la dynamique de l'emploi salarié montre que celle observée pour la région de Bruxelles s'avère plus limitée qu'en Flandre et en Wallonie. Vu que l'emploi salarié bruxellois connaît également un taux de croissance plus limité que dans les deux autres régions, nous posons l'hypothèse selon laquelle le dynamisme de l'emploi d'une économie influencerait positivement son taux de croissance. Le dynamisme limité de l'emploi salarié bruxellois par rapport aux autres régions se retrouve également dans son secteur des services marchands, qui connaît aussi un taux de croissance plus modéré que dans les deux autres régions. La dynamique de l'emploi salarié dans le secteur de la construction est particulièrement importante en région wallonne. Enfin, le secteur de l'industrie connaît un dynamisme limité de son emploi salarié, tant en Flandre qu'en Wallonie.

Une analyse de l'évolution des contributions des groupes G1 à G5 en fonction de la taille des entreprises montre que la compensation des contributions des entreprises *entrantes* et *sortantes* se vérifie pour n'importe quelle taille d'entreprise considérée, et ce dans les trois régions du pays, ainsi qu'au niveau belge pour ce qui concerne le secteur des services marchands. Par contre, ce phénomène de compensation ne se vérifie pas pour toutes les tailles dans le secteur de la construction en Belgique. Pour le secteur de l'industrie, il s'avère qu'une poignée d'entreprises *en contraction* suffit à expliquer le taux de croissance négatif de l'emploi salarié industriel en Belgique. Ceci explique pourquoi l'analyse de la répartition des entreprises G1 à G5 ne suffit pas pour anticiper le taux de croissance négatif du secteur industriel en Belgique.



## 4 Conclusions

La présente étude porte sur la croissance de l'emploi salarié dans l'économie marchande en Belgique entre 2006 et 2007. Elle a d'abord pour objectif d'identifier les catégories d'entreprises qui génèrent le plus d'emplois, que ce soit en raison de leur performance, ou du poids qu'elles représentent dans l'emploi salarié national ou régional. L'étude vise ensuite à dégager les caractéristiques dynamiques du marché de l'emploi salarié, ainsi que la façon dont elles déterminent les taux de croissance, aux niveaux géographique et sectoriel.

Afin de constituer un échantillon d'entreprises représentatif de l'économie marchande en Belgique, nous sélectionnons les entreprises privées opérant entre 2006 et 2007 dans trois secteurs d'activité : les services marchands, la construction et l'industrie. Ces trois secteurs regroupent, à eux seuls, 95% des entreprises et 89% de l'emploi salarié opérant dans l'économie marchande belge. Cette sélection s'effectue à partir des données sur l'emploi salarié de l'ONSS.

### *Analyse géographique et structurelle*

Une analyse préliminaire du paysage des entreprises actives en 2006 en termes géographique et structurel, met en évidence le rôle prédominant de l'économie flamande en Belgique, ainsi que celle du secteur des services marchands dans les trois régions. Apparaît aussi, dans les trois régions, une prédominance des petites structures avec un effet moins marqué pour les entreprises du secteur industriel, où l'incitation à croître s'expliquerait par de plus larges économies d'échelle. L'importance quantitative des petites structures est un constat récurrent dans la littérature scientifique.

Une décomposition régionale du taux de croissance de l'emploi salarié en Belgique souligne la forte contribution de la Flandre, qui s'explique essentiellement par sa prépondérance dans l'emploi salarié national, plus que par une différence de taux de croissance par rapport à la Wallonie. La faible contribution de la région de Bruxelles à la croissance de l'emploi salarié national s'explique par son poids limité, ainsi que par la croissance modérée de son emploi salarié.

La décomposition des taux de croissance de l'emploi salarié selon la taille des entreprises révèle que les TPE (1-9 salariés) contribuent de façon déterminante à cette croissance, en lui apportant de l'ordre de la moitié de sa valeur, tant au niveau national que régional. Cette

forte contribution des TPE s'explique par un taux de croissance important propre à cette catégorie d'entreprises, au regard du poids moyen qu'elle représente dans l'emploi salarié national ou régional. Les PE (10-49 salariés), ME (50 - 249 salariés) et GE (250-499 salariés) contribuent plus modérément à la croissance régionale ou nationale, en raison de leurs taux de croissance moins élevés que celui des TPE. Enfin, les TGE (500+ salariés) connaissent des taux de croissance de l'emploi salarié proches de zéro en Belgique et dans les trois régions, qui se traduisent par une faible contribution de ce groupe à la croissance régionale ou nationale, malgré le poids important qu'il représente, surtout à Bruxelles et en Flandre. La supériorité du taux de croissance des TPE par rapport à celui des TGE s'oppose à la « loi de l'effet proportionnel » de Gibrat (1931), qui soutient que la croissance d'une entreprise est indépendante de sa taille.

Le paysage de l'emploi salarié côté wallon montre une supériorité relative des TPE, de l'ordre de 6%, par rapport à la Flandre, tandis que la Flandre présente une supériorité équivalente pour ses TGE, par rapport à la Wallonie. Cette situation bénéficie plus à la Wallonie, en termes de croissance de l'emploi salarié, ce qui laisse entendre que les TPE auraient un impact supérieur aux TGE en termes de création d'emplois. Il convient cependant de relativiser cette constatation au regard de la durabilité des emplois ainsi créés. Cela dit, les catégories d'entreprises intermédiaires, à savoir les PE, ME et GE ont un poids équivalent en Flandre et en Wallonie, mais sont plus performantes en Flandre en termes de croissance d'emploi salarié, ce qui explique le taux de croissance global supérieur de la Flandre par rapport à la Wallonie.

L'analyse sectorielle confirme la prédominance du secteur des *services marchands* dans la croissance de l'emploi salarié en Belgique et dans les trois régions. Cette supériorité s'explique à la fois par un taux de croissance élevé et par une prépondérance de ce secteur dans l'emploi salarié de chaque région. Le secteur de la *construction* connaît également un taux de croissance élevé de son emploi salarié, mais à la différence du secteur des services marchands, il voit sa contribution limitée par le poids modéré qu'il occupe dans l'emploi salarié des trois régions. Enfin, le secteur de l'*industrie* contribue fortement à diminuer le taux de croissance de l'emploi salarié bruxellois, malgré le poids limité qu'il y représente. En Flandre et en Wallonie, le secteur industriel représente un tiers de l'emploi salarié ; il contribue modérément à faire augmenter cet emploi en Wallonie, tandis qu'il contribue modérément à le faire diminuer en Flandre.

### *Analyse dynamique*

Une analyse de la dynamique sous-jacente au processus de croissance de l'emploi salarié complète l'analyse géographique et structurelle. L'analyse dynamique concerne les mutations que traverse une population initiale d'entreprises entre le début et la fin d'une période de croissance étudiée. Elle nécessite de subdiviser l'échantillon en cinq groupes d'entreprises : les entreprises sortantes (G1), en contraction (G2), stables (G3), en expansion (G4) et entrantes (G5).

L'analyse révèle qu'il serait hasardeux de vouloir prédire le taux de croissance positif ou négatif d'une région ou d'un secteur d'activité, sur base de la seule répartition numérique de son parc d'entreprises entre les groupes G1 à G5. A titre d'exemple, l'homogénéité de répartition relevée entre les cinq groupes au niveau régional ou provincial, contraste avec l'hétérogénéité constatée en comparant les *taux de croissance* régionaux et provinciaux. Cependant, l'analyse de cette répartition a le mérite de mettre en lumière deux mécanismes relatifs à la dynamique de l'emploi d'une région ou d'un secteur. Premièrement, un phénomène de *compensation* s'observe entre les quantités d'entreprises *sortantes* et *entrantes*, dans toutes les régions et dans tous les secteurs d'activité. Deuxièmement, les entreprises *entrantes*, *sortantes* et *stables* sont en moyenne des petites structures par comparaison avec les entreprises *en contraction* ou *en expansion*. Autrement dit, dans un même secteur d'activité ou dans une même région, les entreprises qui disparaissent du paysage économique sont surtout de petites structures, qui sont remplacées par un nombre plus ou moins équivalent d'autres petites structures. Les entreprises *stables* sont aussi de petites entreprises dont beaucoup sont unipersonnelles, n'ayant probablement pas la volonté de croître. Troisièmement, les groupes des entreprises *en expansion* et *en contraction* emploient plus de personnel que les trois autres groupes, avec une légère infériorité de taille pour les entreprises en expansion qui s'expliquerait par l'acquisition d'une taille minimum efficiente pour la survie d'une entreprise, ou par un effet de biais empêchant l'accès des entreprises unipersonnelles au groupe des entreprises en contraction.

L'analyse dynamique basée sur la composition *numéraire* des entreprises, dans les groupes G1 à G5, se complète d'une étude de leur capacité à générer de l'*emploi salarié*, aux niveaux des régions, des provinces et des secteurs d'activité.

Le phénomène de compensation déjà observé en ce qui concerne le *nombre d'entreprises sortantes et entrantes* s'observe également au niveau des *quantités d'emplois salariés* détruits et créés par ces entreprises. Le phénomène concerne tous les niveaux géographiques (national, régional, provincial) et tous les secteurs, mis à part le secteur industriel. Il en résulte que la croissance globale de l'emploi salarié dans les secteurs de la *construction* et des *services marchands*, est essentiellement déterminée par la différence entre la quantité d'emplois générée par les entreprises *en expansion* et la quantité détruite par les entreprises *en contraction*. Par contre, le secteur de l'*industrie* se distingue en affichant une quantité d'emplois salariés détruite par les entreprises *sortantes* supérieure à celle générée par les entreprises *entrantes*, et ce dans les trois régions du pays.

Le secteur des *services marchands* bruxellois montre un dynamisme plus limité que dans les autres régions, ce qui affecte directement la dynamique globale de son emploi régional, vu le poids que ce secteur y exerce. Le secteur de la *construction* affiche une dynamique de l'emploi salarié particulièrement importante en région wallonne, tandis que le secteur de l'*industrie* connaît un dynamisme limité, tant en Flandre qu'en Wallonie.

La région de Bruxelles présente une dynamique de l'emploi salarié plus modérée, ainsi qu'un taux de croissance plus limité qu'en Flandre ou en Wallonie. Ce constat nous amène à postuler qu'il existerait une relation positive entre le *dynamisme* de l'emploi d'une économie et le *taux de croissance* de cet emploi. Il convient toutefois d'être prudent lorsque nous envisageons un effet bénéfique de la dynamique de l'emploi sur sa croissance. Le bénéfice potentiel est conditionné par un effet de réallocation de l'emploi, qui ne s'envisage que si la dynamique est soutenue sur le long terme.

Une analyse plus détaillée de la capacité des entreprises à générer de l'emploi salarié en fonction de leur *taille* confirme le phénomène de compensation déjà évoqué plus haut, entre les entreprises sortantes et entrantes. Ceci s'observe dans le secteur des *services marchands*, quelle que soit la taille de l'entreprise, et contribue à généraliser le phénomène dans les trois régions. Si le secteur de la construction affiche globalement cet effet de compensation entre les contributions à l'emploi des entreprises entrantes et sortantes, ce constat ne se vérifie pas pour chaque catégorie de taille. Enfin, les entreprises sortantes du secteur *industriel* détruisent systématiquement une quantité d'emplois salariés supérieure à celle créée par les entreprises entrantes, quelle que soit la taille des entreprises considérée.

L'évolution des contributions à l'emploi pour les groupes G1 à G5, en fonction de la taille des entreprises, révèle des discontinuités qui résultent des contributions négatives et brutales émanant d'une poignée d'entreprises. Ceci s'observe dans le secteur de l'industrie, au niveau national, ainsi qu'en région bruxelloise, et confirme le caractère hasardeux de toute tentative visant à prédire le taux de croissance d'une région ou d'un secteur, à partir du profil de répartition numéraire de ses entreprises entre les groupes G1 à G5. L'effet positif ou négatif d'un petit groupe d'entreprise peut suffire à contredire ce type d'anticipations.

#### *Limites et perspectives*

La base de données utilisée dans ce travail ne permet pas de différencier les activités de croissance *organique* et de croissance *externes* relatives aux entreprises (voir section 1.3.1). Cette lacune a pour conséquence d'exagérer certains mouvements de destruction ou de création d'emplois. Les résultats obtenus en agglomérant les deux types de croissance sont susceptibles de s'éloigner de la réalité économique en créant un biais causé par les activités de croissance externes. Des méthodes existent pour atténuer ce biais mais nécessitent l'accès à une base de données plus détaillée. Des comparaisons limitées à certains de nos résultats ont montré leur validité, malgré la présence de ce biais (voir encadré 1, p.40).

La présente étude se concentre sur la période de 2006 à 2007, dans un souci de clarté. Cette restriction sur une période annuelle empêche la généralisation de certains résultats, en particulier ceux dont la validation nécessite une longue période d'observation. En particulier, l'hypothèse d'une corrélation entre le dynamisme de l'emploi et sa croissance, au niveau d'une entité régionale ou sectorielle, ne vaut que pour un dynamisme durable. Elle mériterait de faire l'objet d'une étude portant sur plusieurs années. Par ailleurs, l'étude concentrée sur la période 2006-2007 fait apparaître un secteur industriel en croissance du côté wallon, contrairement au deux autres régions. Cette observation se verrait probablement nuancée par une analyse qui porterait sur toute la période écoulée depuis lors.

Enfin, une étude microéconomique compléterait utilement l'approche développée dans ce travail, qui porte principalement sur l'analyse de données agrégées au niveau macroéconomique.

## Bibliographie

### 1) Ouvrages

Cahuc, P., & Zylberberg, A. (2004). *Le chômage, fatalité ou nécessité ?* Paris : Flammarion

Gibrat, R. (1931). *Les inégalités économiques : Applications : Aux inégalités des richesses, à la concentration des entreprises, aux populations des villes, aux statistiques des familles, etc., d'une nouvelle loi, la loi de l'effet proportionnel.* Paris : Librairie du Recueil Sirey.

Janssen, F. (2011). *La croissance de l'entreprise : Une obligation pour les PME ?* Bruxelles : De Boeck.

### 2) Articles scientifiques

Almus, M. (2002). What characterizes a fast-growing firm? *Applied Economics*, 34 (12), 1497-1508. doi:10.1080/00036840110105010

Axtell, R. L. (2001). Zipf distribution of U.S. firm sizes. *Science*, 293, 1818-1820.

Bartelsman, E., Scarpetta, S., & Schivardi, F. (2005). Comparative analysis of firm demographics and survival: evidence from micro-level sources in OECD countries. *Industrial and Corporate Change*, 14(3), 365-391.

Bottazzi, G., Cefis, E., & Dosi, G. (2002). Corporate growth and industrial structure : Some evidence from the Italian manufacturing industry. *Industrial and corporate change*, 11, 705-723.

Bottazzi, G., Coad, A., Jacoby, N., & Secchi, A. (2005). Corporate growth and industrial dynamics: Evidence from French manufacturing. Pisa, Sant'Anna School of Advanced Studies, LEM Working Paper Series 2005/21.

Bottazzi, G., Coad, A., Jacoby, N., & Secchi, A. (2011). Corporate growth and industrial dynamics: Evidence from French manufacturing. *Applied Economics*, 43(1), 103–116. doi:10.1080/00036840802400454

Bottazzi, G., Dosi, G., Lippi, M., Pammolli, F., & Riccaboni, M. (2001). Innovation and corporate growth in the evolution of the drug industry. *International Journal of Industrial Organization*, 19(7), 1161–1187. doi:10.1016/S0167-7187(01)00068-6

Bottazzi, G., & Secchi, A. (2003). Why are distributions of firm growth rates tent-shaped ? *Economics Letters*, 80(3), 415-420. doi:10.1016/S0165-1765(03)00142-3

- Cabral, L. M. B., & Mata, J. (2003). On the evolution of firm size distribution: Facts and theory. *The American Economic Review*, 93(4), 1075-1090.
- Capasso, M., & Cefis, E. (2012). Firm size and growth rate variance: The effects of data truncation. *Review of Industrial Organization*, 41(3), 193–205. doi:10.1007/s11151-012-9350-z
- Coad, A. (2007a). A closer look at serial growth rate correlation. *Review of Industrial Organization*, 31(1), 69-82. doi:10.1007/s11151-007-9135-y
- Coad, A. (2007b). Firm growth: A survey. *Papers on Economics & Evolution*, 703, 1-72. En ligne <https://papers.econ.mpg.de/evo/discussionpapers/2007-03.pdf>
- Evans, D. S. (1987). Tests of alternative theories of firm growth. *Journal of Political Economy*, 95(4), 657-674.
- Hall, B. H. (1987). The relationship between firm size and firm growth in the United States manufacturing sector. *Journal of Industrial Economics*, 35(4), 583-606.
- Hart, P. E., & Oulton, N. (1996). Growth and size of firms. *The Economic Journal*, 106, 1242-1252.
- Hart, P. E., & Prais, S. J. (1956). The analysis of business concentration: A statistical approach. *Journal of the Royal Statistical Society. Series A (General)*, 119(2), 150. doi:10.2307/2342882
- Ijiri, Y., & Simon, H. A. (1964). Business firm growth and size. *American Economic Review*, 54(2), 77-89.
- Rogers, M., Helmers, C., & Koch, C. (2010). Firm growth and firm size. *Applied Economics Letters*, 17(16), 1547-1550. doi:10.1080/13504850903085043
- Savoie, B. (1994). La taille des entreprises, élément structurant du système productif: analyses française et communautaire. *Revue d'Economie Industrielle*, 67(1), 103–119. doi:10.3406/rei.1994.1510
- Segarra, A., & Teruel, M. (2012). An appraisal of firm size distribution: Does sample size matter? *Journal of Economic Behavior & Organization*, 82(1), 314–328. doi:10.1016/j.jebo.2012.02.012
- Simon, H. A., & Bonnini, C. P. (1958). The size distribution of business firms. *American Economic Review*, 48(4), 607-617.
- Stan, C. V., Peng, M. W., & Bruton, G. D. (2014). Slack and the performance of state-owned enterprises. *Asia Pacific Journal of Management*, 31(2), 473–495. doi:10.1007/s10490-013-9347-7
- Stanley, M. H. R., Amaral, L. A. N., Buldyrev, S. V., Havlin, S., Leschhorn, H., Maass, P., Salinger, M. A., & Stanley, H. E. (1996). Scaling behaviour in the growth of companies. *Nature*, 379(6568), 804-806

Sutton, J. (1997). Gibrat's legacy. *Journal of Economic Literature*, 35(1), 40-59.

### 3) Articles non scientifiques

Geurts, K., & Vets, P. (2013). *Employee flows to study firm and employment dynamics*. Working paper. En ligne sur le site Web de Dynam-Belgium <http://www.dynam-belgium.org/site2/nl/publicaties-30.html>, consulté le 16 avril 2014.

Heylen, V., Vandekerckhove, S., Vets, P., & Struyven, L. (2013). *Les travailleurs vont et viennent: Une analyse de l'hétérogénéité dans la dynamique des travailleurs en Belgique pour la période 2006-2011*. Working paper. En ligne sur le site Web de Dynam-Belgium <http://www.dynam-belgium.org/site2/fr/publicaties-30-fr.html>, consulté le 10 juillet 2014.

OCDE/Statistical Office of the European Communities. (2008). *Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*. Luxembourg : OECD Publishing. doi: 10.1787/9789264041882-en

Office National de Sécurité Social. (2013). *Emploi salarié (ONSS) pour le quatrième trimestre 2013*. En ligne [http://www.rsz.fgov.be/sites/default/files/binaries/assets/statistics/employment/employment\\_full\\_FR\\_20134.pdf](http://www.rsz.fgov.be/sites/default/files/binaries/assets/statistics/employment/employment_full_FR_20134.pdf), consulté le 12 avril 2014.

SPF Economie. (2008). *Population et ménages : Population totale et belge*. En ligne [http://statbel.fgov.be/fr/binaries/p201y2006\\_fr\\_tcm326-75750.pdf](http://statbel.fgov.be/fr/binaries/p201y2006_fr_tcm326-75750.pdf), consulté le 19 août 2014.

### 4) Sites Web

APERRE. (2006). *Primes énergie 2006 en région wallonne pour les particuliers*. En ligne [http://www.apere.org/manager/docnum/doc/doc494\\_1722-Primes\\_Ener\\_RW\\_2006.pdf](http://www.apere.org/manager/docnum/doc/doc494_1722-Primes_Ener_RW_2006.pdf), consulté le 5 août 2014

BeCompta. (s.d.). *SPRLU*. En ligne <http://www.becompta.be/dictionnaire/sprlu>, consulté le 15 juillet 2014.



CWAPE. (s.d.). *Quota de CV en region wallonne*. En ligne <http://www.cwape.be/?dir=3.4.02>, consulté le 5 août 2014

DynaM. (s.d.). *A propos de Dynam*. En ligne <http://www.dynam-belgium.org/site2/fr/a-propos-de-dynam.html>, consulté le 2 juillet 2014

## Annexes

### Annexe 1 : Emploi salarié moyen et médian par secteur et par région (Belgique, 2006)

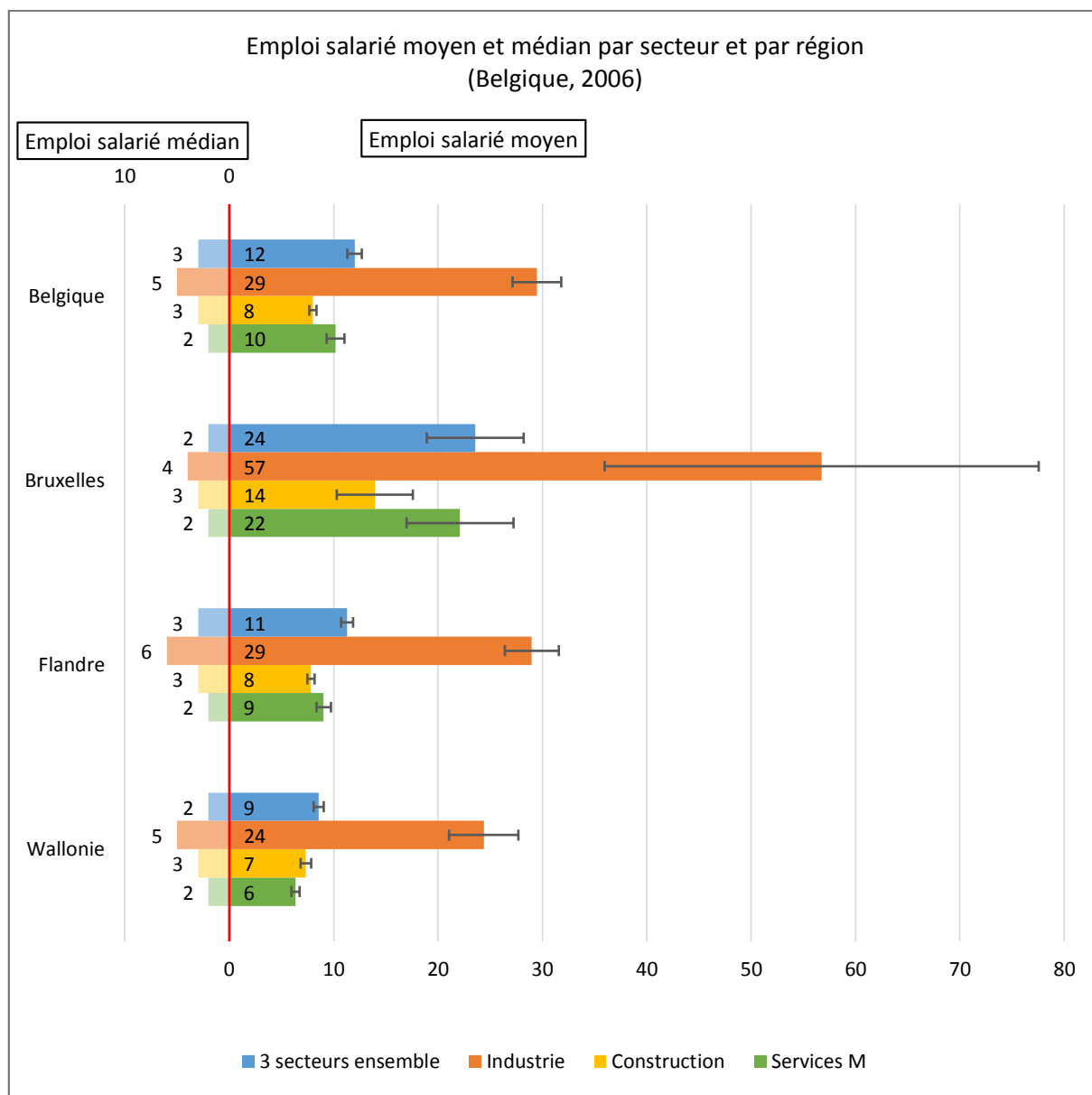


Figure 30 : Emploi salarié moyen et médian en Belgique, par région et par secteur d'activité (Belgique, 2006 - calculs à partir de l'échantillon 2006)

## Annexe 2 : Croissance de l'emploi total et de l'emploi salarié (Données BNB)

Tableau 15: Croissance de l'emploi total et salarié entre 2006 et 2007, en Belgique et dans ses trois régions (Données BNB)

Croissance de l'emploi entre 2006 et 2007, par région (BNB)								
	Emploi total (BNB)				Emploi salarié (BNB)			
	Emploi 2006	Emploi 2007	Croissance absolue	Taux de croissance	Emploi 2006	Emploi 2007	Croissance absolue	Taux de croissance
Belgique	4.311.437	4.382.649	71.212	1,7%	3.612.376	3.676.940	64.564	1,8%
Bruxelles	654.141	666.223	12.082	1,8%	593.598	602.957	9.359	1,6%
Flandre	2.498.347	2.540.757	42.410	1,7%	2.066.581	2.106.454	39.873	1,9%
Wallonie	1.156.473	1.173.209	16.736	1,4%	949.721	965.069	15.348	1,6%

NB : Le nombre d'emplois en Belgique n'est pas exactement égal à la somme de l'emploi des trois régions en raison des quelques milliers d'emplois dans les unités extra-régionales.

Tableau 16: Croissance de l'emploi total entre 2006 et 2007 par secteur d'activité, en Belgique et dans ses trois régions (Données BNB)

Taux de croissance de l'emploi total entre 2006 et 2007 (BNB)							
	Economie marchande					Economie non marchande	Economie totale
	Primaire	Industrie	Energie	Construction	Services Marchands	Autres secteurs	<b>Tous secteurs</b>
Belgique	-3,3%	-0,6%	5,4%	3,8%	2,7%	1,0%	1,7%
Bruxelles	-65,4%	-7,7%	7,2%	5,6%	2,7%	1,6%	1,8%
Flandre	-3,1%	-0,5%	2,6%	3,3%	2,9%	1,1%	1,7%
Wallonie	-3,0%	0,8%	10,0%	4,6%	2,1%	0,4%	1,4%

Tableau 17: Croissance de l'emploi salarié entre 2006 et 2007 par secteur d'activité, en Belgique et dans ses trois régions (Données BNB)

Taux de croissance de l'emploi salarié entre 2006 et 2007 (BNB)							
	Economie marchande					Economie non marchande	Economie totale
	Primaire	Industrie	Energie	Construction	Services Marchands	Autres secteurs	<b>Tous secteurs</b>
Belgique	-1,5%	-0,6%	5,5%	3,6%	3,0%	1,1%	1,8%
Bruxelles	-74,2%	-8,1%	7,3%	2,8%	2,4%	1,7%	1,6%
Flandre	-0,03%	-0,5%	2,6%	3,1%	3,5%	1,2%	1,9%
Wallonie	-3,0%	0,9%	10,1%	4,9%	2,4%	0,5%	1,6%

### Annexe 3 : Répartition des entreprises entre les groupes G1 à G5 au niveau provincial

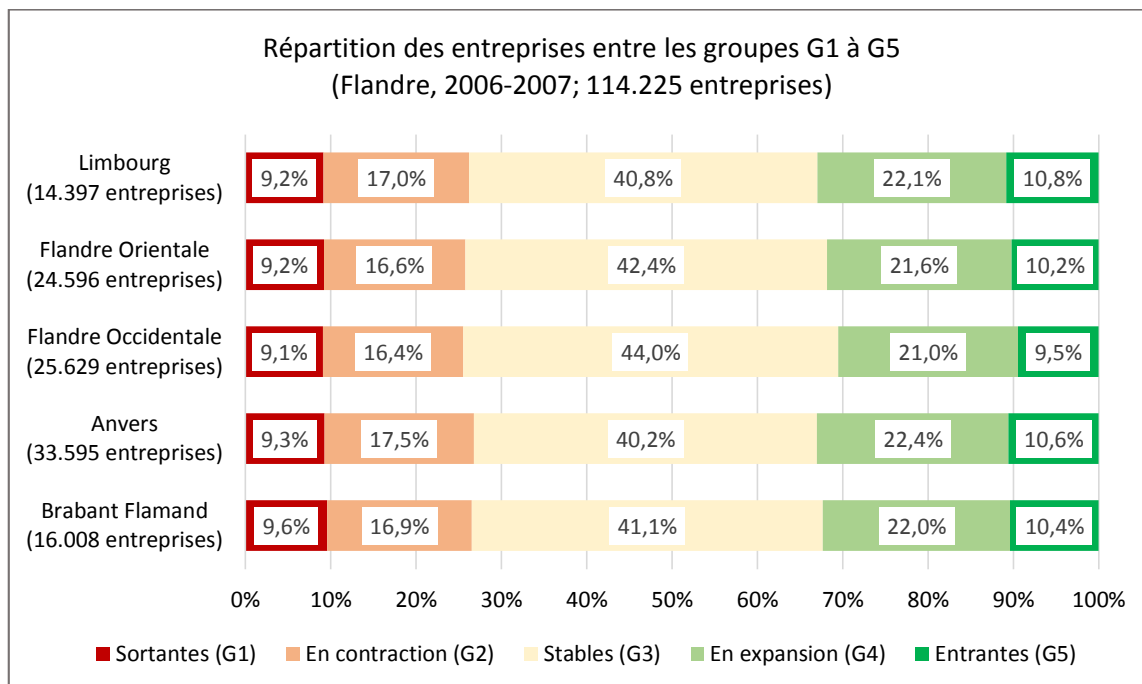


Figure 31: Répartition des entreprises actives en Flandre en 2006 et/ou en 2007 entre les cinq groupes de croissance (G1 à G5), par province flamande (Belgique, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

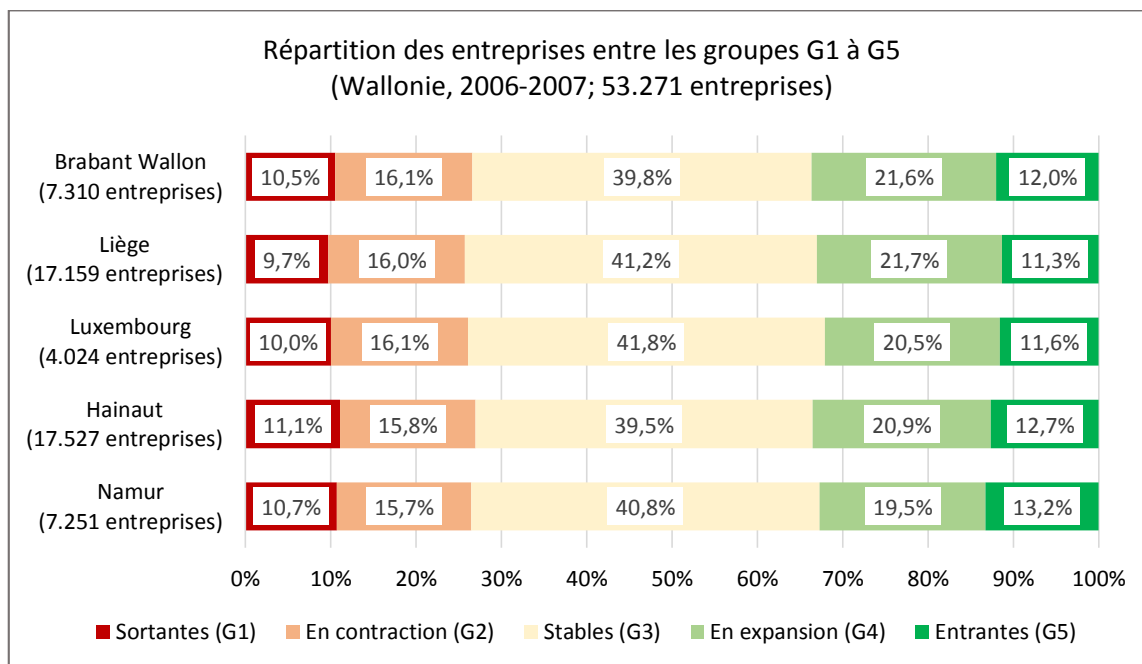


Figure 32: Répartition des entreprises actives en Wallonie en 2006 et/ou en 2007 entre les cinq groupes de croissance (G1 à G5), par province wallonne (Belgique, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

## Annexe 4 : Répartition des entreprises entre les groupes G1 à G5 au niveau sectoriel, pour les régions

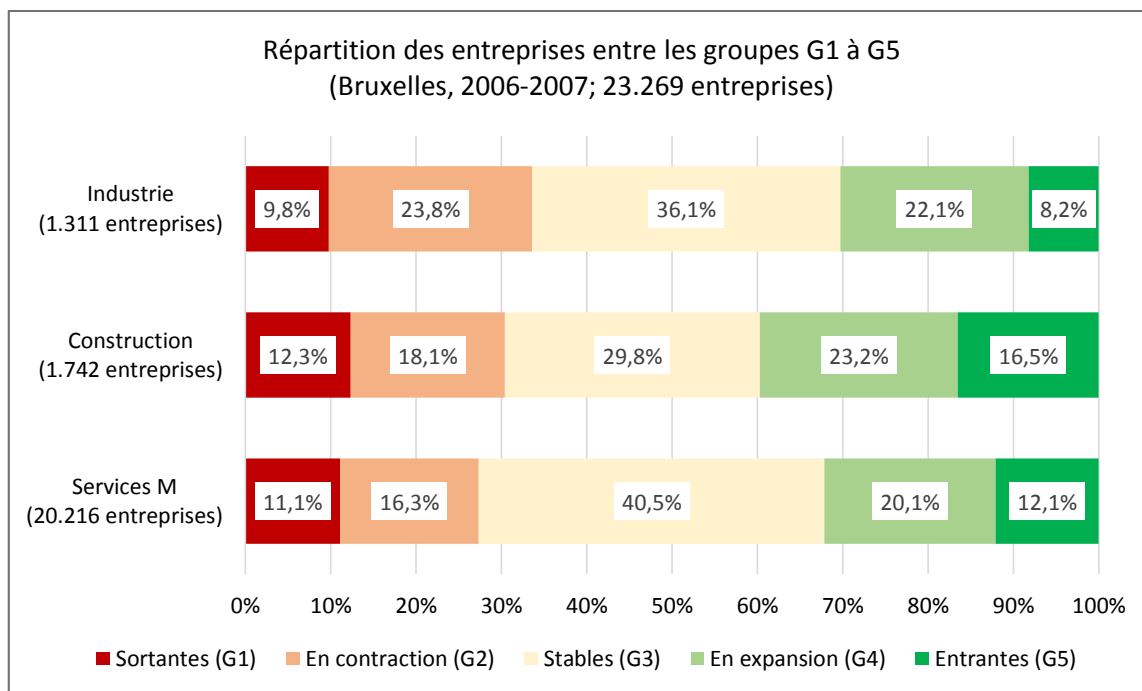


Figure 33 : Répartition des entreprises bruxelloises entre les cinq groupes d'entreprises G1 à G5, par secteur d'activité (Bruxelles, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

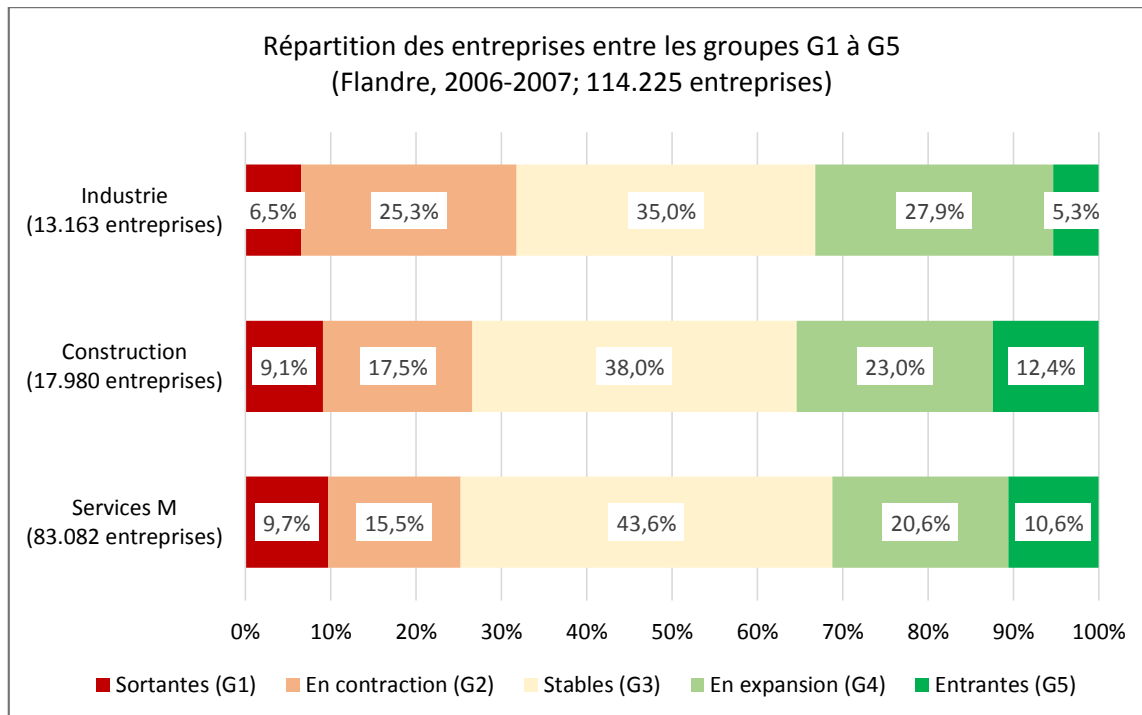


Figure 34 : Répartition des entreprises flamandes entre les cinq groupes d'entreprises G1 à G5, par secteur d'activité (Flandre, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

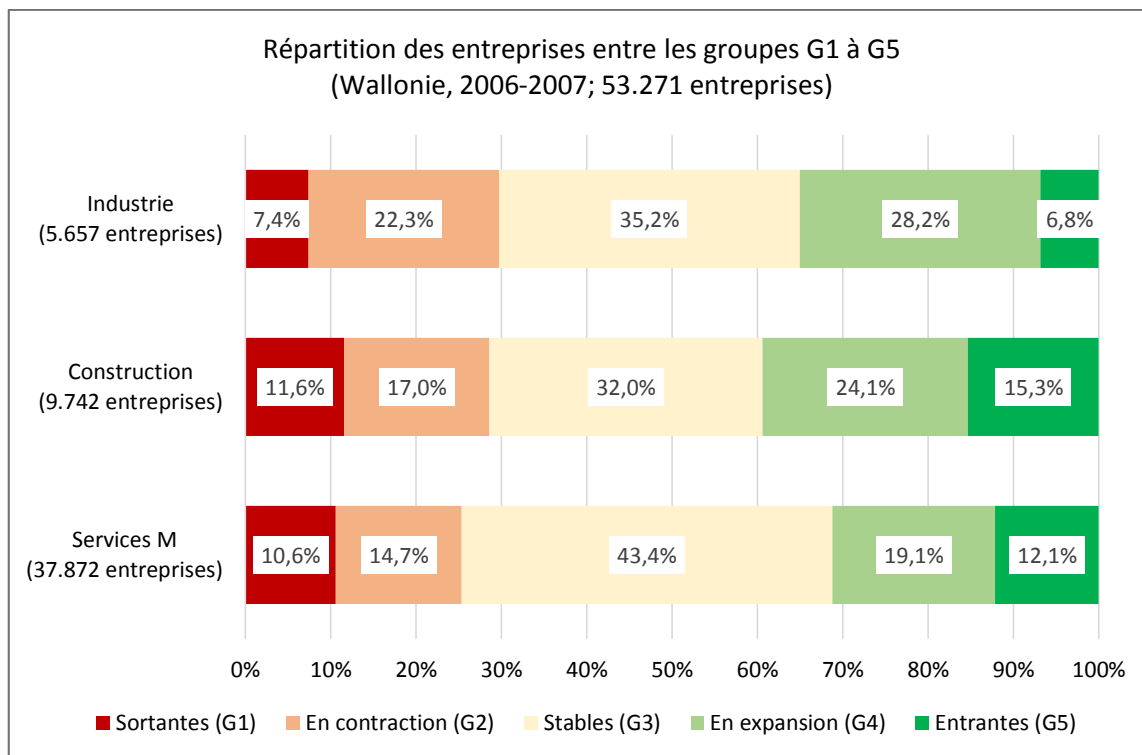
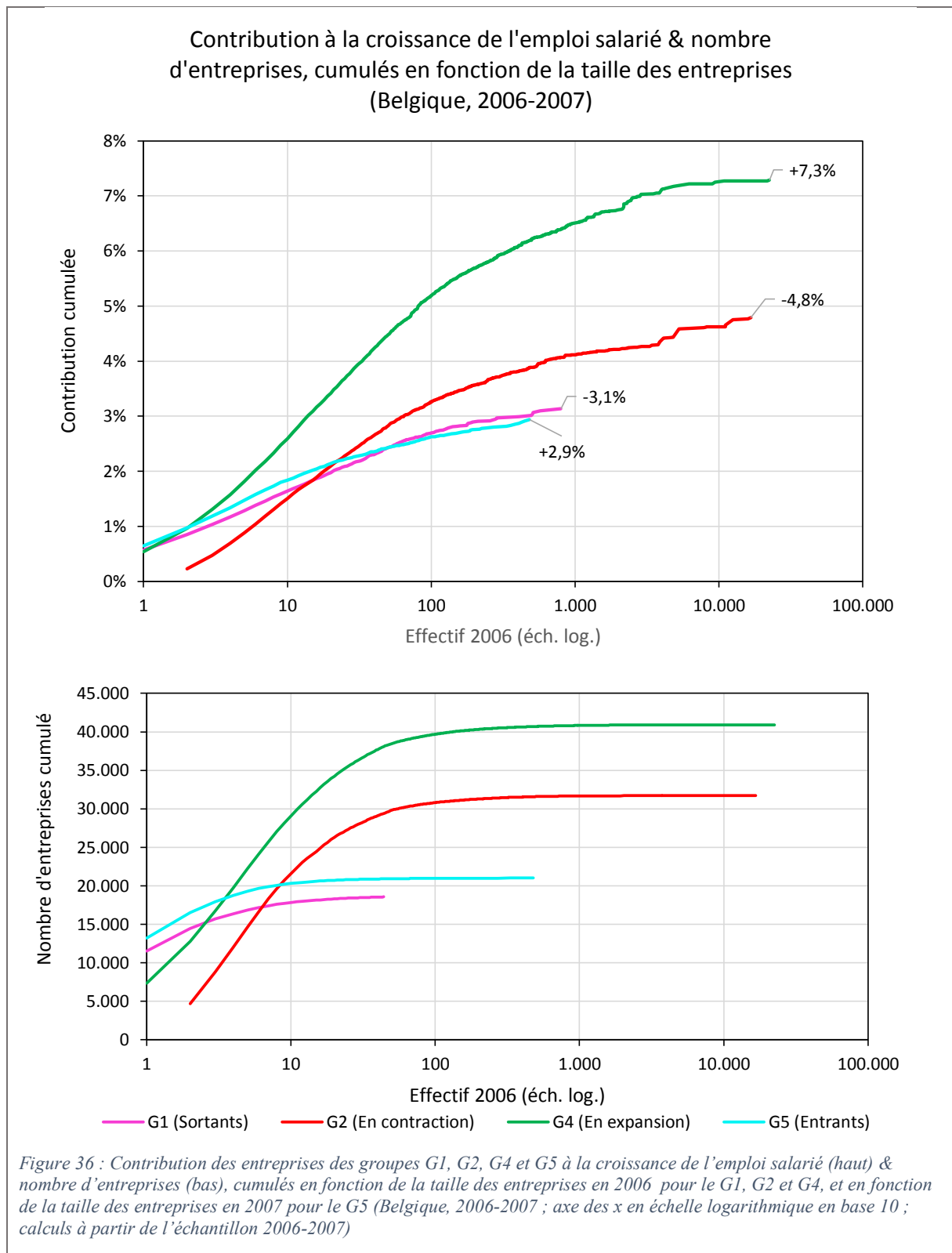


Figure 35 : Répartition des entreprises wallonnes entre les cinq groupes d'entreprises G1 à G5, par secteur d'activité (Wallonie, 2006-2007 - calculs à partir de l'échantillon 2006-2007)

Annexe 5 : Contribution à la croissance de l'emploi salarié & nombre d'entreprises, cumulés en fonction de la taille des entreprises (Belgique)



## Annexe 6 : Evolution de l'indice du prix du pétrole brut entre 1996 et 2010

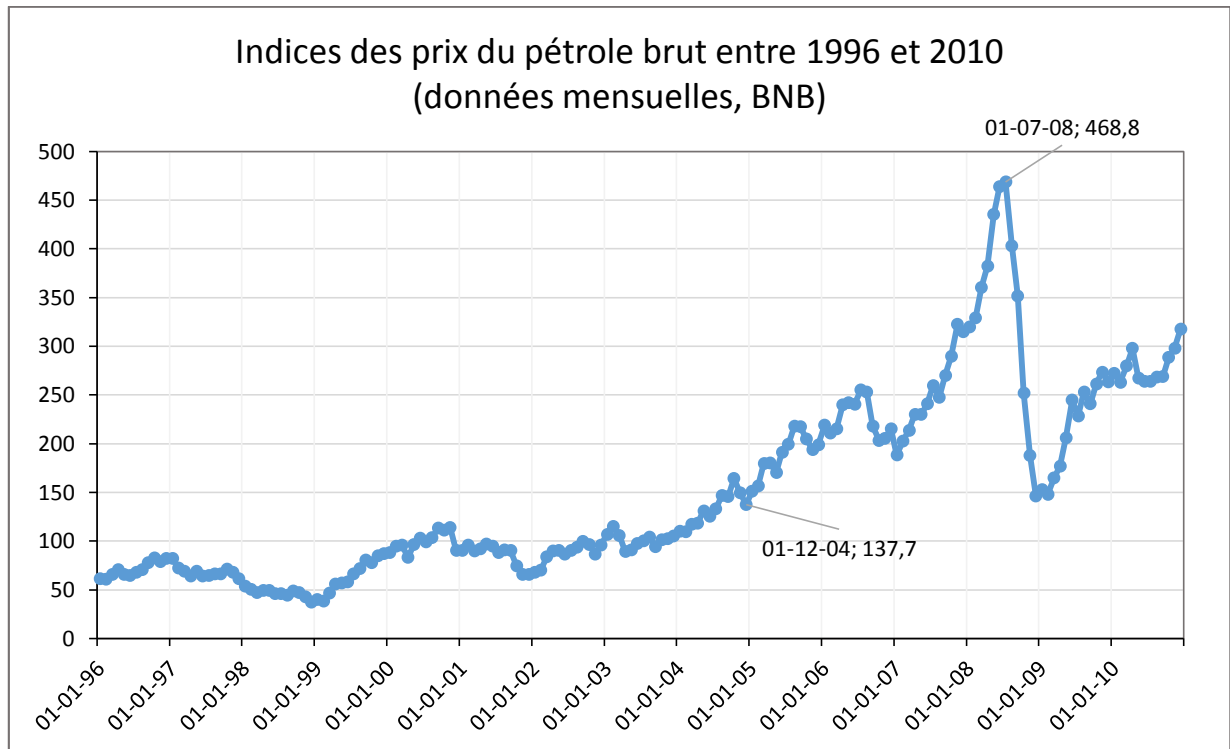


Figure 37 : Evolution de l'indice du prix du pétrole brut entre 1996 et 2010 (données BNB)